

**Julien
BOIS**

Entrepreneurs des droits humains et crise de la zone euro

La FIDH et l'AEDH face à la « crise » de la dette en Grèce (2013 – 2015)

**UFR 11 – Science politique
Mémoire de Master 2**

**Mention : Science politique
Parcours : Sociologie et institutions du politique**

**Directeur (trice) du parcours : Mme Brigitte GAÏTI
Directeur(trice) du mémoire : M. Antoine VAUCHEZ**

**Julien
BOIS**

**Entrepreneurs des droits
humains et crise de la zone
euro**

**La FIDH et l'AEDH face à la
« crise » de la dette en Grèce
(2013 – 2015)**

**UFR 11 – Science politique
Mémoire de Master 2**

**Mention : Science politique
Parcours : Sociologie et institutions du politique**

**Directeur(trice) du parcours : Mme Brigitte GAÏTI
Directeur(trice) du mémoire : M. Antoine VAUCHEZ**

Résumé

Comment expliquer que les négociations entre la Grèce et les « Institutions » de 2015 inclurent des discussions autour de l'« urgence humanitaire » ou de l'« équité sociale » ? Plusieurs entrepreneurs gravitant au sein et autour des institutions européennes luttèrent pour que les droits humains servent de nouveau cadre pour analyser la « crise grecque », et qu'ainsi d'autres réponses que l'austérité soient incluses dans le troisième accord d'assistance financière pour la Grèce. La FIDH et l'AEDH, deux ONG de protection des droits humains basées à Bruxelles, tentèrent de mettre en lumière comment les politiques économiques de l'UE appliquées en Grèce depuis 2010 méconnaissent les droits humains, que ces mêmes institutions s'étaient par le passé engagées à respecter. Si elles mobilisèrent entre 2013 et 2015 plusieurs réseaux au sein et hors des institutions européennes leur permettant de donner un écho à leur plaidoyer, elles se heurtèrent néanmoins à de nombreuses résistances au sein du champ européen du pouvoir.

Summary

How were considerations such as « humanitarian emergency » or « social fairness » included in the negotiations between Greece and the « Institutions » ? Several entrepreneurs working with or around the European institutions struggled to obtain that Human Rights serve as frame to analyze the « Greek crisis » and therefore to see other answers than austerity added in the Third economic adjustment programme for Greece. FIDH and AEDH, two Human Rights NGOs based in Brussels, attempted to highlight how the economic policies of the EU implemented in Greece since 2010 infringed Human Rights that somehow these institutions committed to respect. If these NGOs could mobilize several networks within and around the European institutions to give some echo to their advocacy, they yet faced some resistance within the European field of power.

Mots-clés

Entrepreneurs – Droits humains – ONG – Crise de la dette – Union européenne

Keywords

Entrepreneurs – Human Rights – NGO – Debt Crisis – European Union

Remerciements

Ce mémoire est le résultat de travaux de longue haleine qui débutèrent il y a maintenant un an et demi. Au cours de ces nombreux mois de préparation, nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes très attachantes et dont la contribution, quelle qu'elle soit, fut de nature à fructifier cette entreprise.

Je tiens à remercier M. Antoine Vachez qui m'a inlassablement accompagné tout au long de ce voyage, dès la fin de l'année 2014 où il fut d'une aide précieuse dans ma recherche de stage, stage sans lequel rien de ce qui est écrit ici n'aurait pu voir le jour ; il a suivi à distance mon séjour à Bruxelles, et m'a aidé à enrichir mes connaissances en sciences sociales alors que rien ne l'obligeait à le faire. Il m'accompagna tout au long de cette année de recherche, m'aiguillant constamment lorsque je m'aventurais sur des sentiers détournés. Je tiens véritablement à lui montrer ma gratitude pour tous ces mois d'efforts qu'il a consacrés afin que je puisse terminer à temps cette recherche.

Je souhaite exprimer ma gratitude au personnel de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme, non seulement pour m'avoir accueilli pendant six mois, mais plus encore pour avoir patiemment répondu à toutes mes questions qui se faisaient chaque jour de plus en plus nombreuses.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à Elena Crespi et à Dimitris Christopoulos qui malgré leur emploi du temps très chargé m'ont néanmoins consacré de nombreuses minutes à éclairer de nombreuses zones d'ombre que je n'arrivais pas à éclaircir par moi-même.

L'ensemble du corps enseignant du Master Sociologie et institutions du politique doit également recevoir mes remerciements les plus sincères : leurs séminaires m'ont permis d'acquérir les outils conceptuels nécessaires pour pouvoir mener au mieux sous un angle de sociologie politique cette recherche. Leurs enseignements furent très précieux pour pouvoir mettre de la distance avec notre objet de recherche.

Enfin, je tiens à remercier Angela qui m'a toujours poussé à persévérer m'a toujours donné les conseils les plus avisés.

Liste des abréviations

AEDH	Association européenne pour la défense des droits de l'Homme
AFET	Commission des affaires étrangères
AI	Amnesty International
ARSS	Actes de la recherche en sciences sociales
CCDF	Comité français pour la citoyenneté et les droits fondamentaux
CEDS	Comité européen des droits sociaux
CE	Commission européenne
CEE	Communauté économique européenne
CIG	Conférence intergouvernementale
CJCE/CJEU	Cour de justice des communautés/ de l'Union européenne
CoE	Conseil de l'Europe
CSE	Charte sociale européenne
DG	Direction générale
DH	Droits humains
ECFIN	Direction générale aux Affaires économiques et financières
ECON	Commission aux affaires économiques et financières
EMPL	Commission Emploi et affaires sociales
ETUC	Confédération européenne des syndicats
ETUI	Institut européen des syndicats
FESF	Fonds européen de stabilité financière
FIDH	Fédération internationale des droits de l'Homme
FIDH-AE	Fédération internationale des droits de l'Homme – Association européenne
FRA	Agence européenne des droits fondamentaux
FSE	Forum social européen
HRDN	Human Rights and Democracy Network
HRW	Human Rights Watch
JEI	Journal of European Integration
JEPP	Journal of European Public Policy
JSC	Joint Social Conference
MEP	Député européen
LDH	Ligue des droits de l'Homme
LHDH	Ligue hellénique des droits de l'Homme
MES	Mécanisme européen de stabilité
MESF	Mécanisme européen de stabilité financière
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PE	Parlement européen
PIB	Produit intérieur brut
RFSP	Revue française de science politique
TSCG	Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance

Sommaire

Résumé	3
Summary	3
Mots-clés	3
Keywords	3
Remerciements	4
Liste des abréviations	5
Sommaire	6
Introduction	7
Partie I : Les ONG de droits humains à Bruxelles, entre traditions particulières et positions concurrentielles	31
§1 La genèse de la FIDH et de l'AEDH à Bruxelles	33
§2 Le fonctionnement d'une structure d'une fédérative d'ONG de droits humains à Bruxelles.....	41
§3 Saisir la crise économique : une résultante des concurrences propres au champ des ONG bruxelloises de droits humains	55
Partie II : Mettre en scène la crise grecque : plaidoyer original et mobilisations de réseaux réformateurs	60
§1) Des modes d'action hétérodoxes pour dénoncer la violation des droits humains	64
§2) Mobiliser à Bruxelles sur la crise de la dette : le champ faible de contestation des politiques d'austérité à Bruxelles	73
Partie III : Droits humains et crise grecque, une ligne marginalisée au sein du champ du pouvoir européen.....	89
§1 Un sujet non-prioritaire à la FIDH et l'AEDH.....	92
§2 Des associations isolées parmi les ONG de droits humains.....	98
§3 La sectorisation de la gestion des politiques d'austérité, un vecteur de la marginalisation des droits humains	103
Conclusion.....	110
Bibliographie	116
Table des annexes.....	133

Introduction

« La reprise n'est pas encore visible: les citoyens ont vu leurs salaires diminuer ou leurs services de sécurité sociale se dégrader. Pensez-vous qu'il existe une alternative aux politiques d'austérité? »

Je suis bien conscient que la situation actuelle dans les pays du programme est très douloureuse pour une grande part de la population. Les salaires et les pensions connaissent des restrictions budgétaires et de nombreuses personnes ont perdu leur emploi. Je pense qu'il est important de souligner que d'autres alternatives auraient été insoutenables et bien plus douloureuses pour la population. »¹

Klaus Regling, ancien Directeur général de la Direction générale (DG) aux Affaires économiques et financières (ECFIN) et actuel Directeur général du Mécanisme européen de stabilité (MES), soulignait en 2013 le primat des mesures d'austérité économique afin de répondre à la « crise »² de la dette vécue par plusieurs Etats européens depuis 2010. Ces mesures seraient ainsi la seule réponse viable afin de mettre un terme aux dettes et déficits excessifs de certains Etats membres de l'Union européenne et permettraient à terme un retour à une situation économique normale dans les pays concernés.

La Grèce est depuis 2010 l'Etat de l'UE à avoir le plus recouru à l'aide financière de ses partenaires européens et mondiaux. Le gouvernement social-démocrate grec du PASOK, fraîchement élu en octobre 2009, annonça le 5 novembre 2009 que le déficit public de l'Etat s'élevait à 12,7% du Produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire entre le double et le triple de ce que le précédent gouvernement avait annoncé. Quelques jours plus tard, Giórgos Papandréou, chef du gouvernement, dévoila l'objectif pour l'année 2010 de réduire ce déficit à hauteur de 8,7% du PIB, tout en augmentant la dette publique de 113 à 121%. Connaissant de grandes

¹ Interview de Klaus Regling, Directeur général du Mécanisme européen de stabilité, au Parlement européen : Parlement européen, actualités, « Regling : "Les alternatives à l'austérité seraient encore plus douloureuses" », 25 septembre 2013 : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/20130923STO20628/Regling-%C2%AB-Les-alternatives-%C3%A0-l%E2%80%99aust%C3%A9rit%C3%A9-seraient-encore-plus-douloureuses-%C2%BB>

² Il ne s'agit pas ici de savoir si la crise grecque est une crise au sens, maintenant communément admis en science politique, de « crise politique » telle que conçue par Michel Dobry (*Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de SciencesPo, 1986) ; le terme est ici utilisé par commodité pour désigner la situation, globalement admise comme conflictuelle, des relations entre la Grèce et ses créanciers.

difficultés à se financer, suite aux révisions à la baisse de sa solidité financière par les agences de notation *Moody's*, *Standard & Poor's* et *Finch Ratings*, le gouvernement grec acta plusieurs mesures d'austérité économique de janvier à mars 2010 : gel du salaire des fonctionnaires, augmentation du taux de TVA à 21%, hausse des taxes sur l'essence et l'alcool, etc. Le Conseil de l'UE demanda le 11 février 2010 à la Commission européenne (CE) et au Fonds monétaire international (FMI) d'envoyer en Grèce une délégation chargée d'évaluer les politiques d'austérité nationales. Leurs conclusions furent examinées lors de la réunion de l'Eurogroupe, composé des ministres des finances des Etats membres de l'UE ayant adopté l'euro, et du Conseil de l'UE aux Affaires économiques et financières (ECOFIN) des 15 et 16 mars 2010³ : le Conseil parvint à un accord sur la création d'un Plan européen de reprise économique sans toutefois en préciser les modalités. Ce manque d'engagement conduisit Papandréou à menacer ses partenaires européens d'en appeler directement au Fonds Monétaire International (FMI) à l'aide, ce qui poussa dès le lendemain le président de la CE José Manuel Barroso à demander aux Etats de la zone euro de trouver d'urgence un mécanisme précis d'aide à l'Etat grec. La Banque centrale européenne (BCE) fit son entrée dans le jeu le 25 mars 2010 en déclarant accepter de couvrir des obligations grecques à un niveau inférieur de ce qu'elle acceptait précédemment.

L'Eurogroupe proposa le 11 avril 2010 un plan d'aide à la Grèce qui n'avait toutefois toujours pas demandé d'aide financière d'extérieure. La BCE, institution majeure de financement dans ce plan, approuva les conclusions de l'Eurogroupe deux jours plus tard. Le gouvernement grec demanda officiellement l'activation de ce plan d'aide le 23 avril, activation acceptée par l'institution regroupant les ministres des finances de la zone euro le 2 mai 2010⁴ : ce plan d'aide prévoyait le déboursement de cent-dix milliards d'euros en faveur de la Grèce, dont quatre-vingts milliards étaient financés de manière bilatérale par différents Etats de la zone euro et trente milliards apportés par le FMI. Cet emprunt ne fut cependant que le début d'un long processus : par peur de contagion au sein d'autres Etats de la zone euro, notamment le Portugal, l'Espagne, l'Italie et l'Irlande, le Conseil ECOFIN parvint à un accord sur la création d'un Fonds européen de stabilité financière de 750 milliards d'euros (FESF) ainsi que d'un Mécanisme européen de stabilité financière (MESF) dont les fonds

³ Conclusions de l'Eurogroupe, 15 mars 2010, « Terms of reference on exit strategies and near-term policy priorities in the Europe 2020 strategy: implications for the euro area » : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/Rev1clean-ToR_on_near-term_policy_priorities_of_Europe_2020_in_the_euro_area.pdf

⁴ CE, « Financial Assistance to Greece – First Economic Programme for Greece », 2 mai 2010 : http://ec.europa.eu/economy_finance/assistance_eu_ms/greek_loan_facility/index_en.htm

proviendraient de la CE, des 17 Etats-membres ayant adopté l'euro (sauf la Grèce, ainsi que par la suite plusieurs Etats qui feront également appel au FESF), et du FMI. La BCE déclara publiquement dès le lendemain que les banques centrales nationales auraient la possibilité de racheter des émissions de dette souveraine sur le marché secondaire, c'est-à-dire auprès de banques détenant de tels titres. Après l'été 2011, la CE propose en septembre plusieurs mesures visant à éviter la reproduction de la « situation grecque », que l'on connaît sous le nom de « six pack », dont les dispositions prévoient notamment la possibilité d'infliger des sanctions financières à des Etats ne respectant pas les critères de Maastricht. Ce paquet sera officiellement adopté en décembre 2011⁵.

Alors que l'Irlande fit également appel au FESF en 2010 (menant à un accord similaire à celui de mai 2010 entre l'Irlande et ses créanciers), une délégation composée de membres de la CE, de la BCE et du FMI se rendent à Athènes afin d'évaluer la mise en place du mémorandum (qui contient les mesures concrètes que doit mettre en place un gouvernement ayant fait appel au FESF), et retourneront à Bruxelles en confirmant que le programme était « sur la bonne voie »⁶. L'Eurogroupe décidera quelques jours plus tard de la modification du FESF et de la création du MES⁷, dont l'entrée en fonction était prévue pour 2013. Quelques mois plus tard, le Portugal fut le troisième Etat de la zone euro à recourir aux services du FESF. Les coopérations entre la CE, la BCE et le FMI deviennent alors de plus en plus fréquentes, au point d'attribuer le qualificatif de « troïka » à ce groupe d'institutions. C'est également en mai 2011 que le gouvernement grec déclare qu'il ne serait toujours pas dans la mesure de se financer par lui-même sur les marchés financiers en 2012, et que les mesures d'austérité économique qu'il avait progressivement mis en place avaient eu pour conséquence inattendue de juguler la demande domestique. La troïka convient donc néanmoins avec ce gouvernement de la mise en place de nouvelles mesures d'austérité économique visant notamment le gel du salaire des fonctionnaires, tandis que l'Eurogroupe réfléchissait aux modalités d'un second plan d'aide économique⁸. Ce deuxième plan fut assez semblable au

⁵ CE, communiqué de presse, « Le paquet législatif sur la gouvernance économique de l'UE entre en vigueur », 12 décembre 2011 : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-11-898_fr.htm?locale=fr

⁶ « Statement by the EC, ECB, and IMF on their second review mission to Greece », 23 novembre 2010 : http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/financial_operations/2010-11-24-eap-review-greece_en.htm

⁷ « Statement by the Eurogroup », 28 novembre 2010 : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ecofin/118050.pdf

⁸ Les Echos, « Un plan conçu de concert avec la Troïka des bailleurs de fonds », 30 juin 2011 : http://www.lesechos.fr/30/06/2011/LesEchos/20964-032-ECH_un-plan-concu-de-concert-avec-la-troika-des-bailleurs-de-fonds.htm

précédent dans ses modalités⁹, qui seront petit à petit approuvées par l'Eurogroupe lors de la période de juillet 2011 à mars 2012 : il s'agit de financer la Grèce à hauteur de cent-neuf milliards d'euros sur quatre ans afin que cet Etat puisse survenir à ses besoins de financements tout en regagnant progressivement la confiance des marchés financiers. L'innovation incluse dans ce second mémorandum est la création d'une « *Task Force* » pour la Grèce, c'est-à-dire d'une délégation de fonctionnaires de la CE envoyée à Athènes afin de « conseiller » les autorités administratives nationales sur l'implémentation des mesures contenues dans le second mémorandum ainsi que sur l'utilisation « optimale » des fonds structurels européens dont la Grèce n'aurait historiquement fait qu'un usage partiel.

Parallèlement à la mise en place de ce second mémorandum, sont négociés puis ratifiés deux traités modifiant l'équilibre institutionnel de la gouvernance de la zone euro : le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), plus connu sous le nom de « pacte budgétaire européen », est adopté sous la forme d'un traité international classique (puisque le Royaume Uni et la République tchèque ont refusé de le ratifier, rendant ainsi une modification des traités de l'UE impossible), vu comme un prolongement du *Six-pack*, et vise et l'inscription dans les constitutions nationales des Etats signataires de la « règle d'or », c'est-à-dire de l'équilibre budgétaire¹⁰. De plus, les Etats de la zone euro ont légalement convenu de remplacer le FESF et le MESF, qui étaient des dispositifs d'urgence ne s'appuyant sur aucune base juridique, par le MES, dans un traité signé par les représentants des Etats-membres de la zone euro le 11 juillet 2011 et entré en vigueur le 8 octobre 2012¹¹. Le MES eut vocation à se substituer progressivement au FESF¹².

La CE poursuivit, par l'intermédiaire de sa *Task Force* ainsi que par les analyses produites par la DG ECFIN, sa supervision de la mise en place du mémorandum en Grèce et affirma ainsi à quatre reprises l'efficacité des avancées des réformes contenues dans le

⁹ CE, « Financial Assistance to Greece – Second Economic Programme for Greece », 14 mars 2012 : http://ec.europa.eu/economy_finance/assistance_eu_ms/greek_loan_facility/index_en.htm

¹⁰ TSCG, signé le 2 mars 2012, entré en vigueur le 1 janvier 2013 : <http://www.consilium.europa.eu/european-council/pdf/Treaty-on-Stability-Coordination-and-Governance-TSCG/>

¹¹ Traité établissant le Mécanisme européen de stabilité : <http://ec.europa.eu/dorie/fileDownload.do?sessionId=PQIDJnBTQnW1rRgzkb1NZQxGJHHHTxFMJL4HWgKLOV5tyB6XF4f!469751194?docId=1123784&cardId=1123780>

¹² Ces différents événements liés à la crise sont résumés de manière synthétique, jusqu'à la fin de l'année 2012, dans l'introduction du 42^e numéro de Politique européenne : Foucault (M.), « Les politiques économiques européennes face à la Grande Récession », Politique européenne, n° 42, 2013, p. 8-21, notamment p. 14 ; nous nous proposons simplement ici de compléter brièvement cette chronologie.

Protocole d'accord (nom français du « *memorandum of understanding* »)¹³. Les gouvernements grecs successifs ont ainsi approuvé plusieurs mesures d'austérité économiques de 2012 à 2014 tandis que différents déboursements d'emprunts leur parvenaient du FMI et du FESF. Le second plan d'aide arrivait néanmoins à terme en février 2015 et la dette publique n'a pas cessé d'augmenter au cours de cette période de quatre ans, tandis que les manifestations publiques en Grèce et ailleurs en Europe à l'encontre des mesures d'austérité se sont multipliées. Les élections législatives en Grèce sont avancées de quelques mois, pour janvier 2015, afin qu'un nouveau gouvernement soit en place au moment de négocier à nouveau un plan d'aide (malgré trois trimestres successifs de retour à la croissance), avec cette fois le MES, dont les affaires sont en grande partie assurées par la CE.

Le 25 janvier 2015, le parti *Syriza*, mené par Alexis Tsipras (ancien candidat à la présidence de la CE), arrive en tête des élections, et peut constituer un gouvernement grâce à son alliance de fortune avec un parti souverainiste¹⁴. La première priorité de ce gouvernement est de renégocier la dette du pays du pays avec ses créanciers ainsi que de parvenir à un nouvel accord dont l'austérité ne serait plus le mot d'ordre¹⁵, et ce alors que le second plan d'aide est censé prendre fin un mois plus tard. Suite à trois réunions de l'Eurogroupe lors du mois de février, les ministres des finances de la zone euro, en accord avec la CE et le FMI, décident de prolonger de quatre mois ce second plan d'aide jusqu'à la fin du mois de juin 2015, date où reprendront les négociations. Après de nombreux échanges entre la CE et le gouvernement grec (des délégations représentant ces deux institutions se sont ainsi échangées des propositions environ une fois par semaine), et plusieurs réunions de l'Eurogroupe, Alexis Tsipras annonce à la fin du mois de juin la tenue d'un référendum concernant les propositions des « Institutions » (nouveau nom de la *troïka*) dans le but d'aboutir d'un troisième plan d'ajustement économique¹⁶. Après le rejet des propositions des créanciers par le peuple grec le 5 juillet, le gouvernement Tsipras soumet néanmoins le 8 juillet à l'Eurogroupe une série de

¹³ La dernière manifestation de la DG ECFIN à cet égard eut lieu en avril 2014 ; voir DG ECFIN, « The Second Economic Adjustment Programme for Greece - Fourth Review », avril 2014 : http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2014/op192_en.htm

¹⁴ Le Figaro, « L'allié souverainiste de Syriza trouble la gauche française », 27 janvier 2015 : <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/couacs/2015/01/27/25005-20150127ARTFIG00469-l-allie-souverainiste-de-syriza-trouble-la-gauche-francaise.php>

¹⁵ Le Monde, « Le premier ministre grec Alexis Tsipras veut inventer la « social-démocratie radicale », 29 janvier 2015 : http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/01/29/le-premier-ministre-grec-alexis-tsipras-reste-le-leader-d-un-parti-demagogique_4566183_3232.html

¹⁶ Le Monde, « Tsipras va soumettre le plan d'aide à la Grèce à référendum », 27 juin 2015 : http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/06/27/tsipras-va-organiser-un-referendum-sur-le-plan-d-aide-a-la-grece_4662977_3234.html#SOCCDUiC7kZtYzww.99

propositions assez semblables à celles qui venaient juste d'être contestées ; ces propositions servirent dès lors de demande officielle de la Grèce de l'activation d'un troisième plan d'aide économique. Celui-ci fut formellement conclu le 19 août 2015¹⁷ : le protocole d'accord convenu contient des mesures très semblables à celles contenues dans les deux premiers textes du même genre : gel des salaires des fonctionnaires, baisse des pensions, privatisations de certains services publics, baisse du pourcentage des frais couverts par la sécurité sociale sur de nombreux produits, etc. Ainsi, la Grèce s'est engagée à mettre en place de nouvelles mesures d'austérité économique. Quatre pays différents¹⁸ et plusieurs plans d'aide économique ont tenté de remédier leur situation économique jugée comme déficiente au prisme d'une seule solution, venant parfaitement appuyer les positions de Klaus Regling.

Or le troisième programme d'ajustement économique en faveur de la Grèce est quelque peu différent des deux précédents : sans être inclus dans le texte du mémorandum, la CE publia une étude néanmoins liée prenant en compte les éventuelles conséquences sociales du nouveau programme en Grèce¹⁹, alors qu'une telle « étude d'impact » n'avait jamais été menée ni lors de la conclusion des deux accords précédents ni avec les autres bénéficiaires du MES. Cette note d'une vingtaine de pages, tout en comportant les mots-clés d'un « *eurospeak* »²⁰ développé depuis plusieurs années par les institutions européennes et repris par la troïka dans ses tentatives de réponse à la crise (*Investment, Growth, Jobs*, etc.)²¹, mentionne à plusieurs

¹⁷ CE, « Financial Assistance to Greece – Timeline and Background on Third Economic Adjustment Programme for Greece », 19 août 2015 :

http://ec.europa.eu/economy_finance/assistance_eu_ms/greek_loan_facility/index_en.htm

¹⁸ Le Portugal, l'Irlande, Chypre et l'Espagne ont également fait appel au FESF et au MES afin de survenir à leurs besoins de financements.

¹⁹ CE, « Assessment of the Social Impact of the new Stability Support Programme for Greece », Working Document, 19 août 2015 :

http://ec.europa.eu/economy_finance/assistance_eu_ms/greek_loan_facility/pdf/assessment_social_impact_en.pdf

²⁰ Le *Eurospeak* est un concept désignant le lexique spécifique développé dans les travaux des institutions européennes, et qui participe ainsi au processus d'autonomisation de cet espace social transnational : Robert (C.), Vauchez (A.), « L'Académie européenne. Savoirs, experts et savants dans le gouvernement de l'Europe », *Politix*, n° 89, 2010, p. 9

²¹ Ces termes ne sont pas spécifiques à la crise économique de la dette mais étaient déjà utilisés lors du lancement de la stratégie dite « de Lisbonne », approuvée par le Conseil européen des 23 et 24 mars 2000, dont l'objectif était de définir les grandes lignes à suivre par les institutions européennes dans la conduite des politiques publiques de l'UE ; bien que de nombreux objectifs de cette stratégie n'aient jamais été atteints, ils ont été reconduits dans la « stratégie 2020 » qui succède à celle de Lisbonne, et ces objectifs restent fréquemment mentionnés par le personnel des institutions européennes, notamment par celui de la CE, dans leurs publications liées aux mesures anticrise. Nous nous joignons donc ici à l'interprétation faite par Mehdi Arrignon selon laquelle la crise agirait comme un « écran de fumée » qui paralyse le personnel des institutions et justifierait la poursuite de politiques publiques n'ayant pourtant pas atteint les objectifs escomptés : Arrignon (M.), « Poursuivre malgré la crise ? Changement de contexte et continuité des politiques d'emploi en Europe », *Politique européenne*, n° 42, 2013, p. 46-70

reprises la difficulté de la situation vécue par les citoyens grecs et de la volonté des institutions européennes d'y mettre un terme le plus vite possible. Elle fait écho à la conférence de presse de la CE du 29 juin 2015, au cours de laquelle Jean-Claude Juncker, président de la CE, assurait que l'accord à venir entre le MES et la Grèce apporterait plus d'« équité sociale »²². Ainsi, une large partie de son discours fut réservée à l'explicitation de cette formule et des détails concrets des mesures proposées par la CE : pas de réductions des salaires et des retraites sur le long terme²³, aide aux groupes les plus vulnérables, contribution à l'impôt proportionnel aux revenus acquis. Ces arguments, qui avaient pour ambition d'expliquer aux citoyens grecs la nécessité selon la CE de voter « Oui » au referendum, laissent à penser que les mesures d'austérité économique ne sont pas seulement pensées qu'en termes d'objectifs budgétaires à atteindre ou d'indicateurs à respecter, mais que leurs promoteurs n'ignorent pas complètement que d'autres considérations sont affectées par ces mesures.

Cette tendance à prendre en considération d'autres facteurs que l'économie au sens strict s'affirma une semaine après ce discours de J.-C. Juncker, et ce après le vote massif en défaveur des propositions des créanciers par les citoyens grecs. Si la sortie de la Grèce de la zone l'euro fut l'objet le plus souvent abordé par les médias dès le lendemain du referendum²⁴, différents membres des institutions européennes ont plutôt souligné l'« urgence humanitaire » qui allait régner en Grèce suite à ce qui était largement assimilé à sa sortie de la zone euro. Martin Schulz, président du Parlement européen (PE), et Neven Mimica, commissaire pour la coopération internationale et le développement de la CE, appelèrent tous deux les institutions à prendre en considération l'envoi d'une « aide humanitaire » en Grèce²⁵, suivi par Juncker lui-même²⁶. Cette vision de la situation grecque des 6 et 7 juillet 2015 fut cependant vite remplacée par des considérations plus habituelles avec les nouvelles discussions sur le

²² CE, discours, « Transcription de la conférence de presse sur la Grèce du président Jean-Claude Juncker », Bruxelles, 29 juin 2015 : http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-5274_fr.htm

²³ Formellement, les « Institutions » n'ont pas demandé en tant que telles ces coupes budgétaires, mais qu'il appartenait au gouvernement grec de tirer par lui-même les conclusions du mémorandum : « Le gouvernement grec lui-même reconnaît qu'il est urgent de réformer plus profondément le régime grec des retraites pour garantir sa viabilité », dans *Ibid.*

²⁴ EU Observer, « Final deadline, as EU prepares for Grexit », 8 juillet 2015 : <https://euobserver.com/economic/129526>

²⁵ Euractiv, « 'Greece needs a humanitarian aid programme', says Schulz », 6 juillet 2015 : <http://www.euractiv.com/section/euro-finance/video/greece-needs-a-humanitarian-aid-programme-says-schulz/> ; « Commission considers development aid for Greece », 7 juillet 2015 : <http://www.euractiv.com/section/development-policy/news/commission-considers-development-aid-for-greece/>

²⁶ CE, Actualités, « Result of the Euro summit on Greece », 8 juillet 2015 : http://ec.europa.eu/news/2015/07/20150706_1_en.htm

troisième plan de sauvetage de la Grèce dès le 8 juillet ; ainsi le Sommet européen prévu le dimanche 12 juillet 2015, qui devait aborder la question de l'aide humanitaire, fut remplacé, sur décision de Donald Tusk et suite à l'envoi par la Grèce de ses contre-propositions, par une réunion de l'Eurogroupe sur le plan de sauvetage²⁷.

A plusieurs reprises, un « cadrage »²⁸ différent de la crise fut utilisé par le personnel de certaines institutions européennes pour envisager les conséquences de la situation sociale en Grèce ainsi que les mesures à adopter pour y remédier : un cadrage « humanitaire » en cas de sortie de l'euro, et un cadrage « social » venant compléter une analyse économique de la situation. Comment expliquer la montée en puissance de ces manières alternatives d'analyser la situation grecque, notamment dans un contexte où la réponse économique fut la seule option conçue et utilisée par les institutions européennes depuis 2010 ?

Comment penser la crise de la dette ?

La production académique sur la crise économique de la zone euro a suscité un intérêt certain chez les chercheurs de sciences politique et sociales : plusieurs numéros entiers de revues canoniques des *European studies* ont choisi de traiter ce sujet²⁹ parallèlement aux développements politico-économiques de l'UE survenus depuis 2008, et semble toujours constituer un terrain fécond à l'investissement des chercheurs³⁰.

Ces développements académiques sur la crise ont permis un retour au premier plan des approches classiques de l'intégration européenne : la crise a permis selon de nombreux auteurs de pouvoir appliquer ou au contraire d'infirmer de nombreuses théories classiques,

²⁷ BBC, « Greece debt crisis: EU summit cancelled as talks continue », 12 juillet 2015 : <http://www.bbc.com/news/world-europe-33497353>

²⁸ Snow (D.) et al., « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, Volume 51, 1986, p. 464-481

²⁹ Dont la synthèse a été faite Andy Smith pour les articles publiés entre janvier 2009 et juillet 2013 dans quatre de ces revues : Smith (A.), « Usages scientifiques de « la crise » de 2008 et suite. Le cas des European Studies », *Politique européenne*, n° 44, 2014, p. 124-151. D'autres numéros plus récents doivent également être mentionnés : « Coping with Crisis: Europe's Challenges and Strategies », *Journal of European Integration (JEI)*, Volume 36, 2014 ; « European integration in times of crisis: theoretical perspectives », *Journal of European Public Policy*, Volume 22, 2015

³⁰ Le dernier volume du fameux *Journal of Common Market Studies* y consacre ainsi une large partie : *JCMS*, Volume 54, Issue 1, 2016

voire tout simplement de relancer le débat sur l'intégration³¹. Ainsi par exemple, un numéro entier de la revue *Journal of European Public Policy* (JEPP) de 2015 fut consacré à cette question. Franck Schimmelfennig s'est ainsi appuyé sur les acquis de l'intergouvernementalisme libéral d'Andrew Moravcsik³² pour affirmer que la configuration institutionnelle actuelle de la gouvernance de la zone euro était principalement le fruit de conférences intergouvernementales (CIG) entre Etats membres, dont l'« interdépendance asymétrique » favorable aux plus grands Etats aurait conduit à une architecture organisationnelle reflétant principalement les intérêts de la République fédérale d'Allemagne³³.

La théorie néo-fonctionnaliste d'Ernst Haas³⁴ fut également mise à contribution par Arne Niemann et Ioannou Demosthenes qui considèrent que le renforcement de l'Union économique et monétaire (UEM) est la résultante de pressions émanant à la fois d'institutions européennes, de marchés et de groupes d'intérêts sur les Etats-membres, c'est-à-dire de la mise en marche du mécanisme clé de la théorie néo-fonctionnaliste, le « *spill over* »; si cette théorie permet d'interpréter globalement ces événements survenus depuis 2008, elle laisse néanmoins, de l'aveu même des auteurs, quelques « zones d'ombres » qu'elle ne peut éclairer, notamment concernant les groupes d'intérêt opposés à cet approfondissement de l'UEM³⁵.

Plusieurs explications néo-institutionnalistes³⁶ furent développées pour expliquer les tentatives de réponse à la crise des institutions européennes³⁷. Amy Verdun considère ainsi que les instruments créés pour faire face à la crise (FESF, MES, *Six-pack*) sont moins des innovations extraordinaires que le prolongement de manière de faire classiques de l'UE : la

³¹ Tosun (J.), Wetzel (A.), Zapryanova (G.), « *The EU Crisis : Advancing the Debate* », *JEI*, Volume 36, 2014

³² Moravcsik(A.), *The Choice for Europe - Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Cornell, Ithaca, 1998

³³ Schimmelfennig(F.), « Liberal Intergovernmentalism and the Euro Crisis Area », *JEPP*, Volume 22, 2015 ; ce même auteur avait déjà confronté ce même terrain à la théorie néo-fonctionnaliste et argumentait que cette théorie pouvait « suffisamment expliquer » le déroulement des événements depuis les débuts de la crise, si bien qu'il est difficile de savoir quelle approche a sa préférence : « *European Integration in the Euro Crisis: The Limits of Postfunctionalism* », *Journal of European Integration*, Volume 36, 2014

³⁴ Haas (E.), *The Uniting of Europe: Political, Social, and Economic Forces, 1950-1957*, Stanford University Press, 1958

³⁵ Niemann (A.), Demosthenes (I.), « European Economic Integration in Times of Crisis : a Case of Neofunctionalism ? », *JEPP*, Volume 22, 2015

³⁶ Hall (P.), Taylor (R.), « La science politique et les trois néo institutionnalismes », *Revue française de science politique* (RFSP), volume 47, 1997 ; Pierson (P.), « The path to European Integration: a historical institutionalist analysis », *Comparative Political Studies*, Volume 29, 1996

³⁷ Andy Smith relevait qu'il s'agissait l'une des approches les plus utilisées par les universitaires pour analyser la crise : Smith (A.), « Usages scientifiques ... », précité

« dépendance aux sentiers » permettrait ainsi de comprendre comment les institutions européennes ont choisi d'adopter le pacte budgétaire ou le Semestre européen comme instruments privilégiés de réponse à la crise³⁸. Plusieurs publications ayant traité spécifiquement de la Grèce dans ce contexte se situent dans cette perspective : Keith Featherstone considère que l'administration grecque n'était historiquement pas préparée à contrer les maux qui mettaient à mal les finances publiques de l'Etat (corruption, évasion fiscale, etc.) et qu'ainsi l'intervention (pour ne pas dire l'ingérence) de la troïka eut quasiment un effet salvateur pour cet Etat³⁹.

Les travaux de Liesbet Hooghe et de Gary Marks sur la « gouvernance multiniveaux »⁴⁰ furent également prolongés certains auteurs afin d'insister sur la complexité de changer la structure à deux niveaux de la gouvernance économique européenne (niveaux qui seraient particulièrement hermétiques), et que seul un véritable changement « constitutionnel » des traités serait à même de dépasser les faibles arrangements institutionnels comme le FESF⁴¹.

D'autres auteurs se sont plutôt penchés sur la nouvelle ingénierie institutionnelle produite par les institutions de l'UE afin de contrer les effets de la crise de la dette. Ils se sont attelés à détailler les différents mécanismes produits depuis 2010 afin de mettre en lumière les raisons qui ont conduites à des transferts de compétence institutionnels. Une telle approche a ainsi permis à Laurie Boussaguet et Renaud Dehousse de dépasser un certain entendement commun sur la montée en puissance des institutions gouvernementales et de démontrer que la CE est l'institution dont le rôle est le plus déterminant dans la gestion de la crise de la dette⁴², et ce de par la création de mesures visant à contrôler les budgets nationaux des Etats-membres (*Annual Growth Survey*) et de la possibilité de proposer des sanctions financières à l'encontre

³⁸ Verdun (A.), « A Historical Institutional Explanation of the EU's Responses to the Euro Area Financial Crisis », *JEPP*, Volume 22, 2015

³⁹ Featherstone (K.), « The Greek Sovereign Debt Crisis and EMU: A Failing State in a Skewed Regime », *JCMS*, Volume 49, 2011 ; Nikolaos Zahariadis, dans une optique similaire, considéra que l'intervention du FMI permit une correction partielle des failles historiques de l'administration grecque : Zahariadis (N.), « Leading Reform amidst Transboundary Crises: Lessons from Greece », *Public Administration*, Volume 91, 2013 ; « The Politics of Risk-Sharing: Fiscal Federalism and the Greek Debt Crisis », *JEI*, 2013

⁴⁰ Hooghe (L.), Marks (G.), *Multi-Level Governance and European Integration*, Rowman & Littlefield Publishers, 2001

⁴¹ Bellamy (R.), Weale (A.), « Political Legitimacy and EMU : Contracts, Constitutionalism and the Normative Logic of Two-Level Games », *JEPP*, Volume 22, 2015

⁴² Dehousse (R.), Boussaguet (L.), « L'impact de la crise sur la gouvernance européenne », *Pouvoirs*, n°149, 2014

des Etats récalcitrants⁴³ ; Michael W. Bauer et Stefan Becker soutiennent cette interprétation, en affirmant que, quand bien même les pouvoirs de la CE auraient été réduits aux profit d'institutions intergouvernementales, ses compétences en termes de supervision ainsi que de mise en place des normes dédiées au combat contre les effets de la crise en font un acteur majeur de la gouvernance économique globale en Europe⁴⁴.

Adoptant une démarche similaire, Uwe Puetter arrive cependant à un constat tout à fait différent selon lequel la crise aurait eu pour conséquence un renforcement de l'intergouvernementalisme au sein de l'UE, ce dont la montée en puissance progressive de l'Eurogroupe viendrait attester⁴⁵. Plus généralement, la crise économique aurait incité les Etats-membres à s'opposer à plus d'intégration économique et auraient donc privilégié les discussions au sein d'arènes intergouvernementales préexistantes, conduisant Puetter à forger le concept d'« intergouvernementalisme délibératif »⁴⁶.

Il convient également de mentionner une littérature insistant sur les logiques du capitalisme en Europe, qui prend plus de distance avec les institutions européennes et placent la focale sur le développement des politiques économiques des Etats européens dans un contexte socio-historique plus ancien que celui de la crise⁴⁷. Peter Hall s'est ainsi attaché à remettre la crise économique et financière européenne dans le contexte plus large du déséquilibre entre les économies des différents Etats-membres de l'UE, mettant en avant une fracture Nord/Sud entre les Etats membres qui existerait de longue date. Les mesures « anticrise » adoptées auraient ainsi eu pour conséquence, notamment au sein d'une zone monétaire considérée par ailleurs comme n'étant pas optimale⁴⁸, de renforcer l'écart opposant d'un côté l'Allemagne et les pays scandinaves et de l'autre les Etats européens

⁴³ Ainsi que de la possibilité, toute aussi importante selon nous, de remettre à plus tard ces sanctions, comme cela fut le cas pour la France en 2015.

⁴⁴ Bauer (M.), Becker (S.), « The Unexpected Winner of the Crisis: The European Commission's Strengthened Role in Economic Governance », *JEI*, Volume 36, 2014 ; « Debate: From the front line to the back stage—how the financial crisis has quietly strengthened the European Commission », *Public Money & Management*, Volume 34, 2014

⁴⁵ Puetter (U.), « Europe's deliberative intergovernmentalism: the role of the Council and European Council in EU economic governance », *JEPP*, Volume 19, 2012

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Considéré dans la littérature précitée comme le point de départ et facteur exogène face auquel les différents Etats et institutions européennes ont dû trouver des solutions : Smith (A.), « Usages scientifiques ... », précité

⁴⁸ Scharpf (F.), « Political Legitimacy in a Non-optimal Currency Area », MPIfG Discussion Paper 13/15, 2013

méditerranéens⁴⁹.

Les travaux de Wolfgang Streeck sur l'« Etat débiteur » insistent également sur les logiques du capitalisme (ou des « variétés de capitalisme »⁵⁰) en Europe, mais dans une perspective légèrement différente que celle poursuivie par Hall⁵¹. La crise n'est selon lui qu'une étape, certes majeur, d'un long processus où les Etats d'Europe de l'Ouest ont été pris depuis le début des années 1970. Après la Seconde Guerre mondiale, les Etats européens de l'Ouest utilisèrent comme moyen principal de financement le prélèvement d'impôts, devenant ainsi des Etats « fiscaux » (*Tax State*, concept qu'il emprunte à l'économiste Joseph Schumpeter⁵²), afin de couvrir les besoins nés de l'Etat providence. Ces besoins se firent de plus en plus pressants, au point que les recettes des dits Etats ne suffirent plus à couvrir leurs dépenses sociales. Ils durent donc recourir progressivement, grâce au développement parallèle des marchés financiers et plus globalement du « tournant néolibéral » en Europe⁵³, à des sources de financements extérieurs, faisant de ces Etats des « Etats débiteurs »⁵⁴ (*Debt State*). Ces emprunts obligèrent les Etats à tenter d'assainir leurs finances publiques et à adopter dès les 1970 des politiques de rigueur économique⁵⁵. Cette phase prit selon Streeck une autre tournure lors de la crise financière de 2008 et surtout lors de la crise de la dette en 2010, avec un élément central ayant changé : la perte de confiance des marchés financiers dans la capacité des Etats à rembourser leurs dettes. Ceux-ci, privés de leur source principale de financement, se convertirent en « Etats de consolidation » (*Consolidation State*) confrontés selon l'auteur à deux objectifs incompatibles : restaurer la confiance des marchés ; continuer de pourvoir aux besoins des ressortissants en termes de services publics et sociaux. Les choix

⁴⁹ Hall (P.), « The Economics and Politics of the Euro Crisis », *German Politics*, 2012

⁵⁰ Ansaloni (M.), « Grand angle. *Capital strikes back !* La mise à mal de la tutelle démocratique sur l'économie capitaliste », *Gouvernement et action publique*, 2015, p. 159-165

⁵¹ Il sera ici plus généralement fait référence aux travaux de l'Institut Max Planck pour l'étude des sociétés (Max Planck Institute for the Study of Societies – MPIfG), et notamment aux publications de W. Streeck et de Fritz Scharpf ; leurs positions ont été publiées dans de nombreux *Discussion Papers* (par exemple, Streeck [W.], « Why the Euro Divides Europe », également publié dans la *New Left Review*, 2015) de l'institut, et ont été reprises en grande partie dans l'ouvrage suivant : Streeck (W.), *Du temps acheté – La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Essais, Gallimard, 2014

⁵² Voir par exemple Schumpeter (J.), Swedberg (R.), *The Economics and Sociology of Capitalism*, Princeton University Press, 1991

⁵³ Jobert (B.) (dir), « Le tournant néolibéral en Europe – Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales », Paris, L'Harmattan, 1994

⁵⁴ Streeck (W.), « Du temps acheté ... », précité ; « The Politics of Public Debt - Neoliberalism, Capitalist Development, and the Restructuring of the State », MPIfG Discussion Paper 13/7, 2013

⁵⁵ W. Streeck souligne ainsi que l'austérité économique est une politique publique assez ancienne, mais diffère néanmoins assez drastiquement des mesures prises en réaction des crises de 2008 et 2010, puisque dans les années 1970 restaient encore largement souverains dans leur gestion de la dette (et étaient d'ailleurs affectés de manière assez différente) : « The Politics of Public Debt ... », précité ; Streeck (W.), Shafer (A.) (dir), *Politics in the Age of Austerity*, Polity, 2013

pris par les Etats membres de l'UE, à savoir l'adoption de mesures d'austérité économiques sans précédents dans leur histoire, reflèteraient clairement leur choix de privilégier le premier objectif au détriment du second⁵⁶.

Cette revue de littérature permet de mettre en lumière les grandes dynamiques à l'œuvre depuis les débuts de la crise de la dette : les acteurs majeurs de l'Union européenne ont procédé à de grands bouleversements institutionnels afin de répondre à cette situation de déséquilibres macroéconomiques, modifiant ainsi l'équilibre des compétences notamment en faveur de la Commission européenne. Différentes grilles de lecture interprétative peuvent ainsi être mobilisés afin de comprendre comment les institutions historiques majeures de l'intégration européenne ont opéré depuis 2008.

Néanmoins ces lectures ne nous permettent pas de comprendre comment un cadrage interprétatif alternatif de la crise grecque a pu émerger au sein de la Commission : les institutions sont souvent mentionnées comme des collectifs réifiés (la Commission, le Conseil, etc.) au sein desquels aucun entrepreneur particulier n'est identifié⁵⁷ ; de plus, ils sont envisagés comme dotés d'une rationalité prédéterminée qui conduirait infailliblement leur action. Or Michel Dobry a démontré qu'en période de fluidité les intérêts tout autant que la situation sont redéfinis, notamment en ce que les « transactions collusives » classiques entre les groupes établis dans une configuration donnée se rompent et peuvent donner lieu à une « interdépendance tactique élargie »⁵⁸, même si le jeu politique européen a une capacité propre à contenir de telles éventualités⁵⁹. Il convient donc de se doter d'une nouvelle boîte à outils conceptuels afin de comprendre comment des cadres interprétatifs de la crise ont pu émerger.

⁵⁶ « The Politics of Public Debt ... », précité ; « The Rise of the European Consolidation State », MPIfG Discussion Paper 15/1, 2015

⁵⁷ Alors que ces collectifs représentent des institutions très fragmentées et sujettes à de nombreuses divisions internes, et dont le compromis est le principal mode d'action : Georgakakis (D.) (dir), *Le champ de l'Eurocratie – Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, 2012 ; en l'espèce, il est ainsi de difficile de comprendre comment un cadrage économique de la crise a pu émerger et faire l'objet d'un compromis comme étant le mode principal de résolution de la crise.

⁵⁸ Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, précité

⁵⁹ Mégie (A.), Vauchez (A.), « Introduction. Crise, crises et crisologie européenne », *Politique européenne* 2014, n° 44, p. 8-22.

Décrire un récit alternatif de la crise grecque : établir le lien entre crise et droits humains sous un angle de sociologie politique

La crise grecque sera ici envisagée sous un angle de sociologie politique, et plus précisément grâce aux acquis de la sociologie politique et historique de l'Europe ; cette approche, qui a largement fait défaut dans les débats académiques sur la crise de la zone euro⁶⁰, nous permettra de mettre en lumière certains angles morts de la littérature sur la crise, notamment en ce que la méthode employée aura pour ambition de décrire de manière empirique les dynamiques ayant traversées le champ européen du pouvoir, et ce sur un temps long afin de ne pas sous-estimer les actions quotidiennes des agents impliqués dans la gestion de cette crise. Ces actions quotidiennes, voire routinières, sont considérées ici comme étant d'égale importance que les CIG, en l'espèce les différentes réunions de l'Eurogroupe dont la question grecque était inscrite sur l'agenda ; le travail de ces agents en amont de tels sommets est ainsi capital et doit être décrit afin d'expliquer les changements ou l'inertie d'une CIG à l'autre.

Une telle approche nous permettra de décentrer le regard de ces « *big bangs* » et ainsi d'appréhender la multiplicité des espaces dans lesquels ces différents protagonistes circulent ; il s'agira ainsi de ne pas appréhender ces espaces comme étant hermétiques, ce dont une lecture en termes de niveaux peut difficilement s'affranchir⁶¹, mais de les concevoir comme étant largement imbriqués : nous adhérons ici pleinement à la conception des champs transnationaux comme « champs faibles »⁶², c'est-à-dire de champs très hétéronomes où se mêlent le national et l'europpéen, différents types de savoirs⁶³ et où évoluent différents acteurs aux propriétés sociales hétérogènes. L'utilité d'une telle approche est de démontrer à la fois que les agents du champ européen du pouvoir circulent dans ces différents espaces

⁶⁰ Saurugger (S.), « Sociological Approaches to the European Union in Times of Turmoil », *JCMS*, Volume 54, 2016

⁶¹ Vauchez (A.), « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique », *Critique internationale*, n°59, 2013

⁶² Topalov Christian, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France 1880-1914*, Paris, éditions de l'EHESS, 1999 ; pour l'introduction de ce concept dans l'étude des configurations transnationales, voir notamment Vauchez (A.), « Interstitial Power in Fields of Limited Statehood: Introducing a "Weak Field" Approach to the Study of Transnational Settings », *International Political Sociology*, Volume 5, 2011 ; Dezalay (S.), « Des droits de l'homme au marché du développement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 174, 2008, p. 68-79

⁶³ Robert Cécile, Vauchez Antoine, « L'Académie européenne ... », précité

« interstitiels »⁶⁴ tout autant qu'ils ne peuvent complètement s'en affranchir ; leur « multipositionnalité »⁶⁵ constitue dès lors un facteur déterminant pour comprendre comment ils peuvent mobiliser différents types de ressources (bureaucratiques, militantes, etc.) et les mettre en scène dans le champ du pouvoir européen. Cette analyse de l'espace social européen en tant que champ faible a également pour conséquence de s'affranchir des barrières politico-institutionnelles qui limitent considérablement l'analyse (celle d'une Europe rythmée par les grandes décisions des institutions européennes et d'une progression historique mécanique), et de déplacer la focale sur les luttes quotidiennes que se livrent ces agents et ainsi que sur les tensions qui empreignent et structurent le champ européen du pouvoir⁶⁶.

L'ambition de ce mémoire est ainsi de décrire au niveau microsociologique les agissements de plusieurs de ces agents qui ont lutté dans un espace social plus global afin de promouvoir un cadrage alternatif de la situation de la crise de la dette grecque. Nous nous proposons à cette fin de suivre plusieurs acteurs provenant d'un sous-champ particulier du champ européen du pouvoir : le champ européen des droits humains (DH). Une telle entrée peut permettre selon nous de comprendre au moins de manière partielle comment les questions de l'« urgence humanitaire » et de l'apparente nécessité pour la CE de justifier son action au prisme de considérations « sociales » ont été mises sur le devant de la scène lors des négociations du troisième plan de sauvetage. Yves Dezalay et Brian Garth ont pu par exemple démontrer comment les droits humains ont servi de ressource majeure d'entrée dans le champ du pouvoir étatsunien et d'accès aux positions clés de l'administration américaine⁶⁷. La question des droits humains ou des droits de l'Homme⁶⁸ fut mobilisée dès les premières années de la construction européenne d'après-guerre⁶⁹ et en constitue toujours une dynamique

⁶⁴ *Ibid.* ; nous définissons ces « espaces interstitiels » au sens de Medvetz (T.), « Les think tanks dans le champ du pouvoir étatsunien », *ARSS*, n°200, 2013

⁶⁵ Boltanski Luc, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, Volume 74, 1973, p. 3-26

⁶⁶ Georgakakis (D.), « Conclusion – Le champ de l'Eurocratie. Nouvelles cartes, nouveaux horizons » dans Georgakakis (D.) (dir.), *Le champ de l'eurocratie ...*, précité

⁶⁷ Dezalay (Y.), Garth (B.), *La mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'État en Amérique Latine. Entre notables du droit et « Chicago Boys »*, Paris, Le Seuil, 2002

⁶⁸ Ces deux appellations pour un même objet révèlent également des tensions et des pratiques de différenciation au sein de champ (en l'espèce au sein d'un réseau francophone) : certains acteurs choisissent d'embrasser la formule de « droits humains » (par exemple la Fédération internationale des droits de l'Homme) vue comme moderne, traduite directement de l'anglais « Human Rights » ; d'autres au contraire ont réaffirmé leur attachement au dénominateur classique de « droits de l'Homme » (comme l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme). Nous aurons recours à ce mémoire à la notion de droits humains, sans néanmoins en conclure qu'une différence de substance existe avec les droits de l'Homme.

⁶⁹ Madsen (M.), *La genèse de l'Europe des droits de l'Homme. Enjeux juridiques et stratégies d'Etat, (France, Grande-Bretagne et pays scandinaves, 1945-1970)*, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Sociologie politique Europe », 2010

clé. Si elle trouve historiquement son fondement au sein de l'autre institution supranationale européenne qu'est le Conseil de l'Europe (CoE)⁷⁰, et que le traité de Rome qui institue la Communauté économique européenne (CEE) ne comportait aucune disposition en la matière et était assez largement axé sur la constitution du marché commun⁷¹, les DH ont progressivement été mobilisés par le personnel des institutions de l'UE, dans un premier temps par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE/CJUE) dès la fin des années 1960⁷², puis par les autres institutions de la CEE en 1977⁷³. Mentionnés dans les préambules de l'Acte Unique européen, des traités de Maastricht et d'Amsterdam, les chefs d'Etats et de gouvernement des Etats membres décidèrent au Conseil européen de Tampere que l'UE devait se doter de son propre instrument juridique de protection des DH⁷⁴ ; ce projet devait être mené à bien par une « convention » présidée par l'ancien président de la cour constitutionnelle allemande et ancien président de la République fédérale Roman Herzog⁷⁵.

Le texte convenu à l'issue des travaux de cette convention, nommé « Charte des droits fondamentaux de l'UE » (CDF), fut solennellement proclamé par la CE, le PE et le Conseil le 15 décembre 2000, en marge des négociations du traité de Nice⁷⁶. Si cet instrument n'est officiellement entré en vigueur qu'en 2009 avec le traité de Lisbonne, plusieurs membres des institutions européennes se saisirent assez tôt de l'instrument et commencèrent d'ores-et-déjà à « fonder son ordre juridique »⁷⁷ ; de plus cette proclamation solennelle, malgré l'absence du caractère contraignant de l'instrument, avait fortement bousculé les dynamiques du champ européen du pouvoir, notamment à Bruxelles⁷⁸. Cette charte élève également au rang de droit

⁷⁰ *Ibid.* ; Madsen (M.), « « Make law, not war ». Les « sociétés impériales » confrontées à l'institutionnalisation internationale des droits de l'homme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 151-152, 2004, p. 96-106

⁷¹ Denord (F.), Schwartz (A.), « L'économie (très) politique du traité de Rome », *Politix*, (n° 89), 2010, p. 35-56 ; *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Paris, Raisons d'agir, 2009

⁷² Le premier arrêt de la CJCE mentionnant la nécessité pour les institutions européennes de respecter les DH est l'arrêt Stauder de 1969 : CJCE, *Erich Stauder contre ville d'Ulm - Sozialamt*, affaire 29-69, 12 novembre 1969. Il fut suivi quelques mois plus tard par le véritable arrêt de principe en la matière : CJCE, *Internationale Handelsgesellschaft mbH contre Einfuhr- und Vorratsstelle für Getreide und Futtermittel*, affaire 11-70, 17 décembre 1970

⁷³ Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, du 5 avril 1977, *Journal officiel des Communautés européennes*, n° C103, 27 avril 1977.

⁷⁴ Conseil européen de Tampere, 15-16 octobre 1999, conclusions de la présidence : http://www.europarl.europa.eu/summits/tam_fr.htm#annexe

⁷⁵ Pour un historique synthétique de l'évolution de la question des DH au sein de l'UE, voir du Bois (P.), « L'Union européenne et les droits de l'homme », *Relations internationales*, n° 132, 2007, p. 33-39

⁷⁶ Proclamation solennelle de la CDF, 7 décembre 2000 : http://www.europarl.europa.eu/charter/default_fr.htm

⁷⁷ Dont les avocats généraux de la CJCE : Madsen (M.), « La fabrique des traités européens. Une analyse de la genèse et évolution de la charte des droits fondamentaux », *RFSP*, Volume 60, 2010

⁷⁸ Comme nous le verrons plus loin dans ce mémoire ; voir également Michel (H.), « Le droit comme registre d'Europeisation d'un groupe d'intérêt. La défense des propriétaires et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne », *Politique européenne*, n°7, 2002

primaire les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), droits de « seconde génération », ainsi que les droits dits « de solidarité », droits de troisième génération. Le PE, la CE et le Conseil ont affirmé devoir respecter tous ces droits dans la conduite des politiques publiques de l'Union⁷⁹ ; autrement dit, ces trois institutions s'engagent à confronter les différents projets législatifs de l'UE aux dispositions de la Charte. A cette fin, la CE publia en 2010 une communication contenant des indications stratégiques destinées aux institutions européennes afin de prendre en compte la CDF dans la conduite quotidienne, encourageant ainsi le personnel des institutions, notamment de la CE, à se poser préalablement à toute publication une série de questions liées aux DH, contenues dans une « *Check-list* » destinée à « renforcer la culture des droits fondamentaux »⁸⁰.

La CE est ainsi tenue de respecter les DH contenus dans la CDF lors de l'élaboration de ses positions ; néanmoins elle n'a jamais fait mention des droits fondamentaux dans ses propositions à l'égard de la Grèce⁸¹ ; la CDF n'est d'ailleurs mentionnée ni dans les trois mémorandums, ni dans l'étude d'impact social publiée le 19 août 2015, ni lorsque l'urgence humanitaire est mentionnée par J.-C. Juncker. Un cadrage de la crise grecque en termes de DH a-t-il véritablement émergé au sein des institutions européennes ?

Une approche de sociologie politique de l'Europe permet de répondre par l'affirmative à cette question. En effet, étudier les différentes composantes du « champ de l'Eurocratie »⁸², et ainsi de décentrer le regard des « *key players* » régulièrement mentionnés dans la littérature étudiée au début de cette introduction permet de déceler plusieurs manifestations mêlant DH et crise économique ; ou inversement, introduire la question des DH au sujet de la crise grecque a pour conséquence d'introduire dans le jeu des composantes du champ de l'Eurocratie largement ignorées par la littérature susmentionnée. A titre d'exemple, le PE a mentionné à plusieurs reprises, lors de différentes initiatives parlementaires, la nécessité pour la troïka de prendre en compte les droits fondamentaux dans ses relations avec les pays sous

⁷⁹ Deuxième proclamation solennelle de la CDF, Strasbourg, 12 décembre 2007 : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=fr&type=IM-PRESS&reference=20071127BKG13869>

⁸⁰ Communication de la CE, COM(2010) 573, « *Strategy for the effective implementation of the Charter of Fundamental Rights by the European Union* », 19 octobre 2010, notamment p. 5 et suivantes : http://ec.europa.eu/justice/news/intro/doc/com_2010_573_en.pdf

⁸¹ Voir par exemple les positions de la CE le 28 juin 2015, avant la conclusion du troisième plan de sauvetage : « List which takes account of the proposals of the Greek authorities received on 8, 14, 22 and 25 June » : http://ec.europa.eu/news/2015/06/20150628_fr.htm

⁸² Georgakakis (D.), « Introduction. L'Eurocratie : du sens commun à l'analyse d'un champ », in *Le champ de l'Eurocratie*, précité

assistance financière⁸³ ; la confédération européenne des syndicats (ETUC), un groupe d'intérêt établissant fréquemment des liens avec les institutions européennes⁸⁴, a soutenu à de nombreuses reprises les grèves générales organisées en Grèce et a appelé la troïka à ne pas méconnaître les droits sociaux des citoyens grecs ; le Comité européen des droits sociaux (CEDS), organe souvent méconnu du CoE et dont le rôle est (lorsque lui est soumis une requête) de veiller au respect de la Charte sociale européenne (CSE), a déclaré à plusieurs reprises que les mesures d'austérité appliquées en Grèce allaient à l'encontre des dispositions de la Charte. Ces manifestations sont bien réelles, mais semblent très clairsemées : elles proviennent d'espaces parfois isolés (comme le CEDS) et ne semblent *a priori* qu'avoir de faibles interrelations. Lier ces différents espaces nécessite donc l'intervention d'« entrepreneurs »⁸⁵ de cause insérés dans les espaces interstitiels communs à ces différentes composantes du champ du pouvoir européen, et de mettre en avant ce lien entre DH et crise grecque.

« Localiser le terrain de l'international » : les organisations non-gouvernementales de protection des droits humains à Bruxelles

Etudier la formation d'un champ transnational suppose de trouver un point d'entrée approprié afin de pouvoir en détailler les différents éléments ; plus encore, il s'agit de « localiser »⁸⁶ les espaces où se jouent et se développent les champs transnationaux. Johanna Siméant cite à cette fin le célèbre adage « *All politics is local politics* »⁸⁷ ; afin de détailler certaines dynamiques du champ européen des DH, nous avons choisi de suivre des entrepreneurs localisés à Bruxelles, centre politico-administratif de l'UE. Si Philippe Aldrin et Dorota Dakowska démontrent l'intérêt de décentrer le regard de Bruxelles et d'étudier

⁸³ Ces initiatives sont notamment recensées dans Hamm (M.), *Autour de la troïka: tentatives de mobilisations critiques. Le cas des rapports d'initiative d'enquête du Parlement européen*, Mémoire de Master 2, IEP de Strasbourg, 2015

⁸⁴ Wagner (A.-C.), « La fabrique de syndicalistes « européens » : une enquête sur les formations européennes de la CES », *Politique européenne*, n°29, 2007, p. 105-127

⁸⁵ Nous nous associons également ici aux travaux d'Olivier Nay et Andy Smith, ainsi qu'à ceux de Sylvain Laurens, au sens où leurs concepts d'« intermédiaire » et de « courtier » décrivent selon de manière égale ces entrepreneurs : Nay (O.), Smith (A.), « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », in Nay (O.), Smith (A.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, 2002 ; Laurens (S.), *Les Courtiers du capitalisme - Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Agone, 2015

⁸⁶ Au sens où l'entend Johanna Siméant, d'où le titre de ce paragraphe que l'on lui emprunte : Siméant (J.), « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, n°100, 2012, p. 129-147

⁸⁷ *Ibid.*, p.132

comment se fait l'Europe en périphérie⁸⁸, ils conviennent néanmoins que tout semble revenir vers Bruxelles, « et inversement »⁸⁹.

Le choix ici fut de suivre un type d'acteurs particuliers que sont les organisations non-gouvernementales (ONG) de protection des DH basées à Bruxelles. Nous pensions pouvoir y localiser des entrepreneurs des DH qui tenteraient de faire le lien avec la crise pour plusieurs raisons : ces ONG naviguent dans les différents espaces mentionnés dans cette introduction. En tant que membre de la « société civile »⁹⁰ européenne, ces ONG sont reconnus depuis la publication du Livre blanc de 2001 sur la gouvernance européenne⁹¹ comme des partenaires privilégiés dans l'élaboration des politiques publiques de l'UE. Ainsi, des mécanismes tels que les consultations publiques ou l'invitation de ces groupes d'intérêts aux conventions européennes⁹² (la convention Herzog ainsi que la convention sur l'avenir de l'Europe) sont censés favoriser le développement de ces échanges entre institutions européennes et membres de la société civile, et ce notamment afin de contrer le discours sur le « déficit démocratique de l'UE ». D'autres pratiques concrètes, telles que le pourvoi de financements européens, par l'intermédiaire de programmes dédiés comme « PROGRESS » ou « Europe pour les citoyens »⁹³, peuvent inciter ces ONG à s'installer à Bruxelles et à développer leurs actions auprès des institutions.

Beaucoup d'ONG de protection des droits sont basées à Bruxelles, et il convient de préciser ce qui les différencie. La plupart d'entre elles ont une vocation sectorielle, c'est-à-dire qu'elles se concentrent sur la protection d'un public particulier (les Roms, les handicapés, les migrants sans papiers par exemple), d'une cause particulière (lutte contre le racisme)⁹⁴, ou

⁸⁸ Aldrin (P.), Dakowska (D.), « Légitimer l'Europe sans Bruxelles ? Un regard sur les petits entrepreneurs d'Europe, entre décentrement et recentrages », *Politique européenne*, n°34, 2011 ; cette observation sera mise à contribution dans ce mémoire.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 12

⁹⁰ Hélène Michel souligne à juste titre que cette notion est assez vague et ne saurait en tant que telle avoir une portée heuristique : Michel (H.), « La « société civile » dans la « gouvernance européenne » : Éléments pour une sociologie d'une catégorie politique », *ARSS*, n°166-167, 2007

⁹¹ Commission européenne, *Gouvernance européenne. Livre blanc*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001

⁹² Bouza García (L.), « To Whom Did Brussels Speak on Participatory Democracy? Civil Society in Debates on the European Constitutional Treaty », *British Journal of Education*, 2010

⁹³ Selon la Commission européenne, ce programme « finance des projets œuvrant au travail de mémoire, à la connaissance réciproque des citoyens européens et à leur rapprochement de l'Union européenne » : <http://europespourlescitoyens.org/>

⁹⁴ Bien souvent, cette distinction entre « cause » et « public » est à remettre en question, puisque pour certains groupes d'intérêt la défense d'un groupe particulier constitue une cause à part entière : tel est le cas du Lobby européen des femmes ; nous utilisons ici cette distinction, sans nous attacher, pour décrire l'étendue des vocations possibles de ces ONG.

d'une aire géographique particulière (Moyen-Orient). Beaucoup plus faible en nombre sont les ONG de DH généralistes, c'est-à-dire des associations couvrant l'ensemble des sujets liés aux DH et promouvant l'indivisibilité des droits ainsi que leur universalité, qui doivent ainsi s'appliquer à la fois aux ressortissants de l'UE et à ceux provenant de pays tiers. Nous avons recensé quatre associations de ce type à Bruxelles : Amnesty International (AI), Human Rights Watch (HRW), la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH)⁹⁵. Ces dernières seront le point d'entrée de notre analyse de l'émergence d'un cadrage de la crise grecque.

Parmi ces quatre ONG, la FIDH et l'AEDH semblent avoir été particulièrement actives au sujet de la crise économique et des réponses qui y ont apporté les institutions européennes : la première a publié un rapport de plusieurs dizaines de pages sur le sujet, tandis que la seconde a publié de nombreux communiqués liés aux politiques d'austérité économiques, notamment entre 2013 et 2015, qui sera donc la période analysée dans ce mémoire ; à l'inverse, AI et HRW n'ont jamais véritablement embrassé la question de la crise économique ou des politiques d'austérité, mentionnant parfois cette crise comme élément de contexte explicatif d'autres violations de DH. Expliquer cet investissement différencié d'ONG, qui semblent pourtant partager des propriétés très similaires, sera également l'objet de ce mémoire. Le terme « ONG » fait souvent référence dans la littérature à un collectif réifié parlant d'une seule voix⁹⁶, insérées par exemple dans des « réseaux d'activistes transnationaux »⁹⁷. Or le champ des ONG est un espace hautement concurrentiel dans lequel les différents protagonistes luttent pour des positions ou des ressources clés⁹⁸, notamment pour les places auprès du personnel des institutions⁹⁹. Ces concurrences structurent le champ européen des ONG de DH et peuvent être à l'origine de stratégie de différenciation,

⁹⁵ Le réseau *Human Rights and Democracy Network* (HRDN) recense les ONG de DH basées à Bruxelles et en liste ainsi environ une cinquantaine ; il nous a fallu entrer dans le détail de chaque association pour comprendre que seules quatre d'entre elles étaient des associations à vocation généraliste ; l'appellation de ces ONG ne rend parfois pas bien compte de leur activité : par exemple, l'ONG *European Partnership for Democracy* concentre ses activités sur des terrains situés hors des limites géographiques de l'UE.

⁹⁶ Vauchez (A.), « Interstitial Power in Fields of Limited Statehood: Introducing a "Weak Field" Approach to the Study of Transnational Settings », précité

⁹⁷ Keck (M.), Sikkink (K.), *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Cornell University Press, 1998

⁹⁸ Madsen (M.), « Reflexivity and the Construction of the International Object: The Case of Human Rights », *International Political Sociology*, Volume 5, 2011, p. 259-275

⁹⁹ Pour un exemple d'enquête retraçant les luttes d'ONG de protection de droits au sein du champ européen du pouvoir, voir Rosas Mugnier (E.), « *La hiérarchisation de l'oppression* » : *Les enjeux de lutte de classement entre les causes au sein de l'espace transnational de l'anti-discrimination et pour l'égalité à Bruxelles*, Mémoire de Master 2, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2012

notamment dans la quête de nouveaux terrains à couvrir¹⁰⁰. Ainsi la question de l'« indivisibilité des droits » est une notion qui fait empiriquement l'objet de différenciations et qui est perçue de manière contrastée selon les agents envisagés, ce que nous essaierons de démontrer avec le cas de la crise grecque.

L'accent sera ici mis sur la FIDH et l'AEDH, deux associations historiquement liées¹⁰¹ mais travaillant de manière autonome l'une de l'autre : il s'agira de détailler la spécificité de ces organisations, leur développement depuis leur arrivée à Bruxelles ainsi que des propriétés sociales des agents qui les composent, afin de comprendre comment ces deux ONG sont arrivés, surtout entre 2013 et 2015, à tenter d'établir ce lien entre DH et politiques d'austérité. Il s'agira néanmoins de les comparer avec les deux autres associations généralistes de DH présentes à Bruxelles, AI et HRW, ce qui nous permettra de mettre en lumière les spécificités de chacune, notamment en ce qui concerne le personnel qui agit au quotidien en leur sein, et d'étudier tout particulièrement les canaux ou les réseaux qu'elles mobilisent afin d'atteindre leurs cibles.

Retours sur l'enquête : entre observation directe et recherches à distance

Les origines de cette recherche datent du premier semestre 2015, que nous avons passé à Bruxelles au sein de l'AEDH, l'une des associations qui seront largement détaillées dans ce mémoire. En tant que stagiaire thématique en charge de la section « DESC », nous avons suivi très largement et sous un angle de DH les négociations entre le gouvernement grec d'Alexis Tsipras et les « Institutions ». Dans ce cadre, nous étions amené à couvrir l'actualité politico-législative liés aux DESC, puis produire les *drafts* originels détaillant les prises de position de l'ONG concernant ces différentes situations, les différents communiqués de presse ainsi que les notes internes à l'égard des ligues membres et des associations partenaires. Cette observation participante fut très bénéfique pour comprendre les activités quotidiennes des membres de l'association, et plus encore la manière d'appréhender les politiques européennes au prisme des DH, et plus précisément des DH tels que considérés au sein de l'AEDH. Cette

¹⁰⁰ Paul J. Nelson et Ellen Dorsey posent que la saisie par les ONG de la thématique « DESC » résulte à la fois d'une prise en compte de la pauvreté comme facteur clé de la violation de droits humains et d'une nécessité stratégique pour ces ONG d'étendre leur champ de compétence dans un environnement très concurrentiel où seules quelques-unes d'entre elles accèdent aux positions clés du champ des DH : Nelson (P.), Dorsey (E.), *New Rights Advocacy: Changing Strategies of Development and Human Rights NGOs*, Georgetown, 2008

¹⁰¹ L'AEDH est formellement membre de la FIDH.

socialisation à l'espace bruxellois des DH nous permet de saisir, comme le notent plusieurs auteurs¹⁰², de manières de penser tellement évidentes pour le personnel de de cette ONG qu'ils n'auraient pas pensé à nous confier certains cadrages clés autrement, y compris lors d'un entretien. Nous avons pu également vivre au quotidien les difficultés pratiques qui structurent fortement les manières d'agir d'une petite organisation basée à Bruxelles : son faible personnel l'oblige bien souvent à choisir la couverture d'un sujet précis au détriment d'autres qui pourraient pourtant être considérés comme tout aussi important, le choix d'aller à une réunion et pas à l'autre, etc. Ces choix ou priorités établis sont en eux-mêmes très importants pour comprendre la dimension stratégique de ces associations tout autant que leur position dans le champ européen du pouvoir.

Si cette expérience fut très enrichissante sur le plan des connaissances, elle s'avéra néanmoins problématique au moment de mettre de la distance avec notre objet de recherche. Ce séjour de quelques mois a pu avoir pour conséquence de créer un cadrage personnel en termes de DH propre à la culture spécifique de l'AEDH, et qui ne reflète pas nécessairement les cadres cognitifs de l'ensemble des agents du champ. De longues recherches empiriques et l'utilisation des outils de la sociologie politique de l'Europe nous ont permis de déconstruire ce cadre que nous nous étions temporairement approprié (notamment grâce à sa contextualisation, que l'on exposera dans ce mémoire), et de l'utiliser pour la présente recherche.

Nous avons complété ces observations par plusieurs entretiens auprès de membres de ces ONG. Lors d'un bref séjour à Bruxelles en novembre 2015, nous avons eu l'opportunité de rencontrer à nouveau la *policy officer* qui supervisait nos travaux lors de notre stage ; cette entrevue, qui s'est révélé plus être un échange informel qu'un véritable entretien semi-dirigé, fut néanmoins assez instructif dans la mesure elle poursuivait une recherche analogue¹⁰³. Nous avons eu également l'occasion lors de notre stage à Bruxelles de rencontrer et de discuter avec le président d'honneur de l'association, Pierre Barge, sur des sujets ne relevant pas directement du sujet de ce mémoire mais qui constituent une source certaine de l'analyse. Nous avons ensuite pu joindre lors des dernières semaines qui précédèrent la rédaction de ce

¹⁰² Siméant (J.), « Localiser le terrain de l'international », précité ; Siméant (J.), Dauvin (P.), « Travailler sur l'humanitaire par entretiens – Retour sur une “méthode” », *Mots – Les langages du politique*, n°65, 2001 ; Siméant (J.), Lickert (V.), Pouponneau (F.), « Échelles, récifs, bureaux -- Terrains du politique à l'international », in Siméant (J.) (dir), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, éditions du CNRS, 2015

¹⁰³ Parallèlement à ses fonctions, elle suivait un master en droit des DH à Bruxelles, et menait une recherche (sur un plan juridique) sur lien entre DH et crise économique.

mémoire Dimitris Christopoulos, vice-président de la FIDH, ainsi qu'Elena Crespi, *policy officer* du bureau bruxellois de la FIDH, dont les interventions furent très utiles pour compléter nos recherches préalables.

L'une des sources principales de notre enquête provient des publications officielles des institutions européennes. Ceci peut sembler à première vue paradoxal dans la mesure où la question soulevée dans ce mémoire semble avoir été largement passée sous silence. En effet, les premières recherches basées sur les communiqués de presse de la CE se sont totalement révélées infructueuses. Mais notre enquête basée sur les ONG a rapidement permis de passer à un autre stade et de trouver les espaces au sein desquels elles pouvaient mettre en scène leur argumentaire. Nous avons ainsi pu analyser de nombreuses publications, notamment émises par le PE : initiatives et rapports parlementaires, retranscriptions d'interviews de députés européens (MEP) à la presse, conclusions de commissions parlementaires. La CE et le PE, dans la mesure du possible, retransmettent en direct (en *webstream* par l'intermédiaire du service *Europe by Satellite*) et enregistrent de nombreuses réunions, telles qu'une audition parlementaire. L'usage de la vidéo nous permet à la fois d'entendre certaines opinions qui n'avaient jamais été retranscrites et de cerner les réactions des membres : bien que la caméra soit essentiellement braquée sur l'orateur, de simples phénomènes qui pourraient être considérés comme banals, comme les arrivées tardives ou les remarques d'étonnement, ont également enrichi l'analyse.

Des recherches ont également été effectuées sur les sites internet des trois principaux médias couvrant les affaires européennes que sont *EU Observer*, *Politico* et *Euractiv*¹⁰⁴, ainsi qu'au sein de plusieurs médias nationaux en langues française, anglaise, allemande et espagnole¹⁰⁵. Le média grec *Kathimerini*, qui couvre très largement les développements de la politique économique en Grèce et ce sous différents angles, possède également une version en langue anglaise, et fut donc largement étudié.

¹⁰⁴ Il convient à cet égard de brièvement mentionner les différences d'approches de ces trois médias : si *EU Observer* et *Politico* nous ont semblé adopter une vision commune de la crise, en revanche *Euractiv* publie depuis de nombreuses années sur la question du lien entre DH et crise économique, notamment sur la question du droit. Ce mémoire ne portant que sur les ONG, cette question n'a pas été approfondie, ce qu'une recherche plus globale sur les entrepreneurs de DH et crise économique pourrait inclure.

¹⁰⁵ Une étude empirique de la couverture par les médias nationaux de la crise économique fut récemment publié dans l'ouvrage suivant : Picard (R.) (dir), *The Euro Crisis in the Media: Journalistic Coverage of Economic Crisis and European Institutions*, I.B.Tauris, 2015

Les publications de tout genre produites par les ONG de DH constituèrent la principale source de cette enquête (Annexe 1). Ces publications sont assez diverses : en l'espèce, la FIDH a produit un rapport faisant suite à une longue enquête qu'elle a publicisé auprès du personnel des institutions ainsi qu'au parti grec *Syriza* ; elle a également généré plusieurs communiqués de presse sur le sujet de la crise grecque ; de plus, les compte-rendu de ses réunions internes, nommés « Congrès », permirent de saisir comment cette question fut mise à l'agenda de l'association et dans quel contexte. L'AEDH a également publié de nombreux communiqués de presse sur le sujet, et envoie au personnel des institutions européennes une *Newsletter* mensuelle contenant ses positions. Les lignes de conduite de certaines ligues nationales membres furent également analysées, notamment celles de la ligue hellénique des droits de l'Homme (LHDH, lorsque ces publications étaient disponibles en anglais), ainsi que de la ligue française des DH (LDH France), dans la mesure où le personnel de l'AEDH est en grande partie de nationalité française et est titulaire de positions clés au sein de cette ONG. Les décalages entre les positions des ligues nationales et celles des ONG bruxelloise permirent d'élargir nos recherches sur ces ONG, puisque ces communiqués destinés à des publics différents, et donc écrits de manière contrastée, furent souvent le fruit des mêmes auteurs.

Comment la question des DH a-t-elle été portée par la FIDH et l'AEDH dans le champ européen du pouvoir, et plus précisément dans le champ européen de gestion de la crise grecque, entre 2013 et 2015 ? Les propriétés particulières de ces deux ONG expliquent leur investissement sur cette question : retracer la sociogenèse de ces organisations ainsi que leurs pratiques actuelles permet d'en rendre compte dans une certaine mesure (Chapitre 1) ; elles expliquent également leurs dispositions à l'hétérodoxie, ce notamment aux travers des canaux qu'elles mobilisent ainsi que des réseaux dont elles sont membres au sein et en dehors des institutions (Chapitre 2) ; ces différentes coordinations créées ne semblent cependant que conférer au lien entre DH et crise grecque une place marginalisée au sein du champ européen du pouvoir (Chapitre 3).

Partie I : Les ONG de droits humains à Bruxelles, entre traditions particulières et positions concurrentielles

Soulever le lien entre DH et crise grecque n'a pas fait l'objet d'un consensus au sein des ONG de protection des droits à Bruxelles. La FIDH et l'AEDH se sont progressivement emparés du sujet, notamment lors de l'année 2013, et ont multiplié les stratégies pour pouvoir mettre en scène le cas grec. Le développement socio-historique de ces mouvements en est certainement l'une des raisons principales : elles sont arrivées relativement tard à Bruxelles par rapport à d'autres ONG et disposaient, en tant que plateformes regroupant plusieurs ligues nationales de DH, plus du statut d'intermédiaire entre les institutions européennes et ces ligues que celui d'un véritable statut de groupe d'intérêt bruxellois indépendant auprès des institutions.

Elles se sont cependant autonomisées au fil de temps et ont pu s'insérer progressivement dans l'espace de la « société civile organisée » à Bruxelles, tout en promouvant des lignes d'action qui leur sont propres, notamment en investissant une thématique particulière des DH : les DESC. En tant que « première organisation généraliste à s'engager pour la défense des droits économiques et sociaux » selon elle¹⁰⁶, la FIDH aurait ainsi continuellement défendu ces droits particuliers dès son arrivée à Bruxelles ; or nos recherches ont démontré que cette thématique ne fut pas véritablement un axe de travail prioritaire du bureau bruxellois, que leur défense a pris un nouvel (voire premier) essor avec le suivi de la situation grecque. En revanche, la question des droits sociaux semble avoir été saisie par l'AEDH dès ses premières années d'existence, et l'étude sociobiographique de ses membres originels démontre qu'il s'agissait même de l'une des raisons, mais non pas la seule, de son implantation à Bruxelles.

Si ces ONG ont largement évolué depuis leur constitution, elles restent néanmoins baignées dans des traditions particulières qui les différencient d'autres ONG généralistes de protection des DH, comme AI ou HRW. Il convient de détailler ces traditions particulières afin de comprendre comment la crise grecque fut saisie par ces associations bruxelloises et insérée dans le champ européen du pouvoir.

¹⁰⁶ FIDH, « Notre histoire : 1922-1948 » : <https://www.fidh.org/fr/qui-sommes-nous/le-mouvement-mondial-des-droits-humains/>

§1 La genèse de la FIDH et de l'AEDH à Bruxelles

Contrairement à AI qui a mis en place un bureau de liaison auprès des institutions européennes dès 1985¹⁰⁷, la FIDH et l'AEDH ne sont arrivés que relativement tard à Bruxelles : la première y fonda son bureau entre 1992 et 1994, tandis que la seconde fut officiellement créée en décembre 2000. Leur implantation est le résultat à la fois de circonstances particulières et d'entrepreneurs singuliers en leur sein qui ont choisi de promouvoir la défense des DH auprès des institutions européennes. Si l'arrivée à Bruxelles de la première fut le résultat de l'investissement d'un entrepreneur local, la seconde s'est fondée grâce à un réseau francophone préexistant basé en France et en Belgique.

La FIDH à Bruxelles : l'institutionnalisation d'efforts militants d'un entrepreneur des DH

Créée officiellement en 1922 par une vingtaine de ligues nationales des DH, la FIDH, basée à Paris, eut pour mission de promouvoir auprès de la Société des nations un message de paix entre les peuples au lendemain de la Première Guerre mondiale¹⁰⁸. Dans les années 1930, elle s'oppose fermement aux développements de l'idéologie nazie ; l'Occupation l'obligea à cesser ses activités pendant de nombreuses années, surtout lorsque son président Victor Basch est assassiné. Elle se reconstitue petit à petit après-guerre autour de militants français comme René Cassin¹⁰⁹ et mène plusieurs activités de promotion des DH sur des terrains où « la démocratie est en péril ». Il s'agit essentiellement de missions menées en Afrique et en Amérique du Sud, avec néanmoins une mission menée en Grèce en 1967 afin de dénoncer les violations des droits perpétrés par le régime des colonels.

¹⁰⁷ Poinot (E.), « L'engagement communautaire d'Amnesty International : la défense paradoxale des droits humains », in Michel (H.) (dir), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Presses universitaires de Strasbourg, 2007, p. 197-223

¹⁰⁸ FIDH, « Notre histoire : 1922-1948 » ; Bethoux (C.), *La promotion des normes internationales de droits humains : Le rôle de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH)*, Savoirs francophones, 2012 ; sauf précisions ultérieures, la grande majorité des informations contenues dans ce paragraphe proviennent de cet ouvrage.

¹⁰⁹ Madsen (M.), « « Make law, not war ». Les « sociétés impériales » confrontées ... », précité

Ces activités clairsemées prennent une autre tournure à la fin des années 1980 avec la constitution de nombreuses ligues nationales de protection des droits, notamment dans les pays d'Europe de l'Est qui adhèrent de manière quasi-instantanée à la FIDH. Le secrétariat international de l'association joue le rôle d'intermédiaire entre ces différentes ligues (dont le nombre passe à plus d'une centaine en 1990), et va appeler « Bureau international » son principal organe de direction, qui est composé des membres élus de l'association (que sont le président, les vice-présidents et les secrétaires généraux). Ces membres du Bureau vont alors considérer l'extension du secrétariat, ainsi que de l'implantation de bureaux locaux dans d'autres pays que la France.

C'est dans ce contexte qu'Olivier de Schutter, juriste de nationalité belge et fraîchement diplômé d'un *LLM* en droit obtenu à Harvard¹¹⁰, est recruté par l'association comme conseiller juridique. Lors de son bref séjour comme employé de l'association, il contribue néanmoins à fonder le bureau bruxellois de la FIDH censé promouvoir les actions de l'organisation auprès des institutions européennes. Les actions de la FIDH ne resteront néanmoins qu'assez limitées : O. de Schutter quitte ainsi l'organisation dès 1993 afin d'entreprendre un doctorat à l'Université catholique de Louvain¹¹¹, tandis que la FIDH ne dispose sur place que d'un « délégué » dont la mission est de préparer de manière logistique les venues à Bruxelles des délégations de ligue nationale¹¹².

Néanmoins ce bureau bruxellois joua un rôle clé, au titre de l'ONG dans son ensemble, auprès des institutions européennes, notamment auprès du Parlement. Elle fut par exemple l'initiatrice des débats, avant d'être rejointe par AI et HRW, sur la nécessité de prendre en compte les DH dans la politique étrangère de l'UE. Ces efforts combinés résultèrent en la création du sous-comité aux DH de la commission des affaires étrangères du PE en 2004. Cet événement particulier reflète les aires de travail principalement couvertes dans un premier temps par le bureau bruxellois de la FIDH : les politiques étrangère et de développement de l'UE furent le premier terrain investi par cette ONG à Bruxelles. Cela n'est que peu

¹¹⁰ « Page personnelle de Olivier de Schutter – CV » (en anglais) : <http://perso.uclouvain.be/olivier.deschutter/CVODS.09-10-2015.pdf>

¹¹¹ Il continuera néanmoins de travailler bénévolement à plusieurs reprises auprès de la FIDH, qu'il rejoindra à nouveau en 2004 comme secrétaire général ; par exemple, il contribua dans une large mesure à exprimer les positions de la FIDH sur la CDF en 1999 : « Une Charte des droits fondamentaux pour l'Union européenne : un réel progrès ? », positions de la FIDH sur la CDF, 6 janvier 2000 : http://www.europarl.europa.eu/charter/civil/pdf/con1fr_fr.pdf

¹¹² Bethoux (C.), *La promotion des normes internationales ...*, précité

surprenant aux regards des aires géographiques ciblées par le Bureau international à la fin des années 1990 : les Balkans et plusieurs pays d'Amérique latine accaparèrent largement son action.

Le bureau bruxellois a ainsi eu pour rôle principal de veiller à la bonne gestion des rencontres entre le personnel des institutions et les représentants de ligues membres, que la FIDH nomme « interfaces ». Comme le note Camille Bethoux, ces interfaces visaient essentiellement à ce que des représentants de ligues du « Sud » puissent obtenir un point de contact dans une organisation supranationale représentative du « Nord ». Cette activité occupera l'essentiel des travaux du délégué permanent à Bruxelles.

Ce n'est véritablement que lors des années 2000 que le bureau bruxellois commença à s'investir dans le suivi des politiques publiques internes de l'Union, en réaction à une dynamique plus globale du champ européen des DH : la CE publia en 1998 la première de ce qui constituera les huit lignes directrices de l'UE en matière de DH, en l'espèce sur la peine de mort. Suite à l'adoption de la CDF en 2000, la Commission étoffa cette liste : dialogue sur les DH avec les pays tiers (2001), les traitements inhumains et dégradants (2001), les enfants face aux conflits armés (2003), les défenseurs des droits de l'Homme (2004)¹¹³, la promotion du droit humanitaire international (2005), la promotion et la protection des droits de l'enfant (2007), les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre (2008)¹¹⁴. Si ces lignes semblent ne pas viser de politiques particulières, elles furent néanmoins essentiellement adoptées pour la conduite des affaires étrangères de l'UE, et ne font que peu mention de considérations propres à l'espace géographiques de l'UE. Elles reflètent ainsi un phénomène que M. Madsen avait décrit dans le cadre du CoE, à savoir l'adoption d'une stratégie européenne des DH envisagée dans un premier temps dans une optique d'« externalisation »¹¹⁵. Or il a également précisé qu'au fur et à mesure ces considérations furent progressivement « internalisées » dans l'espace politique européen, phénomène dont les ONG de DH ne furent aucunement étranger.

¹¹³ Il est ici question des médiateurs du type « Ombudsman », et plus particulièrement de ceux mandatés par des organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies (ONU).

¹¹⁴ La dernière mise à jour fut publiée en 2009 par le Conseil en 2009 : « UE : Lignes directrices : Droits de l'Homme et droit international humanitaire », mars 2009 : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/librairie/PDF/QC8308123FRC.pdf

¹¹⁵ Madsen (M.), *La genèse de l'Europe des droits de l'Homme. Enjeux juridiques ...*, précité

La FIDH fut largement prise dans ce processus d'internalisation des DH. Dans un premier temps, cette internalisation fut le fruit d'un travail de mobilisations sur des terrains « hybrides », c'est-à-dire ni complètement internes ni complètement externes à l'UE. La première de ces causes¹¹⁶ a ainsi été le débat sur les migrations et la politique d'asile. Suite aux différents élargissements à l'Est venus s'ajouter aux flux migratoires classiques de pays tiers, l'UE, et plus particulièrement la CE, dut définir avec précision les conditions dans lesquelles la politique d'asile pouvait s'appliquer. La FIDH dénonça à plusieurs reprises¹¹⁷ les développements politico-législatifs liés à la directive « retour », texte contenant des dispositions relatives à la situation de migrants provenant de pays hors-UE et ne disposant pas d'un titre de séjour, ainsi que les modalités de leur renvoi dans leur pays d'origine¹¹⁸.

Ces différents développements à Bruxelles furent impactés par une crise de représentation interne à la FIDH suite au constat que, malgré le nombre croissant de ligues membres provenant de diverses régions du monde, le réseau francophone, et plus particulièrement français, y restait toujours omniprésent, surtout au sein du Bureau international, principale instance de décision interne de l'ONG. Sans véritablement savoir comment se sont déroulés les débats à ce sujet, le Bureau international a diversifié depuis 2004 sa composition au regard de la nationalité de ses membres, avec pour ambition de représenter les différentes aires géographiques dans lesquelles la FIDH et/ou ses ligues membres étaient basées :

« On est en train de sortir d'une organisation qui était exclusivement française, contrôlée par les Français, avec une vision française [...] et je pense que c'est justement cette diversité nouvelle du BI qui permettra à la FIDH d'être ce qu'elle représente, une fédération internationale »¹¹⁹

¹¹⁶ Nous émettons à cet égard l'hypothèse selon laquelle ce phénomène se déroula de manière quasi-identique au sein d'autres associations de protection des droits basés à Bruxelles

¹¹⁷ Selon des modes d'action spécifiques propres à l'organisation ; voir *infra*

¹¹⁸ Le texte fut néanmoins approuvé en 2008 : « Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier » : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32008L0115>

¹¹⁹ Interview de Luis Guillermo Pérez par C. Bethoux, citée dans *La promotion des normes internationales ...*, précité ; cet avocat colombien fut l'un des promoteurs de ce changement interne à la FIDH, et en fut même l'un des participants, puisqu'il fut élu secrétaire général aux Amériques en 2004, fonction qu'il occupera jusqu'en 2013, année du 38^e Congrès de la FIDH où il se présenta pour la présidence ; Karim Lahidji fut néanmoins élu président, et Guillermo Pérez quitta ainsi l'association.

Olivier de Schutter ne faisait pas exception à ce phénomène. Après être passé par la ligue belge des DH et après avoir obtenu son doctorat en droit des DH, il revint à la FIDH en 2004 où il est élu lors du 35^e Congrès trisannuel de l'association comme secrétaire général de l'association, en charge du développement de la thématique « droits humains et globalisation »¹²⁰, tout en poursuivant ses activités académiques en Belgique et en France. Parallèlement il fut membre et coordinateur du Réseau européen d'experts indépendants de l'UE sur les droits fondamentaux, un comité d'expert auprès de la DG Justice et affaires intérieures¹²¹ fondé à l'initiative du Parlement européen¹²². Ces différentes fonctions et activités cumulées (développement de la thématique DESC au sein de la FIDH à Paris et Bruxelles, commentaires détaillés de la CDF au sein du réseau d'experts sur les DH) ont entraîné l'acquisition d'une véritable culture des droits sociaux au sein de la FIDH, et surtout à Bruxelles.

La FIDH s'est ainsi pérennisée à Bruxelles : bénéficiaire de fonds européens provenant de la CE¹²³, elle dispose à Bruxelles d'un personnel de cinq personnes, dont deux qui y travaillent à temps plein. En plus de son rôle d'interface, elle dispose à présent des ressources nécessaires pour pouvoir mener de véritables activités de plaidoyer¹²⁴.

L'AEDH, née par, pour (ou contre) la construction européenne

L'AEDH est une association très récente, fondée en décembre 2000¹²⁵, en marge de la proclamation solennelle de la CDF. Ses origines sont intrinsèquement liées au processus ayant mené à la création de cet instrument juridique, mais selon des circonstances tout à fait particulières. L'étude sociobiographique de l'un de ses membres originels, Pierre Barge, qui sera secrétaire général de l'AEDH pendant trois ans puis son président pendant six ans, permet d'éclairer la manière, toujours d'actualité, dont les membres de l'AEDH envisagent

¹²⁰ Il liera fréquemment les DESC à cette thématique ; voir *infra*

¹²¹ Cette DG est à présent nommée « DG Justice et consommateurs » : http://ec.europa.eu/justice/mission/index_fr.htm

¹²² Ce réseau cessa néanmoins ces activités en 2007, notamment en ce que ces experts ont exprimé à plusieurs reprises des positions n'étant pas formellement soutenues par la DG Justice ; une certaine distance a pu se créer entre ces experts et les membres de la DG Justice, mettant ainsi un terme à leur coopération : Douillet (A.-C.), de Maillard (J.), « Les comités d'experts : une ressource institutionnelle pas toujours maîtrisée. Le cas de la DG justice, liberté, sécurité », *Politique européenne*, n° 32, 2010, p. 77-98 ; cette fin du mandat du réseau marque également le moment où O. de Schutter investit un nouvel espace, l'ONU, où il fut nommé rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (2008-2014), puis membre du comité des DESC de l'ONU (depuis 2015).

¹²³ Pour l'année 2014, cette subvention s'élevait à 802 764 euros, soit 11,5% du budget global de la FIDH.

¹²⁴ Voir *infra*

¹²⁵ <http://www.aedh.eu/-Qui-sommes-nous-.html>

l'Europe des DH , et plus largement la construction européenne.

Professeur d'économie et de finances publiques à l'Université Paris 8 au début des années 2000, où il dirige un laboratoire de recherche traitant de question liées à l'économie et la démocratie, et il est membre en parallèle de la LDH française (dont il deviendra notamment secrétaire général adjoint quelques années plus tard). Il exprime dans le cadre de ces espaces académique et militant son scepticisme sur la relation entre néolibéralisme et démocratie :

« La théorie libérale part de l'hypothèse que le marché est à la fois régulateur de l'économie et de la société. On a beaucoup parlé de l'ordre spontané, du marché comme état suprême. Dans cette vision, des règles juridiques sont censées organiser la société et codifier l'intérêt général. Dès lors, on peut se demander si cette conception juridique de l'intérêt général est compatible avec un État réellement démocratique [...] Je me demande si la logique libérale poussée jusqu'au bout est compatible avec la démocratie »¹²⁶

Au sein de la LDH, il fut chargé de présenter les positions de son organisation, au sein du Comité français pour la citoyenneté et les droits fondamentaux (CCDF), sur la projet de CDF au sein de la convention¹²⁷ prévue à cet effet¹²⁸. Celles-ci étaient très claires : en l'état actuel (au début de l'année 2000), le texte ne pourvoyait une protection des DH qu'aux ressortissants des pays membres de l'Union, « ce qui exclut dix millions de personnes vivant pourtant sur son territoire »¹²⁹. Plus particulièrement, les droits sociaux seraient affectés de cette manière plus que les autres droits, déjà garantis par d'autres instruments contraignants de protection des DH.

Ayant considéré que ces efforts avaient été vains¹³⁰, Pierre Barge incita la LDH à changer de registre de représentation de leurs intérêts, et d'emprunter un chemin protestataire

¹²⁶ Extrait de l'intervention de Pierre Barge, Journée de synthèse du séminaire SIGEM, « L'Europe, avenir du Service Public ? Le Service public, avenir de l'Europe ? », 11 mars 2000 : <http://www.globenet.org/aitec/chantiers/sp/theorie/acte11marspart4.htm>

¹²⁷ Madsen (M.), « La fabrique des traités européens. Une analyse de la genèse et évolution de la charte des droits fondamentaux », précité

¹²⁸ Entretien avec Pierre Barge, 6 avril 2015

¹²⁹ Intervention de Pierre Barge, citée dans l'Humanité, « Prodi joue des muscles », 5 octobre 2000 : <http://www.humanite.fr/node/234736>

¹³⁰ L'Humanité, « Forum social européen : Quelle constitution pour l'Europe ? », 12 novembre 2002 : <http://www.humanite.fr/node/274700>

déjà tracé par d'autres organisations, notamment altermondialistes. Etant membre du réseau « Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions »¹³¹, regroupant de membres du secteur associatif social, de promotion citoyenne, de syndicats et d'hommes politiques issus de partis politiques de gauche (surtout communistes), Pierre Barge coordonne avec d'autres organisations d'intérêt général notamment une manifestation publique organisée à Paris le 11 octobre 2000 pour protester contre la version en l'état du texte de la CDF, et ce dans le sillage d'un appel de l'ETUC¹³².

Néanmoins le texte allait être adopté, et s'insérerait dans le développement néolibéral de l'UE qui avait selon Pierre Barge une conséquence désastreuse : tandis que les politiques économiques étaient toujours de plus en plus nationalisées, les politiques sociales restaient elles cependant largement sous le contrôle des Etats ; ainsi ces différents systèmes de protection sociale allaient entrer en concurrence¹³³ et permettre notamment aux firmes multinationales de jouer sur cette concurrence pour s'implanter dans les Etats ayant les systèmes les moins protecteurs (salaire minimum faible, charges patronales réduites, etc.), nivelant ainsi cette concurrence, du point de vue d'un militant de l'universalité des droits, par le bas.

Si l'adoption de la CDF a pu avoir pour effet l'« européisation » d'un groupe d'intérêt¹³⁴, elle fut également à l'origine de la constitution d'un tel mouvement, en l'espèce d'une ONG de protection des droits, à Bruxelles. Les membres originels de l'AEDH firent partie d'un réseau francophone de militants des DH, basés en France et en Belgique et membres des LDH française et belge. Ainsi, Dan van Raemdonck, président de la LDH belge en 2000, initia en lien avec plusieurs membres des deux LDH la création en décembre 2000 de ce qui fut appelé pendant plusieurs années la FIDH-Association européenne (FIDH-AE), puisque la FIDH fut dès sa création légalement affiliée comme ligue membre de la FIDH ; il restera six ans à la présidence de l'association, de 2000 à 2006 (et était dans le même temps président de la LDH belge). Cette association est une réflexion quasi-parfaite de la FIDH dans

¹³¹ Dont l'existence n'est pas indépendante de l'appel de Pierre Bourdieu sur le nécessaire développement d'un « mouvement social européen » : Bourdieu (P.), « Pour un mouvement social européen », *Le Monde diplomatique*, juin 1999

¹³² « Europe : pour vos droits, citoyens ! Manifestation à Nice à l'appel de la Confédération européenne des syndicats et des organisations signataires de ce tract l'après-midi du 6 décembre » : <http://local.attac.org/77nord/html/doc/Finances%20et%20taxation/Charte%20des%20droits%20fondamentaux.pdf>

¹³³ Barge Pierre, « Des droits menacés par la concurrence », *Projets*, n°280, 2004

¹³⁴ Michel (H.), « Le droit comme registre d'Europeisation ... », précité

sa structure, à savoir une structure fédérative (ou une plateforme) de ligues nationales de DH, dont l'objectif est de servir d'intermédiaire avec les institutions européennes.

L'AEDH fut très rapidement investie par de nombreux membres de la LDH française¹³⁵, dont l'influence aura un impact direct sur le travail de l'association, ne serait-ce que parce que le français est la langue de travail de l'association, ce qui est assez rare pour un groupe d'intérêt travaillant auprès des institutions européennes. Pierre Barge devint secrétaire général en 2003 puis président en 2006 : sous son mandat l'association sera rebaptisée AEDH, signe révélateur d'une autonomisation progressive de la FIDH. Bien qu'en en restant formellement membre, et malgré le passage de D. Van Raemdonck à la FIDH (tout en étant président d'honneur de l'AEDH), les associations cessèrent petit à petit tout contact. Ce processus d'autonomisation est notamment visible dans la recherche active par l'AEDH de ligues membres qui ne sont pas nécessairement déjà membres de la FIDH : or ce le nombre de ligues nationales de DH est assez limitée. Plusieurs associations n'étant pas strictement des associations de DH furent ainsi admises au sein de l'AEDH, relevant de secteurs connexes comme les affaires sociales (comme l'association italienne *Arci*) , ciblant un public précis (par exemple, l'association *Black and Ethnic Minorities in Scotland*) ou une région (ligue andalouse de protection des DH).

Son existence à Bruxelles dépend très largement des fonds européens alloués par la CE. L'AEDH dispose d'un financement annuel relativement faible (inférieur ou égal à 200 000 euros par an suivant les années) qui lui permet de financer les salaires de deux employés de l'association. Ces fonds correspondent à une allocation prévue dans le programme européen « Europe pour les citoyens »¹³⁶, géré par la CE, qui finance les associations qui en font la demande, et ce dans un cadre assez circonscrit : il s'agit d'un appel d'offre correspondant à un projet précis, dont l'association bénéficiaire a la charge de le mener à bien, et qui fait l'objet d'une évaluation par la CE. En l'espèce, l'AEDH répond à un appel d'offre sur l'organisation d'une ou deux conférences thématiques, liées aux DH, ce qui explique cette subvention relativement faible ; le personnel dirigeant de l'AEDH accepte néanmoins cette contrainte, dans la mesure où les événements couverts par le programme ne requièrent que peu de temps pour organiser ces conférences et laissent ainsi la possibilité de couvrir d'autres thématiques couvertes par l'association.

¹³⁵ Qui occupent de nos jours quasiment l'ensemble des positions clés électives de l'association.

¹³⁶ <http://europepourlescitoyens.org/>

§2 Le fonctionnement d'une structure d'une fédérative d'ONG de droits humains à Bruxelles

Ces deux ONG se distinguent de leurs pairs dans le champ des DH en ce qu'elles ne sont pas un bureau détaché d'une organisation ayant son siège social dans une autre ville (comme AI dont le siège est à Londres, HRW à New York). Au contraire, elles agissent en lien avec les associations qui leur sont membres ; celles-ci peuvent joindre la plateforme en l'échange d'une contribution financière annuelle d'un montant relativement faible dans la mesure où elles ne représentent qu'une infime partie du budget global de la FIDH et de l'AEDH. Les modalités de cette coopération, que l'on détaillera empiriquement à l'aune du cas grec permettent de décrire une manière originale de la façon de « faire de l'Europe ».

Une approche « bottom-up » : le rôle clé des associations locales

Comme il l'a été brièvement mentionné, les cotisations ne constituent pas la raison d'une telle relation entre structure centrale et ligue membre. Il s'agit plutôt d'une relation mutuelle entre ces deux entités, qui ne sont jamais complètement autonomes l'une de l'autre.

Les bureaux bruxellois font ainsi appel aux associations locales afin d'organiser leur action éventuelle auprès des associations. Il s'agit dans un premier temps de « faire remonter » l'information. Le personnel basé à Bruxelles est en contact permanent avec ce niveau local afin de suivre les développements politico-législatifs nationaux. Dans le cas de la crise grecque, la LHDH joua le rôle de lanceur d'alerte au sujet des violations faites aux DH qui découleraient de l'application des mesures d'austérité, et ce auprès de la FIDH¹³⁷ et de l'AEDH. Ces informations sont de nature diverse : il peut s'agir de l'annonce de priorités gouvernementales, de publications émanant d'autorités administratives nationales comme le médiateur national des DH ou le comité national des DH pour la Grèce, ou bien simplement de rapporter les sujets auxquels la ligue locale doit faire face. Le personnel basé à Bruxelles dispose ainsi des informations techniques nécessaires dont elle peut disposer à sa volonté (c'est-à-dire qu'elle choisit ou non de couvrir). Cette ressource lui sert à fournir une expertise

¹³⁷ FIDH, rapport annuel, p.47 : <https://www.fidh.org/en/about-us/our-organisation/>

technique du terrain qu'elle détaille au niveau afin d'informer les institutions européennes des actualités locales liées aux droits de l'Homme.

« La LHDH, qui est une organisation maintenant très connue en Grèce [...] joua un rôle majeur dans notre investissement sur le sujet des politiques d'austérité et des DH [...] A la FIDH, on a une approche *bottom-up*, c'est-à-dire qu'on consulte régulièrement nos membres sur place. »¹³⁸

En retour, le bureau bruxellois informe les ligues nationales des développements politico-législatifs européens, ce qui nécessite un travail de « traduction »¹³⁹ dans les deux sens, ce qui est particulièrement important lors de la circulation d'une idée au sein d'espaces ayant des propriétés très différentes, et pouvant mener soit à des contresens soit à des réinterprétations de l'idée originelle en fonction de l'habitus des destinataires¹⁴⁰. Lorsque les données proviennent du niveau local, le bureau bruxellois a pour objectif d'adapter le message originel dans un langage propre au champ bureaucratique de l'UE. Par exemple, ce qu'une ligue nationale considère comme une « violation inacceptable des DH » est reformulé en « méconnaissance des dispositions du droit international et européen des DH ». A de nombreuses reprises, les communiqués provenant des ligues nationales utilisent un registre langagier assez responsabilisant et ne correspondant que peu aux discours plus feutrés qui circulent à Bruxelles : c'est à ce niveau d'intermédiation qu'intervient essentiellement le personnel bruxellois de ces ONG. Ceci est également le cas concernant l'actualité politico-législative des institutions européennes : ces agents bruxellois se saisissent des données européennes formulées dans un langage technique propre au champ de l'eurocratie afin de les transmettre sous une autre forme aux ligues nationales.

Il serait cependant erroné de croire que les ligues membres recourent aux services de la FIDH dès qu'elles en ont l'occasion. Elles poursuivent des objectifs qui leur sont propres, et faire appel à la FIDH constitue l'une, parmi un éventail plus large, des ressources qu'elles

¹³⁸ Entretien avec Elena Crespi, *policy officer* de la FIDH à Bruxelles, 9 juin 2016 ; les entretiens que nous avons mené ne nous ont pas permis d'utiliser un dictaphone. Les citations fournies dans ce mémoire proviennent de notes manuscrites (lorsque celles-ci purent être prises), et peuvent ne pas refléter mot pour mot le discours de leur auteur, sans pour autant modifier la substance de leurs propos, dont nous avons retranscrit intégralement les phrases ou citations qui nous paraissaient importantes.

¹³⁹ Callon Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, 1984, p. 169-207

¹⁴⁰ Bourdieu (P.), « La circulation internationale des idées », *ARSS*, n°145, 2002

ont à leur disposition. Dimitris Christopoulos, ancien président de la LHDH et de nos jours vice-président de la FIDH, considéra que le saisissement par la FIDH du sujet grec n'avait que peu à voir avec le rôle de la ligue grecque (dont il est vice-président) :

« You know, FIDH is not an organisation like AI [...] It gathers national member leagues that follow their own line of action [...] The Greek league did its own work, but it's not really related to the decision of FIDH to work on the subject. »¹⁴¹

En revanche celle-ci joua un rôle prépondérant une fois la décision prise par la FIDH d'investir le sujet grec. Dans le cadre de son rapport sur les DH et les politiques d'austérité en Grèce¹⁴², la ligue coordonna dans une large mesure, selon Elena Crespi, la venue de la délégation de la FIDH en Grèce, ce notamment sur un simple plan logistique (réservations d'hôtels, lieux de rencontres avec les différents interlocuteurs locaux de l'administration grecque ou autres). A cet égard, D. Christopoulos joua certainement un rôle prépondérant, en tant que nouveau vice-président de la FIDH basé à Athènes (il fut élu à ce poste en avril 2013, tandis que la visite de la délégation de la FIDH en Grèce eut lieu en janvier 2014).

L'AEDH ne possède pas des moyens financiers ni humains pour mettre en place de telles missions locales, mais elle dispose néanmoins d'un contact privilégié au sein de la LHDH, Philippos Middleton, qui est également membre du bureau exécutif bruxellois et qui peut ainsi faire le lien entre Athènes et Bruxelles. Au cours de notre séjour au sein de cette ONG, nous avons appris que l'AEDH ne pouvait pas en théorie s'exprimer sur la situation d'un pays sans avoir consulté la ligue locale dans un premier temps¹⁴³ ; les membres du bureau peuvent néanmoins se sentir parfois « obligés » d'intervenir lorsque la ligue locale n'est pas active sur le sujet¹⁴⁴, ce qui reste très rare¹⁴⁵.

¹⁴¹ Entretien avec Dimitris Christopoulos, vice-président de la FIDH, 30 mai 2016.

¹⁴² Que l'on détaillera plus longuement dans la seconde partie de ce mémoire.

¹⁴³ Il ne s'agit cependant pas d'une règle formelle contenue dans les statuts de l'organisation (<http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/Statut%20d%C3%A9finitif%20FR.pdf>), mais plutôt d'une coutume éthique tacitement respectée par le bureau exécutif.

¹⁴⁴ Intervention de Pierre Barge, réunion annuelle de l'AEDH, Bruxelles, 7 avril 2015 ; il convient de rappeler ici que l'AEDH cherche à fédérer des ligues n'étant pas membres de la FIDH : elle se tourne ainsi parfois vers des collectifs faiblement structurés, composés de peu de membres effectuant cette activité de manière bénévole et pris par d'autres obligations, notamment professionnelles.

¹⁴⁵ Pierre Barge mentionna ainsi une situation de « violation flagrante » des DH en Hongrie, face à laquelle l'association hongroise membre ne s'était pas prononcée.

Il peut également arriver que certains terrains géographiques soient plus couverts que d'autres par le niveau central des ONG fédératives, notamment en raison de relations inégales avec ces ligues membres. Le réseau francophone très fort au sein de ces deux associations a ainsi une réelle conséquence pratique. Il a déjà été mentionné que la FIDH a essayé de changer en interne cette tendance, avec la multiplication des bureaux hors de Paris ainsi qu'avec l'ouverture progressive des positions électives à des membres pas nécessairement francophones. Néanmoins ces deux associations gardent un fort ancrage à Paris (location du secrétariat international de la FIDH, lieu de résidence de la plupart des membres élus et actifs de l'AEDH) ainsi qu'à Bruxelles, et maintiennent donc des contacts privilégiés avec les membres sur place¹⁴⁶. Cette tendance est nettement plus forte à l'AEDH qu'à la FIDH.

La FIDH et l'AEDH à Bruxelles sont composées d'un personnel aux dispositions sociales variées, que l'on peut distinguer en deux groupes : le personnel « permanent » basé à Bruxelles, assez faible en nombre, et le personnel élu des associations, plus nombreux, qui ne sont que des « intermittents » du jeu politique européen¹⁴⁷. La répartition de leurs compétences, qu'elles soient officiellement inscrites dans les instruments juridiques constitutifs des associations ou résultent des pratiques informelles, permettent de mettre en avant la division du travail qu'elles pratiquent et leurs incidences dans le champ européen du pouvoir.

La difficile permanence de la FIDH et de l'AEDH à Bruxelles

Ces deux ONG disposent, à l'instar des fédérations patronales agissant auprès des institutions¹⁴⁸, d'un personnel employé permanent faisant vivre les bureaux bruxellois au quotidien. S'ils sont nommés de manière différente selon les associations (chargé de mission, délégué permanent, officier de liaison), ils revêtent néanmoins les dispositions spécifiques à ceux que Sylvain Laurens a décrit sous l'appellation anglaise de « *policy officer* »¹⁴⁹. Ils

¹⁴⁶ L'AEDH consacre dans sa Newsletter mensuelle une rubrique consacrée à l'actualité de ses membres, au sein de laquelle elle partage les publications des ligues membres : quasiment chaque mois, elle fait référence à la fois à des publications de la LDH française et de la LDH belge.

¹⁴⁷ Nous empruntons la distinction permanent/intermittent à Didier Georgakakis : Georgakakis (D.) (dir), *Le champ de l'Eurocratie*, précité

¹⁴⁸ Laurens (S.), *Les Courtiers du capitalisme ...*, précité

¹⁴⁹ Ce qualificatif est communément utilisé par les membres du personnel des institutions et des groupes d'intérêts bruxellois pour désigner ce public spécifique

disposent en grande majorité d'un capital scolaire commun à celui du personnel d'autres organisations de DH bruxelloises, mais également plus globalement de l'ensemble des *policy officers* basés à Bruxelles, tous secteurs d'activités et d'expertise confondus¹⁵⁰.

La grande majorité de ce personnel est titulaire d'un diplôme, de niveau Master, en droit et/ou science politique, et plus précisément en droit européen et international des DH, parfois en affaires publiques européennes. Ils disposent d'un assez fort capital international, dans la mesure où l'obtention de ces diplômes fut souvent accompagnée d'un séjour d'études ou d'un stage à l'étranger, au sein d'un ou de plusieurs pays européens (plus rarement nord-américains). Ces stages ont souvent été effectués au sein d'organisations internationales ou européennes, dans le domaine des DH ou autres : institutions de l'UE, CoE et ONU¹⁵¹. Ils disposent en grande majorité d'une expérience professionnelle relativement courte : si leur position actuelle n'est pas nécessairement leur première prise de poste, il est cependant très rare que ces agents disposent d'une expérience professionnelle préalable de plus de trois ans¹⁵². Deux exemples éclairent de manière empirique cette analyse globale.

De nationalité italienne, E.Crespi obtiendra en 2008 dans son pays de naissance un master de droit (L.L.M.) de l'*Università Cattolica del Sacro Cuore* de Milan. Au cours de ses études, E.C. effectuera une année d'échange Erasmus à Dublin entre 2006 et 2007. Elle découvre Bruxelles en 2009 lorsqu'elle effectue un stage de mois au sein de la représentation permanente de l'Italie auprès de l'Union européenne. Elle retournera à Bruxelles, pour ne plus jamais la quitter, deux ans plus tard, après avoir effectué un stage juridique dans une entreprise italienne, lorsqu'elle obtient un stage au sein du Parlement européen, qui sera suivi d'un autre stage de 6 mois au sein d'Amnesty-EU. Elle sera ensuite embauchée par cette même organisation en tant qu'« *Executive Officer* » en janvier 2012. E.Crespi restera un peu moins de 2 ans au sein d'Amnesty-EU, puisqu'elle rejoindra en 2013 le bureau bruxellois de la FIDH en tant que « Chargée de programme du bureau Europe de l'Ouest », fonction qu'elle

¹⁵⁰ L'étude sociobiographique des *policy officers* de la FIDH, de l'AEDH, de HRW et d'AI ont permis de constituer un échantillon de dix-neuf personnes ; nous avons pu établir le parcours scolaire ainsi que le parcours professionnel antérieur de douze de ces dix-neuf membres, notamment grâce aux biographies publiées sur les sites internet des dites associations et grâce aux informations publiées par ces membres sur un réseau social professionnel, ainsi qu'en interrogeant certains d'entre eux sur le sujet ; les profils des personnes dont nous avons pu retracer le parcours scolaire et l'expérience professionnelle antérieure sont détaillés en annexe 2

¹⁵¹ L'obtention d'un poste au sein d'un groupe d'intérêt bruxellois œuvrant auprès de l'UE est souvent conditionnée par la nécessité pour le candidat d'avoir obtenu un stage au sein des dites institutions, de préférence au sein de l'UE.

¹⁵² Une exception notable concerne la responsable du bureau bruxellois de HRW, en poste dès l'ouverture du bureau à Bruxelles en 1994.

occupe toujours de nos jours.

J. C.¹⁵³ est allemande mais a poursuivi ses études en France (à l'institut d'études politiques de Strasbourg) et en Espagne. Au terme de ses études en affaires européennes, elle nous a confié qu'elle souhaitait trouver un emploi à Bruxelles qu'elle pensait être le meilleur endroit pour exercer ses compétences. Les DH n'étaient pas sa vocation originelle : elle saisit l'opportunité professionnelle que lui offre l'AEDH, mais aurait pu s'orienter vers un autre secteur d'activité. Sa socialisation aux DH fut néanmoins progressive, aussi bien qu'au fur et à mesure cette trajectoire professionnelle fut accompagnée de la montée d'une vocation militante à défendre les droits fondamentaux. C'est pourquoi elle poursuit aujourd'hui un master en droit des DH à Bruxelles parallèlement à ses activités professionnelles.

Ces *policy officers* jouent un rôle central au sein de leurs associations : ils servent de courtiers entre les ligues nationales et les institutions, mais également entre les membres élus (personnel non permanent) et ces institutions, et participent très largement à un phénomène d'autonomisation de leur bureau bruxellois par rapport au reste de l'association¹⁵⁴ : ce processus est visible non pas dans le message en lui-même mais dans ses modalités de diffusion, très particulières auprès des institutions. Ils disposent d'une expertise en affaires européennes qui les rend légitimes aux yeux du reste du personnel de l'ONG à s'occuper des affaires en lien avec l'UE. Un simple exemple est la rédaction des publications envoyées aux institutions européennes : si elles sont formellement endossées et signées par les dirigeants élus de ces associations, leur *draft* originel est très souvent le fruit de ces permanents de l'eurocratie et n'est que rarement amendé par des bénévoles dont la connaissance du fonctionnement et du langage technique de l'UE ne reste que partiels.

Néanmoins la FIDH et l'AEDH n'emploient qu'un nombre relativement limité de *policy officers*, pour les deux raisons suivantes. Le fonctionnement de l'ONG comme plateforme d'ONG nationales requerrait moins la présence d'un personnel permanent à Bruxelles que d'utiliser les différents canaux préexistants de la formation en réseaux de l'association, en faisant ainsi appel aux ligues locales et au personnel bénévole. Ainsi, la

¹⁵³ Nous avons ici changé les initiales de cette personne, qui nous a confié de manière informelle ces informations. Les agents dont les noms sont mentionnés sont ceux ayant mis ces informations à la disposition du public sur internet.

¹⁵⁴ Laurens (S.), *Les Courtiers du capitalisme ...*, précité

FIDH emploie un équivalent de 2,8 personnes à temps plein divisé entre cinq personnes¹⁵⁵ tandis que l'AEDH dispose d'un seul *policy officer* permanent¹⁵⁶. Or, comme l'indique la longue liste des aires de politiques publiques suivies par ces deux ONG¹⁵⁷, le suivi des politiques européennes exige beaucoup de temps, et ce personnel est trop faible en nombre pour y parvenir et doit ainsi faire des choix de monitoring : ainsi de nombreuses politiques sectorielles sont, selon la rationalité propre à ces agents, largement ignorées, et d'autres ne sont que partiellement suivies. Ceci fut également le cas avec le suivi des politiques d'austérité :

« *De quelle manière poursuivez-vous de nos jours ce travail ?*

On poursuit ce travail sur le temps long [...] mais j'ai été prise par d'autres sujets dernièrement, et je n'ai rien vu passer dernièrement [...] On envisage néanmoins d'autres alternatives. »¹⁵⁸

Comment mettre en place son agenda et choisir ses priorités ? Rosa Sanchez Salgado a démontré que l'agenda de la « société civile » bruxelloise se superposait très largement au calendrier des institutions européennes¹⁵⁹. Éric Poinot a également argumenté en ce sens à propos du bureau bruxellois d'AI, dont l'autonomisation progressive est la résultante de la dissociation, par le bureau bruxellois, de l'agenda personnel d'AI afin de se concentrer sur l'agenda européen. Si cette tendance est valable pour les bureaux bruxellois très autonomes comme ceux d'AI ou de HRW, elle est à nuancer dans le cadre de la FIDH et de l'AEDH dont les agendas sont largement fixés par le personnel élu de l'association.

¹⁵⁵ Registre de transparence des institutions européennes, FIDH : <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=97628146980-33>

¹⁵⁶ En comparaison, AI à Bruxelles dispose de dix *policy officers* dont environ la moitié est employée à plein temps, les autres à mi-temps ; HRW dispose à Bruxelles d'un personnel permanent composé de trois agents, exclusivement dédiés à la promotion des activités de l'ONG auprès des associations.

¹⁵⁷ Lors de leur inscription sur le registre de transparence des institutions européennes, qui permet la reconnaissance officielle des institutions européennes de l'entité comme groupe d'intérêt agissant auprès des institutions européennes (ce qui est un préalable requis pour accéder aux financements européens et disposer d'une carte de lobbyiste donnant accès au PE), les associations doivent indiquer les politiques sectorielles sur lesquelles elles travaillent ; si certains groupes, relevant notamment de la représentations d'intérêts d'affaires, indiquent le suivi d'un nombre limité de politiques sectorielles, les associations de DH considèrent que toute politique publique de l'UE est susceptible d'affecter les DH (Poinot (E.), « L'engagement communautaire d'Amnesty International ... », précité) et indiquent suivre un nombre élevé d'entre elles, voire l'intégralité de celles existant dans le registre.

¹⁵⁸ Entretien avec Elena Crespi

¹⁵⁹ Sanchez Salgado (R.), *Comment l'Europe construit la société civile*, « Nouvelle Bibliothèque de Thèses, Science Politique », Dalloz, 2007

« Décentrer » le regard du centre politico-administratif de l'Europe: l'investissement militant du personnel élu non-présent à Bruxelles

La gouvernance interne de ces deux ONG accordent une place déterminante à ces élus, pas seulement eu moment de fixer les priorités de l'association mais également dans leur mise en œuvre concrète. Ces associations organisent en interne une réunion regroupant l'intégralité du personnel de l'association : pour l'AEDH, cette « assemblée générale » annuelle est adossée à l'une des deux conférences organisées dans le programme « Europe pour les citoyens » ; à la FIDH, de telles assemblées prennent la forme d'un « Congrès » organisé tous les trois ans. Les lignes d'action de ces ONG y sont largement décidées, car il s'agit de l'une des rares occasions où l'ensemble du personnel dirigeant, dispersé en Europe (AEDH) et dans le monde (FIDH), se réunit et peut décider ensemble, en respectant un impératif moral de « démocratie interne », des terrains à couvrir.

La présence de ces élus est justifiée par des considérations bien différentes de celles qui ont amené les *policy officers* à s'investir une ONG de DH : si ces derniers y ont trouvé une opportunité professionnelle plus ou moins accompagnée d'intérêts personnels, les membres élus ne restent que bénévoles et n'en tirent donc aucun bénéfice pécuniaire. Leurs dispositions militantes expliquent leur volonté d'intégrer ces ONG. Ils disposent néanmoins d'un capital culturel assez comparable à celui du personnel permanent de leurs associations : par exemple, douze des vingt membres du Bureau international de la FIDH sont diplômés en droit et/ou science politique ; les membres de l'AEDH sont en grande majorité également diplômés du supérieur. Ils exercent plutôt des fonctions d'avocat, de professeur des universités ou de journalistes. En revanche, leur socialisation internationale est très différente d'une ONG à l'autre : si les membres élus de la FIDH possèdent en grande majorité un capital international assez fort (la plupart ont exercé leur activité professionnelle dans plusieurs Etats différents), les membres élus de l'AEDH se caractérisent eux par leur enracinement national, leur investissement militant au sein d'une organisation transnationale constituant dès lors pour eux une première expérience à ce niveau¹⁶⁰. Leur socialisation au champ européen du pouvoir est quasi-inexistante : aucun des membres élus de ces deux organisations n'a véritablement développé au cours de leur développement socio-professionnel d'acointances avec la

¹⁶⁰ Certains d'entre eux disposaient parfois d'une expérience préalable au niveau transnational : Pierre Barge était membre de L'Association européenne pour l'information sur le développement local (AEIDL), dont il fut le président de 1996 à 2002.

« *Brussels bubble* ».

C'est au cours du trente-huitième Congrès de la FIDH, organisé en avril 2013, que la décision fut prise d'investir le cas grec, et plus largement d'évaluer l'impact des politiques d'austérité économique sur les DH :

« C'est au cours de l'un des ateliers thématiques, que l'on a au Congrès, qu'il a été décidé d'évaluer l'impact des politiques sur les DH [...] Le choix de la Grèce était, en quelque sorte, naturel : il s'agissait du pays le plus affecté par ces mesures. »¹⁶¹

Si la couverture d'un tel sujet semblait « naturelle », elle a néanmoins nécessité l'intervention d'un véritable entrepreneur au sein de la FIDH : D. Christopoulos, qui est vice-président de la LHDH et candidat à l'époque à l'un des postes de vice-président de l'ONG.

« La démocratie en Grèce est en surchauffe », écrivait-il en 2013 en exprimant ses inquiétudes à l'égard d'un système dont il a étudié, en tant que citoyen engagé et comme professeur de droit, tous les mécanismes¹⁶². Après avoir suivi ses études de droit et de science politique en Grèce, en Belgique et en France (où il obtint son doctorat en droit), D. Christopoulos rentre en Grèce en 1996 où il fonde le *think tank* KEMO, regroupant de nombreux experts académiques spécialistes des droits de l'Homme, surtout sur la question des migrations. En 2003, il devient président de la LHDH, et ce jusqu'en 2011. Il deviendra vice-président de cette ligue par la suite. Il s'est exprimé à plusieurs reprises dans les médias grecs sur les dangers de la méconnaissance des DESC en Grèce suite à l'application des mesures des mémorandums. Le 23 mai 2013, seulement quelques jours après avoir publié pour le compte de la Fondation *Rosa Luxemburg Stiftung* une étude très complète sur la montée des idéologies d'extrême-droite dans le pays, il put se prononcer lors du 38^{ème} Congrès de la FIDH, au terme duquel il sera élu vice-président de l'ONG, sur l'impact des mesures prises en accord avec la troïka sur les DH dans les pays de l'UE :

¹⁶¹ Entretien avec E. Crespi

¹⁶² FIDH, Communiqué, « La fermeture des services publics radiophoniques et télévisuels grecs (ERT) inquiète tous les démocrates européens », 17 juin 2013 : <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/grece/la-fermeture-des-services-publics-radiophoniques-et-televisuels-grecs-ert-13548>

« *It was me that brought the subject for the first time [...] in our Congress in Istanbul [...] I was then elected Vice-President, so we could follow up within FIDH on this issue.* »¹⁶³

Sa multipositionnalité lui permet d'être un maillon très efficace de la configuration instituée au sein de la FIDH sur le sujet : quelques semaines seulement après son élection, il put documenter avec précision les conditions dans lesquelles le service public de télévision ERT fut fermé¹⁶⁴, et mobiliser à la fois la LHDH et la FIDH afin de mener sur place qui permettrait de dénoncer les violations de DH issues des politiques d'austérité.

La situation fut légèrement différente au sein de l'AEDH : si la question de la Grèce et des politiques d'austérité fut abordée à de nombreuses reprises, elle ne fit jamais l'unanimité au sein du bureau exécutif, et il ne fut jamais décidé lors des assemblées générales de traiter cette question comme prioritaire. J.C. admit que la crise grecque créait un certain malaise entre les membres du bureau : si considérer la question de la crise grecque était sur la table, certains des membres élus eurent quelques réticences à véritablement engager l'AEDH sur le sujet. Le *monitoring* du sujet fit l'objet de la décision de certains membres actifs¹⁶⁵ de l'association de charger le groupe de travail DESC¹⁶⁶ de suivre cette question, qui ne pourrait donc pas être mise en avant de la même manière qu'au sein d'une conférence, mais grâce à des moyens d'action moins retentissants : publication d'un bref article au sein de la Newsletter mensuelle, envoyée au personnel des institutions européennes, dont l'édito est rédigé par la président de l'ONG, qui a largement utilisé l'espace qui lui était confié afin de s'exprimer sur le cas grec. Ce moyen lui permit d'adresser la question des violations des DH causées par l'austérité, au nom de l'AEDH mais sans avoir véritablement l'accord exprimé de

¹⁶³ Entretien avec D. Christopoulos

¹⁶⁴ FIDH, Communiqué, « Grèce : Ecran noir sur les fondements démocratiques de l'Union Européenne », 14 juin 2013 : <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/grece/grece-ecran-noir-sur-les-fondements-democratiques-de-l-union-europeenne-13465>

¹⁶⁵ Si le bureau exécutif de l'AEDH est composé d'une vingtaine de membres, seuls quelques-uns d'entre eux sont véritablement actifs de manière régulière. Si la plupart de ces membres du bureau sont inscrits dans un groupe de travail thématique, l'activité inégale de ces groupes révèle cet investissement partiel ; elle démontre également que les membres français, également membres de la LDH, y sont les plus actifs.

¹⁶⁶ L'AEDH mit en place une division interne du travail par thématique. Plusieurs groupes de travail ont été institués, dont seulement trois sont véritablement actifs : Asile et migration, protection des données personnelles et DESC. Ce dernier, dont les membres sont tous francophones, est composé du président de l'AEDH, du président d'honneur Pierre Barge, d'un membre individuel et d'un stagiaire dédié (nous avons occupé cette fonction de février à juillet 2015).

tous les membres du bureau¹⁶⁷.

Ces membres élus sont également en charge de la mise en œuvre des messages promus par l'association, notamment auprès des institutions européennes. En effet, lorsque ces ONG sont invitées à s'exprimer directement au sein des institutions de l'UE, en l'espèce surtout au PE et à l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA)¹⁶⁸, ils choisissent toujours leur messenger parmi le personnel élu de l'association. Ainsi, D. Christopoulos fut invité à s'exprimer au PE sur la question de la Grèce et des politiques d'austérité en juin 2015¹⁶⁹ ; Dominique Guibert, président de l'AEDH, eut l'occasion de s'exprimer par deux fois au PE, en octobre 2013¹⁷⁰ sur la question de la protection des données personnelles¹⁷¹, puis en juin 2015 sur la question des visas humanitaires¹⁷². Même au sein de la FRA, où les discussions ont plus lieu dans l'ombre¹⁷³ et font l'objet d'une moindre publicisation, l'AEDH y fut représentée par Pierre Barge pendant de nombreuses années¹⁷⁴, ou il fut même membre de l'*Advisory Panel*, composé de six membres et chargé en amont de la préparation des discussions entre la FRA et les ONG, discussions qui se tiennent une fois par an à Vienne.

Une telle représentation est en parfait contraste avec celle d'AI ou de HRW auprès des institutions européennes : lorsque celles-ci disposent d'une tribune au sein du PE ou de la FRA, leur messenger est toujours un membre du personnel permanent basé à Bruxelles : la directrice du bureau bruxellois d'AI, employée de l'association, représenta son organisation

¹⁶⁷ Ceux-ci reçoivent bien entendu ce texte et sont au courant du discours de leur président ; ce moyen d'opérer semble ainsi créer un certain « consensus permissif » des membres qui ne partagent pas nécessairement cette opinion.

¹⁶⁸ Dont la FIDH n'est pas membre, ou du moins pas répertoriée dans l'instance prévue au sein de la FRA pour les ONG, la « *Civil society and the Fundamental Rights Platform* », dont la liste des membres est inventoriée ici : <http://fra.europa.eu/en/cooperation/civil-society/participant-organisations>

¹⁶⁹ *Infra*

¹⁷⁰ Il était à l'époque vice-président de la LDH française.

¹⁷¹ PE, commission des libertés civiles, Justice et Affaires intérieures (LIBE), « Inquiry on Electronic Mass Surveillance of EU Citizens », 14 octobre 2013 : <http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201310/20131014ATT72722/20131014ATT72722EN.pdf>

¹⁷² PE, commission LIBE, audition, « Le paquet “Visa” », 17 juin 2015 : http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/documents/libe/oj/1065/1065493/1065493fr.pdf ; l'AEDH dispose d'un point de contact privilégié au sein de cette commission en la personne de Marie-Christine Vergiat, MEP GUE/NGL depuis 2009 : si celle-ci est élue de la circonscription Sud-Est, elle a passé de nombreuses années à Paris (notamment comme assistante de Martine Aubry) et est membre de la LDH française depuis 1983, dont elle présida la section locale de Seine-Saint-Denis de 2000 et 2009 ; l'un des assistants parlementaires est également membre individuel de l'AEDH, renforçant ainsi des liens depuis longtemps établis entre le personnel dirigeant de l'AEDH et cette députée.

¹⁷³ La FRA organise une fois par an à Vienne une réunion avec les ONG inscrites dans le groupe de contact sur les DH. Voir : <http://fra.europa.eu/en/cooperation/civil-society/annual-meetings>

¹⁷⁴ Voir par exemple le discours de Pierre Barge, président de l'AEDH, sur le 1^{er} *advisory panel*, 16 avril 2010 : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/905-FRP_Speech_Barge.pdf

lors de l'audition organisée par le comité LIBE sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE¹⁷⁵, ce que fit également son prédécesseur lors des éditions de 2011¹⁷⁶ et 2013¹⁷⁷ ; lors de ces mêmes *hearings*, la directrice du bureau bruxellois ou un *policy officer* de HRW représenta les vues de cette ONG. Il en est de même au sein de la FRA. Le personnel bruxellois de ces deux ONG disposent ainsi d'une plus grande autonomie que la FIDH ou l'AEDH ; leurs discours reflètent beaucoup plus langage technique propre aux institutions, souligne les progrès ou les déclin de progrès sur un sujet particulier en cours du long processus législatif européen, et font référence au droit l'UE, primaire et dérivé, pour rappeler les engagements pris par les institutions.

« *En être ou pas* » ?

La socialisation au champ européen du pouvoir peut être acquise de différentes manières, dont le cumul ne peut que renforcer cette tendance : par l'acquisition d'un capital scolaire spécifique, par l'expérience professionnelle et par la localisation géographique d'un groupe. Olivier Baisnée avait très justement fait remarquer que les liens informels créés entre personnel des institutions et membres de groupes d'intérêt à Bruxelles étaient tout aussi importants que les relations professionnelles établis entre ces deux groupes¹⁷⁸ : aller dans les mêmes restaurants et mettre ses enfants dans les mêmes écoles conduit souvent ces agents à développer des relations d'interconnaissance n'étant pas sans effet sur les relations entre institutions et société civile.

Si plusieurs travaux ont détaillé les récentes arrivées d'ONG à Bruxelles lord des années 1990¹⁷⁹, il convient de procéder une étude socio—spatiale fine pour essayer de mettre

¹⁷⁵ Audition, commission LIBE, « The situation of fundamental rights in the European Union », 30 mars 2015, dont le programme est disponible ici : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bCOMPARL%2bLIBE-OJ-20150330-2%2b04%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fEN&language=EN>

¹⁷⁶ Commission LIBE, Audition, « The implementation of the Charter of Fundamental Rights Two Years After the Lisbon's Treaty into Force », 10 novembre 2011 : <http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201111/20111110ATT31073/20111110ATT31073EN.pdf>

¹⁷⁷ Commission LIBE, Audition, « The situation of fundamental rights in the European Union : how to strengthen fundamental rights, democracy and the rule of law in the EU », 5 novembre 2013 : <http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201310/20131021ATT73209/20131021ATT73209EN.pdf>

¹⁷⁸ Baisnée (O.), « « En être ou pas » : les logiques de l'entre-soi à Bruxelles », ARSS, n°166-167, 2007

¹⁷⁹ Bläser (R.), « Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles. Densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans des villes mondiales », *Annales de géographie*, n°668, 2009

en lumière la proximité entre membres des institutions et représentants de la société civile. Ces derniers peuvent dès lors être considérés comme « bien intégrés » si leur lieu de travail est situé au sein du quartier européen. AI et HRW ont ainsi situé leur bureau bruxellois dans un endroit très stratégique : en effet, situés rue de Trèves, ils ne sont qu'à quelques centaines de mètres de la CE, du Conseil et du PE, du Comité économique et social (CESE) et du Comité des régions.



« En être ou pas », un critère également déterminé par la position socio-spatiale (source : Google Maps)

Cette représentation de Bruxelles permet de situer les quatre ONG mentionnées dans ce mémoire. Leur position géographique, représentée ici par une étoile, permet de montrer qu'AI et HRW, toutes deux à droite de l'image, sont parfaitement intégrées au sein du quartier européen, tandis que l'AEDH (à l'Ouest de Bruxelles) et la FIDH (à Saint-Gilles) en sont relativement éloignées.

En revanche, l'AEDH, située dans le quartier du Midi, et la FIDH, située à Saint-Gilles, en sont relativement éloignées (Bruxelles n'étant pas une grande métropole), en tout cas suffisamment pour que ne se développent pas de manière quotidienne des réseaux informels entre le personnel permanent de ces ONG et celui des institutions, tout autant qu'avec d'autres organisations de la société civile agissant en lien avec l'UE.

§3 Saisir la crise économique : une résultante des concurrences propres au champ des ONG bruxelloises de droits humains

Il a été évoqué que le personnel des ONG n'est que difficilement en mesure de suivre toutes les politiques pouvant potentiellement affecter les DH. Les priorités définies par les associations dépendent ainsi dans une large mesure des traditions historiques de ces associations¹⁸⁰ tout autant que des stratégies qu'elles définissent. Celles-ci résultent pour une partie de l'agenda des institutions¹⁸¹, mais également des concurrences qui affectent le champ des ONG bruxelloises de protection des droits. Or, comme l'indique M. Madsen, la question des droits particuliers couverts dans le champ européen des DH est fortement liée à la question théorique de l'indivisibilité des DH de sa réappropriation empirique par les membres du champ.

Les DH furent entendus dans un premier temps, ce qui est toujours le cas aujourd'hui dans une large mesure, comme les droits civils et politiques. Pour les définir, il est ainsi souvent fait référence la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CESDH) du CoE. Ceux-ci, comme mentionné en introduction, ont été saisis par différents acteurs gravitant au sein et autour des institutions européennes, et les ONG de DH ne firent pas exception : en effet, elles appuient de nombreuses revendications à l'aune des droits contenus dans la Déclaration universelle des DH, la CESDH et la CDF relevant directement de cette catégorie.

La concurrence entre ces ONG se joue plus au niveau de la représentation auprès des institutions européennes, autrement dit sur qui se voit attribué, parmi les ONG, la possibilité ou le droit de s'exprimer au nom du respect de droits autour desquels les acteurs du champ sont largement en consensus. Les concurrences entre groupes d'intérêt se jouent dans une large mesure sur les places attribuées auprès du personnel des institutions¹⁸². Deux arènes particulières sont tout particulièrement visées par ces ONG : la commission LIBE du PE et la plateforme de la société civile de la FRA. Or ces places sont le plus souvent occupées par des

¹⁸⁰ *Supra*.

¹⁸¹ Sanchez Salgado (R.), *Comment l'Europe construit la société civile*, précité

¹⁸² Rosas Mugnier (E.), « La hiérarchisation de l'oppression », précité

représentants des mêmes ONG, AI et HRW.

L'une des auditions parlementaires les plus importantes pour ces ONG est celle organisée sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union. Depuis l'entrée en vigueur de la CDF en 2009, la commission LIBE prépare un rapport sur le respect par les institutions de l'UE de cet instrument juridique et adresse des recommandations à la CE pour les années à venir. Comme pour chaque rapport parlementaire, la CE est invitée à répondre aux conclusions de ce rapport, ce qu'elle essaie de faire point par point. Il s'agit donc d'un événement majeur pour une ONG qui dispose d'une opportunité unique de présenter toutes les priorités que l'UE doit selon elle adresser, et ce devant un représentant de la CE, le plus souvent un commissaire (Frans Timmermans fut l'ambassadeur de la CE lors de la dernière édition), du Conseil, de la CJUE (juge ou avocat général), du CoE (soit son secrétaire général, soit un juge de la cour européenne des DH [CEDH]), et de la FRA. Trois auditions de cette nature se sont déroulées : la première le 10 novembre 2011, la deuxième le 5 novembre 2013 et la dernière le 30 mars 2015. L'étude des thèmes et des participants de ces trois réunions permet de déceler plusieurs dynamiques récurrentes.

La première relève sans aucun doute des sujets discutés par les membres présents, que l'on pourrait même classer par ordre d'importance selon les préférences révélées par les différents orateurs¹⁸³, et relèvent tous de la catégorie des droits civils et politiques : le premier de ces sujets concerne les migrations en provenance des pays tiers, et de leur traitement effectué par les autorités administratives européennes (dont Frontex) et nationales ; le second sujet récurrent concerne les discriminations et les violences à l'encontre des personnes et minorités vulnérables, dont les Roms sont l'exemple le plus souvent mentionné.

Les participants sont souvent les mêmes, notamment en ce qui concerne les ONG : AI y fut présente lors des trois réunions, HRW à deux reprises, tout comme la Plateforme sociale, structure fédérative d'ONG évoluant dans le secteur social¹⁸⁴, qui fut invitée à deux reprises et

¹⁸³ La dernière de ces auditions est toujours en ligne et disponible ici : <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/en/committees/video?event=20150330-1500-COMMITTEE-LIBE>

¹⁸⁴ Pour une vision des différences de nature entre ONG, voir Sanchez Salgado (R.), *Comment l'Europe construit la société civile*, précité, chapitre 1 ; de nombreux travaux de science politique ont détaillés le rôle de la plateforme sociale, dont Cullen Pauline, « The Platform of European Social NGOs: ideology, division and coalition », *Journal of Political Ideologies*, 2010, p. 317-331 et Johansson (H.), Lee (J.), "Competing Capital Logics in the Field of EU-level CSOs : 'Autonomy from' or 'Interconnectedness with' the EU ?" in Kalm (S.), Johansson (H.), *EU Civil Society - Patterns of Cooperation, Competition and Conflict*, Palgrave Macmillan, 2015

représentée lors de la troisième par le directeur du bureau bruxellois d'AI. Ainsi, les mêmes ONG sont invitées par le PE lors de ces rendez-vous, et ce traitant régulièrement des mêmes thématiques, légèrement amendées par les développements politico-législatifs particuliers de chaque année¹⁸⁵.

Leur assise est d'autant plus renforcée que ces deux associations bénéficient également de places de choix lors des rencontres organisées par la FRA à Vienne avec les organisations de la société civile membres de la plateforme dédiée au sein de cette agence. Si toutes les associations membres sont appelées à assister aux débats, lors desquels le président de la FRA, un membre de la CJUE et du CoE sont présents, seules quelques-unes d'entre elles eurent le privilège de s'exprimer face à une telle audience, et AI et HRW y sont à nouveau des organisations appelées régulièrement à s'exprimer¹⁸⁶. Elles sécurisent ainsi encore plus leur position d'interlocuteur privilégié auprès du personnel des institutions.

Les autres ONG semblent ainsi naturellement appelées à investir de nouveaux terrains afin de pénétrer au sein du champ européen. Si la question des droits civils est largement accaparée par les deux ONG dominantes du champ, la FIDH et l'AEDH investissent ainsi très largement la défense des droits de « seconde génération », les droits économiques et sociaux, tandis qu'AI et HRW ne semblent que peu investir ce terrain à Bruxelles.

Dans ces conditions, la question du lien entre crise grecque et DH prit également sens pour la FIDH et l'AEDH. Il s'agissait d'un sujet qui ne fut pas exploré par leurs concurrents alors qu'il fut mis à l'agenda européen à plusieurs reprises entre 2013 et 2015 : la fermeture du service public de télévision ERT fit grand bruit en Grèce et ailleurs¹⁸⁷, et la CE dut se défendre d'en être à l'origine¹⁸⁸. Dès le lendemain, le MEP Vert Daniel Cohn-Bendit exigea au Parlement européen des explications à Olli Rehn, commissaire européen aux affaires

¹⁸⁵ Il a été mentionné que l'AEDH a été invité à s'exprimer à plusieurs reprises devant les MEPs de la commission LIBE, mais à chaque fois dans un contexte différent : il s'agissait de conférences thématiques particulières sur lesquelles les membres invités devaient s'exprimer sur un sujet qui leur était assigné par les organisateurs de l'audition, par exemple sur le visa humanitaire. En juin 2015, le président de l'AEDH dépassa les limites du sujet qui lui fut assigné et ne reçut qu'une réaction mitigée de la part des parlementaires.

¹⁸⁶ Le programme ainsi que les comptes rendus détaillés de ces sept réunions sont disponibles sur le site de la FRA : <http://fra.europa.eu/en/cooperation/civil-society/annual-meetings>

¹⁸⁷ Le Monde, « La Grèce sous le choc après la fermeture de la radio-télévision publique », 12 juin 2013 : http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/06/12/la-grece-sous-le-choc-apres-la-fermeture-de-la-radio-television-publique_3429000_3214.html

¹⁸⁸ Le Monde, « La Commission européenne dément être derrière la fermeture de la télévision grecque », 12 juin 2013 : http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/06/12/ecran-noir-sur-la-television-grecque-un-symbole-tragique-pour-aurelie-filippetti_3428617_3214.html

économiques et financières, qui répondit que la CE s'opposait à cette décision. Très vite, la responsabilité de la troïka est mise en question¹⁸⁹. Le PE fut actif sur le sujet de la crise économique lors de l'année 2013, avec pas moins de deux rapports votés sur le sujet et deux autres initiatives lancées sur le sujet¹⁹⁰. Jean Lambert, députée Vert et rapporteur de l'un de ces deux rapports, s'exprima en ces termes le 4 juillet 2013 :

*« We welcome the Parliament's support for this report which speaks out on the effects of the crisis on the most vulnerable in our society in terms of access to care, support services and healthcare. This vote sends a message to the European Commission and EU governments on the need to ensure that austerity measures don't undermine EU values and prevent the most vulnerable citizens, such as undocumented migrants, children from poor families and the homeless, from being able to access healthcare, care services and basic living support. »*¹⁹¹

La voie semblait tracée pour voir éclore un lien entre politiques d'austérité et DH, et la FIDH et l'AEDH s'en saisirent directement, sur un sujet où la concurrence pouvait être perçue comme assez faible :

« J'ai l'impression qu'il y a eu peu d'organisations comme la vôtre qui ont choisi de traiter ce sujet. Je ne sais pas ce que vous en pensez ...

Oui, absolument, c'est d'ailleurs l'une des raisons qui nous ont poussés à travailler là-dessus. »¹⁹²

AI et HRW ne sont pas restées complètement muettes au sujet de la crise : ces deux organisations mentionnèrent chacune, dans seize publications pour HRW et également seize pour AI, la crise économique en Grèce. Mais celle-ci y fut toujours appréhendée comme élément de contexte pouvant partiellement expliquer d'autres situations considérées par ces ONG comme des violations de DH, telles que les violences subies par les migrants, boucs-émissaires de tensions sociales causées par la crise. En revanche, elles ne firent jamais

¹⁸⁹ Elle fut également mise en cause par D. Christopoulos : FIDH, Communiqué, « Grèce : Ecran noir sur les fondements démocratiques de l'Union Européenne », précité

¹⁹⁰ *Infra* ; Hamm (M.), *Autour de la troïka: tentatives de mobilisations critiques ...*, précité

¹⁹¹ Discours de Jean Lambert, 4 juillet 2013, PE, Strasbourg : <http://www.greens-efa.eu/access-to-care-10290.html>

¹⁹² Entretien avec E. Crespi, précité

mention ni des politiques d'austérité ni de la méconnaissance des DESC en Grèce. C'est ce manque qu'ont essayé de combler la FIDH et l'AEDH.

Ces deux ONG font état d'un fonctionnement assez original pour un groupe d'intérêt bruxellois : présentes auprès des institutions auprès desquelles elles obtiennent des financements leur permettant de mener, voire de faire exister, une voie auprès des institutions, leur caractère polycentrique a pour conséquence le maintien de traditions particulières combinant ressources militantes et expertes ainsi que d'un ancrage national assez important en France. Leur description et leur brève comparaison permet d'éclairer plusieurs clivages au sein du champ européen des ONG de protection des DH : la FIDH et l'AEDH mobilisent ainsi plutôt un réseau francophone, tandis qu'AI et HRW se tournent plutôt vers un réseau anglophone et international (ce qui est visible dans le personnel employé par les bureaux bruxellois, ou plus de nationalités sont représentées au sein d'AI et de HRW) ; elles ont un rapport aux institutions assez différencié : tandis que la FIDH et l'AEDH font appel aux institutions européennes pour financer leur activité, qui justifient dans une très large mesure leur présence à Bruxelles (surtout pour l'AEDH), HRW et AI ne reçoivent aucune subvention publique ; les pratiques de plaidoyer et les contacts mobilisés au sein des institutions ne sont pas les mêmes entre ces deux groupes d'ONG¹⁹³. L'autonomie du bureau bruxellois diffère également entre d'un côté AI et HRW, de l'autre la FIDH et l'AEDH : si les deux premières agissent de manière quasi-indépendante (dans la formulation du plaidoyer et dans les rencontres avec les « décideurs » européens), la FIDH et l'AEDH ont une composition tripartite qui les amènent à faire appel à leurs membres n'étant pas basés à Bruxelles et peu accoutumées aux usages du champ de l'eurocratie.

Les courtiers bruxellois de la FIDH et de l'AEDH combinent ces différents éléments en adoptant ainsi des stratégies hétérodoxes, assez largement déterminées selon les concurrences s'exerçant entre ONG de DH agissant auprès de l'UE, mais également de manière inconsciente de leur position dans le champ européen du pouvoir, afin de mettre en scène de leur plaidoyer sur le lien entre DH et politiques d'austérité.

¹⁹³ *Infra.*

Partie II : Mettre en scène la crise
grecque : plaidoyer original et
mobilisations de réseaux réformateurs

Le travail bruxellois de la FIDH et de l'AEDH a essentiellement pour ambition de mettre en forme le message promu par l'ensemble de l'association de manière à mobiliser au sein des institutions européennes. Il s'agit de formuler un « plaidoyer » spécifique mettant en avant les violations des DH issues de l'application des politiques d'austérité. Le concept de plaidoyer a fait l'objet de travaux récents en sciences sociales¹⁹⁴ et désigne des pratiques hétérogènes, entre lobbying et mouvement social, qui sont les répertoires d'actions envisagés par les groupes d'intérêt agissant auprès des institutions¹⁹⁵. Si les groupes d'intérêt bruxellois tendent à privilégier le lobbying plutôt que la mobilisation sociale¹⁹⁶, ils disposent néanmoins de la possibilité de recourir à ce second répertoire afin d'appuyer leurs prétentions¹⁹⁷.

Les pratiques du plaidoyer sont adaptées d'un groupe d'intérêt à l'autre, notamment en fonction du contenu même du message ainsi que des promoteurs qui le véhiculent. Il prend une forme assez particulière lorsqu'il est mis en pratique par une ONG de DH basée à Bruxelles : s'il emprunte au registre du lobbying, pratique dont certaines associations prétendent s'en distancier, le caractère d'autorité morale ou d'« intérêt général » propre aux DH permet aux ONG de pénétrer dans le champ européen du pouvoir de manière unique, notamment auprès d'un personnel élu représentant également l'intérêt général¹⁹⁸. Il semble ainsi logique que la FIDH et l'AEDH fassent appel aux membres du PE, qui partagent également cette qualité. Certains de ses membres, dont le député Vert Philippe Lamberts, affirment considérer différemment les groupes d'intérêt entre ceux qui promeuvent des intérêts d'affaires et ceux qui représentent l'intérêt général¹⁹⁹, accueillant avec plus de bienveillance les demandes de ces derniers. Le cas de la crise grecque saisi par la FIDH démontre que la réalité est plus complexe : si ces ONG connaissent le prestige associé aux valeurs qu'elles défendent, ils mobilisent le personnel des institutions selon les stratégies qui

¹⁹⁴ Siméant (J.), « Interpreting the Rise of International Advocacy », *Humanity*, 2014, n°5, 2014 ; *Critique internationale*, « Politiques du plaidoyer », n°67, 2015

¹⁹⁵ Balme (R.), Chabanet (D.), « Introduction : Action collective et gouvernance de l'Union européenne », in Balme (R.), Chabanet (D.), Wright (V.) (dir), *L'action collective en Europe*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2002

¹⁹⁶ Ibid. ; Coen (D.), Richardson (J.) (dir), *Lobbying the European Union : Institutions, Actors, and Issues*, Oxford, 2009

¹⁹⁷ Greenwood (J.), Aspinwall (M.) (dir), *Collective Action in the European Union - Interests and the New Politics of Associability*, Taylor & Francis, 2007

¹⁹⁸ Ollion (E.), « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », *Critique internationale*, n°67, 2015, p. 17-31

¹⁹⁹ Philippe Lamberts s'était exprimé en ces termes lors d'une conférence organisée à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne en 2015 devant les étudiants de la promotion 2014/2015 du master Gouvernance européenne.

leur sont propres et en fonction des luttes interinstitutionnelles qui caractérisent l'espace fragmenté de l'UE, que ce soit en entres institutions européennes ou entre groupes et services composant l'une de ces institutions.

Ces stratégies ne peuvent par elles seules expliquer comment un type particulier de plaidoyer émane d'une telle organisation : en effet, les traditions particulières d'une ONG et les dispositions sociales de leurs membres, notamment leur socialisation aux coutumes politico-administratives de l'UE, sont une composante déterminante dans la formulation de leur argumentaire et des contacts qu'elles activent au sein des institutions. Les ONG de protection des droits emprunteraient généralement le registre de la « dénonciation »²⁰⁰, tandis que d'autres ONG recourraient elles plutôt à l'action sur le terrain, comme les ONG humanitaires²⁰¹. Il s'agit ainsi pour les ONG de DH de décrire une situation dans laquelle les DH sont méconnus et de le rapporter aux autorités compétentes. Or ce rapport aux autorités est tout à fait différent d'une ONG à une autre : par exemple, AI reconnaît que l'activité principale de son personnel auprès des institutions est d'effectuer un « lobbying » auprès du personnel des institutions²⁰² ; en revanche le personnel de l'AEDH refuse l'idée que ses activités puissent être assimilées à ce registre, qu'il définit comme l'apanage des représentants d'intérêts privés, notamment commerciaux et financiers, et ne concernent pas la « société civile à but non lucratif ».

Le plaidoyer de la FIDH et de l'AEDH et les actions concrètes associées qu'elles mettent en place peuvent s'analyser comme des formes hétérodoxes au sein du champ politico-administratif bruxellois : si toutes les ONG bruxelloises publient des communiqués de presse, il est en revanche plus rare qu'elles produisent de longs rapports sur les sujets qu'elles défendent. Afin de mobiliser le personnel des institutions dont le calendrier est assez chargé, les groupes d'intérêt publient plutôt ce qui est appelé des « *positions papers* » synthétiques, mettant en avant les arguments clés (« *go to the point* »). Ces *position papers* correspondent à une forme bureaucratique d'interaction entre les institutions européennes et

²⁰⁰ Sanchez Salgado (R.), *Comment l'Europe construit la société civile*, précité

²⁰¹ En Grèce, l'ONG humanitaire Médecins du monde a mis en place des hôpitaux accueillant les populations vulnérables, et a pu dénoncer les conséquences des politiques économiques appliquées par le gouvernement, qui auraient augmenté la vulnérabilité de leurs patients : Médecins du Monde, rapport, « L'accès aux soins des personnes confrontées à de multiples facteurs de vulnérabilité », mai 2015

²⁰² AI European Institutions Office, « Our Work at the EU », mentionne la chose suivante : « Amnesty International lobbies all these institutions to ensure the EU puts human rights protection at the heart of all its policies » ; nous émettons l'hypothèse que l'endossement de cette activité est largement due à l'autonomie du personnel bruxellois, tant sur le plan humain que financier.

les groupes d'intérêt, qui ne disposent que de peu de temps pour présenter aux fonctionnaires de la CE ou aux MEPs les intérêts qu'elles défendent²⁰³.

De plus, le langage employé est révélateur de la nature de l'interaction entre société civile et personnel des institutions. Si AI, HRW, la FIDH et l'AEDH dénoncent toutes la méconnaissance des DH, les deux premières appellent toujours l'« UE » dans son ensemble à réagir, que ce soit dans leurs communiqués de presse ou dans leurs interventions auprès de la FRA et du PE ; au contraire, la FIDH et l'AEDH jouent sur les divisions entre institutions européennes, notamment en responsabilisant un bloc institutionnel : elles dénoncent très largement les activités de la troïka, terme qui n'est jamais prononcé par AI et HRW.

Jouer sur ces divisions révèle une autre stratégie de la FIDH et de l'AEDH : celle d'une repolitisation de la question des DH au sein d'un champ bureaucratique où le suivi des DH est de plus en plus confiné dans des arènes fermées (FRA, comités d'experts auprès des DG) et fortement encadré par la CE. Cette dynamique eut pour conséquence le renouvellement de l'investissement du PE dans les enjeux liés aux politiques d'austérité, PE qui disposait alors, comme nous le verrons, d'une ressource « nouvelle » pour s'immiscer dans les débats sur la gouvernance économique de la crise. Cette forme de repolitisation des enjeux liés aux DH prend des formes différenciées selon l'ONG qui la promeut : elle peut être contrôlée, faire l'objet d'une utilisation limitée dans le temps, ou au contraire être promue en permanence par des membres d'ONG qui considèrent qu'il s'agit du moyen le plus efficace d'y parvenir (ou le seul dont ils maîtrisent pleinement les moindres détails).

Il convient à présent de détailler comment la FIDH et l'AEDH mirent en place un plaidoyer spécifique à la question de la crise grecque, et de décrire comment elles ont mobilisé des réseaux qu'elles ont au sein et hors des institutions afin de voir leur message entendu par les parties intéressées.

²⁰³ Lors de sa venue à Paris, Philippe Lamberts révéla qu'il accordait généralement entre vingt et trente minutes aux représentants de la société civile, qui se doivent ainsi d'être le plus concis possible.

§1) Des modes d'action hétérodoxes pour dénoncer la violation des droits humains

La saisie par la FIDH et l'AEDH de la question des politiques d'austérité donna lieu à plusieurs manifestations concrètes de mise en scène : plutôt que d'utiliser des procédures feutrées, elles recoururent plutôt à des modes de publicisations de la question. Pour ce faire elles mobilisèrent ainsi leurs canaux internes grâce à leurs ligues membres, situées dans d'autres Etats membres que la Grèce, afin de faire en sorte que ce sujet ne concerne pas un seul Etat-membre. Il s'agissait en effet de sortir de cette stigmatisation, dont était victime l'Etat grec, d'une administration incapable de mettre en place une quelconque politique économique viable²⁰⁴ au bénéfice de sa population, et de démontrer que la question de la méconnaissance des DH lors de l'application des politiques d'austérité était un phénomène commun à l'ensemble des pays de l'UE, plus particulièrement ceux sous mémorandums, et ainsi de démontrer que les responsables de cette violation ne sont pas les seuls « bénéficiaires » des actions de la troïka, mais que leurs créanciers partagent ce fardeau. En ce sens, la crise grecque y est perçue comme un exemple de développements politico-économiques plus globaux qui doivent être remis en question, et ainsi changer de manière radicale l'appréhension (ou le cadrage) de l'ensemble des acteurs impliqués dans la promotion des politiques d'austérité.

Dépolitiser ou repolitiser les enjeux liés à la crise grecque

Si l'AEDH et la FIDH, sans s'être concertés sur le sujet, adoptaient en ce sens une ligne commune, elles utilisèrent chacune des moyens d'actions différenciés, notamment dans les canaux et alliances qu'elles mobilisèrent par la suite²⁰⁵. Il s'agissait néanmoins pour ces deux associations de rendre publique la question, considérée comme oubliée, en donnant un avis engagé révélateur d'une volonté de repolitisation de l'enjeu. Il s'agissait de démontrer que les DESC étaient les droits les plus affectés par les mesures d'austérité, et ce fut donc à

²⁰⁴ Georgakakis (D.), Vauchez (A.), « Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe », in Siméant (J.) (dir), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, chapitre 10, p. 217

²⁰⁵ *Infra*

travers ce prisme, peu traité à Bruxelles « *through a Human Rights lens* »²⁰⁶, que la question de la crise de la dette fut originellement traitée. Au sujet de la fermeture du service public de télévision en Grèce, la FIDH mit directement en cause la responsabilité de la troïka et plus largement le développement de la politique économique de l'UE :

« Cette situation a constitué la plus grande inquiétude des politiques menées par le gouvernement grec au cours des trois années écoulées sous la supervision de la troïka. Il s'agit là de la quintessence des expériences néolibérales pratiquées sur la Grèce, qui l'affectent de la manière la plus dure. »²⁰⁷

L'AEDH partagea elle dans un premier temps les conclusions du CEDS d'avril 2013 sur la méconnaissance des droits sociaux en Grèce découlant de l'application des politiques d'austérité. Ceci fut le lancement du travail, au sein du groupe de travail DESC, de l'association à ce sujet : l'AEDH organisa ainsi le 11 novembre 2013 une conférence²⁰⁸ sur les conséquences sociales pour les citoyens des pays sous memorandum de l'application des mesures prônées par la troïka qui, selon le représentant de la ligue andalouse des DH, « nous poussent vers la pauvreté »²⁰⁹. Cette référence à la pauvreté est tout sauf anodine : elle fait directement référence, comme l'AEDH le mentionnera à de nombreuses reprises dans son plaidoyer, à l'un des objectifs cardinaux du programme Europe 2020 de la CE, qui s'est engagée à réduire le risque de pauvreté et d'exclusion sociale : entre 2013 et 2015, l'AEDH procéda à une étude comparée des différents rapports d'Eurostat sur l'avancement du programme Europe 2020. Ces études statistiques contiennent de nombreux indicateurs de contrôle des objectifs du programme, dont certains donnent une vision de la réduction ou non de ce risque de pauvreté. Or les chiffres publiés par Eurostat démontrent très clairement que depuis 2010 ce risque n'a cessé d'augmenter, et a même quasiment doublé dans les pays sous

²⁰⁶ Entretiens avec E. Crespi (FIDH) (que l'on cite précisément ici) et J.C. (AEDH) ; contrairement aux droits civils et politiques, les DESC ne font pas l'objet d'un monopole des ONG de DH à Bruxelles, mais sont largement saisis par des associations relevant du secteur social et des syndicats, ce qui n'est pas sans incidence sur la mise en place (ou non) de coalitions au sein de la société civile au sujet de la crise grecque ; voir *infra*

²⁰⁷ FIDH, communiqué, « Ecran noir sur les fondements démocratiques de l'UE », 14 juin 2013 ; « La fermeture des services publics radiophoniques et télévisuels grecs (ERT) inquiètent tous les démocrates européens », *précité*

²⁰⁸ AEDH, conférence, « Crises : l'Europe au service des hommes », 11 novembre 2013 : http://www.aedh.eu/Conference-debat-CRISE-L-EUROPE-AU.html?var_recherche=service ; le sujet, encore assez peu traité à l'époque et envisagé sous un angle transnational, ne fit pas encore l'objet de résistances internes de certaines ligues membres ; ces réticences furent exprimées plus tard, notamment lors de l'année 2015 avec l'arrivée de Syriza au pouvoir.

²⁰⁹ AEDH, « Rapport de la conférence-débat : "Crises : L'Europe au service des Hommes ?" » : http://www.aedh.eu/Conference-debat-L-Europe-au.html?var_recherche=service

programme d'ajustement économique. L'AEDH tente ainsi de mettre la CE devant ce fait accompli et de lui en faire tirer les conséquences, qui selon cette association trouve directement sa source dans l'application des politiques d'austérité :

« Il y a eu la publication par Eurostat d'une note statistique dont on peut penser qu'elle fera date dans le débat public social. Il y était fortement indiqué que sur 560 millions de citoyens et de résidents européens, 120 millions sont en risque de connaître la pauvreté et la précarité [...] Aucun des fabricants des fameux « GOPE »²¹⁰, des grandes orientations des politiques économiques, aucune réunion d'ECOFIN, la réunion des ministres économiques de l'UE, ne s'est pris la tête dans les mains pour se pencher sur la réalité. Il est vrai que le social c'est ce qui reste quand on a tout traité. »²¹¹

Le lancement au Parlement européen d'une initiative sur le rôle et les activités de la troïka²¹² fut le lancement de processus parallèles au sein de la FIDH et de l'AEDH. Il fut décidé au sein de la première d'une enquête à mener en Grèce afin de détailler les conséquences sur les DH dans le pays le plus touché par les mesures d'austérité. En accord avec la LHDH, la FIDH envoya en janvier 2014 une « mission d'enquête » composée de la policy officer bruxelloise E. Crespi, de l'une des vice-présidentes Noeline Blackwell et d'un membre d'une ONG américaine, *Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights* partenaire de la FIDH, qui furent assistés sur place par des membres de la LHDH, dont D. Christopoulos. Avec l'objectif de « rassembler des preuves nécessaires [...] et des informations de premier plan sur la situation en Grèce »²¹³, cette délégation alla à la rencontre de plusieurs autorités administratives, dont la commission nationale des DH, ainsi que de syndicats, de personnels hospitaliers, des militants antifascistes, d'ONG locales, de journalistes anciennement employés par l'ERT, ainsi que les membres de la *Task Force* de la

²¹⁰ Les « Grandes orientations de politique économique (GOPE) » sont les recommandations spécifiques adressées par la CE aux Etats-membres, qu'elle résume notamment de manière synthétique sous la forme d'un tableau : http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2014/overview_recommendations_2014_by_member_state.pdf

²¹¹ AEDH, Newsletter, janvier 2015 :

[http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/FR%20Newsletter%20janvier%202015\(1\).pdf](http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/FR%20Newsletter%20janvier%202015(1).pdf)

²¹² Il s'agissait en fait de deux initiatives, l'une lancée commission aux affaires économiques et financières (ECON), l'autre au sein de la commission emploi et affaires sociales (EMPL) : ces deux commissions ne sont pas entendus sur le contenu à y donner, et ont choisi de lancer chacune de leur côté ce processus. Néanmoins les résolutions qui en furent issues furent votées conjointement en mars 2014 ; voir *infra*.

²¹³ FIDH, rapport, « Dévaluation des droits : le coût de l'austérité en Grèce », publié le 18 décembre 2014 : <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/grece/grece-un-rapport-denonce-les-atteintes-aux-droits-humains-resultant>

CE présente sur place. Il s'agissait de documenter de façon concrète, et en détail, les situations perçues par la FIDH comme des violations de DH, qui n'avait jusqu'alors fait l'objet que d'un plaidoyer synthétique correspondant plus au style pratiqué auprès des institutions européennes. Cette délégation se dirigea dans les semaines suivantes à Bruxelles afin de rencontrer des membres de la DG ECFIN, de la DG Justice et de la DG Emploi. Si la Grèce fut l'exemple empirique choisi, grâce entre autres à l'activisme du vice-président grec de l'association, ce rapport avait pour ambition de présenter une analyse plus globale :

« Avec ce rapport, on a pu présenter nos constats sur la Grèce, et également présenter une analyse qui va au-delà de la Grèce, et ce à la lumière du droit international et européen »²¹⁴

Ce rapport fut publié en décembre 2014 ; sa rédaction, fruit du travail de cinq personnes, fut coordonnée par E. Crespi, ce qui est révélateur à la fois pour analyser le contenu du rapport ainsi que pour mettre en lumière les destinataires essentiellement visés de cette analyse, que sont les institutions européennes. Ce rapport fut également transmis à Athènes aux représentants de Syriza, à quelques jours seulement de leur entrée au gouvernement. Son originalité, par rapport aux travaux précédents de l'association sur le même sujet, concerne le langage qui y est employé, beaucoup plus dépolitisé. Le registre déployé est essentiellement celui du droit, notamment du droit européen et international des DH. Cette dépolitisation est la résultante d'une prise de conscience des membres de la FIDH, notamment de D. Christopoulos, auteur de l'un des communiqués de presse sur la fermeture de l'ERT et qui avait fait appel un à un répertoire bien différent à l'époque, de la nécessité de revenir à un registre technique moins controversé :

*« I believe that the added value of the report is that it is written in a Human Rights vocabulary. It is not a politically biased discourse, it is not a radical left speech. »*²¹⁵

Le recours au droit, registre sur lequel s'est historiquement fondée l'Union européenne²¹⁶, a ainsi pour ambition à la fois de se détacher de toute considération politique et

²¹⁴ Entretien avec E. Crespi.

²¹⁵ Entretien avec D. Christopoulos.

²¹⁶ Vauchez (A.), *L'Union par le droit – L'invention d'un programme institutionnel pour l'Europe*, Presses de Sciencespo, 2013

au contraire d'incarner un registre expert, le droit des DH²¹⁷, qui constitue le mode d'action privilégié des institutions européennes, notamment de la CE²¹⁸.

Tandis que les membres de la FIDH furent essentiellement occupés au cours de l'année 2014 par l'enquête puis la rédaction de ce rapport, l'AEDH s'est jointe à un collectif d'ONG sociales et de syndicats qui envoya une lettre au président du PE, Martin Schulz, ainsi qu'aux rapporteurs de la commission ECON de l'initiative sur les activités de la troïka, Othmar Karas et Liem Hoang Ngoc, mentionnant l'urgence de prendre en considération les DH qui ne cessent de se détériorer en Grèce²¹⁹.

Si le calendrier législatif du PE ne fut pas totalement ignoré par l'AEDH, c'est bien l'agenda politique, en l'espèce national, qui motiva un plus grand investissement sur le sujet grec. L'élection en janvier 2015 du nouveau gouvernement en Grèce fut à l'origine, au sein de l'AEDH tout comme des réseaux dont elle est membre²²⁰, d'un grand activisme, et son plaidoyer fut dans une large mesure très politisé à ce sujet. Si le sujet avait été abordé de manière épisodique depuis 2013, la crise grecque devint le thème prioritaire du groupe de travail DESC, qui s'efforça de communiquer au moins une fois par mois sur la question. Ce plaidoyer relevait moins du registre technique, s'appuyant sur le droit des DH, que d'un message moral mettant en cause le développement néolibéral de la gouvernance économique européenne, dont les « fabricants » ne mesuraient l'ampleur des conséquences sociales désastreuses en Grèce.

Politiser la question des DH revient à prendre parti : en l'espèce, l'AEDH apporta son soutien total au nouveau gouvernement, tandis qu'auparavant elle adressait ses griefs à cette institution qui n'était différente que de par les partis politiques qui la composait :

²¹⁷ Que différents entrepreneurs ont tenté d'établir les DH comme une « science » : voir Hennette-Vauchez (S.), « L'Europe au service du droit des droits de l'homme. Réalité politique, entreprise savante et autonomisation d'une branche du droit », *Politix*, n°89, 2010, p.57-78

²¹⁸ Robert (C.), « Ressources juridiques et stratégies politiques : Analyse d'une controverse à la Commission européenne sur la dimension sociale de l'élargissement de l'Union », *Sociologie du travail*, n°42, 2000 ; « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, n°11, 2003

²¹⁹ AEDH, communiqué de presse, « Syndicats et ONG demandent au Parlement d'examiner le bilan de la Grèce en matière de droits de l'homme », janvier 2014 : http://www.aedh.eu/Syndicats-et-ONG-demandent-au.html?var_recherche=gr%C3%A8ce

²²⁰ *Infra*.

« L'installation d'un nouveau gouvernement en Grèce, dans ce pays dont le gouvernement précédent a fait manger de la poussière à la grande majorité de sa population, marque l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe sur le programme proposé par le parti Syriza. Il défend la nécessité d'une autre politique économique, qui refuse de régler les dividendes exorbitants de la dette dont 75% sont détenus par des banques d'affaires privées qui ont de fait affamé les Grecs. Rien qu'à entendre les étranglements qui sont sortis des bouches d'habitude condescendantes des établis de l'économie européenne, on s'est réjoui de ce bon coup des électeurs grecs. »²²¹

L'AEDH prit donc parti contre ceux qu'ils estimaient être à l'opposé des positions de Syriza, c'est-à-dire dans un premier temps la troïka, notamment la CE²²², puis à l'encontre du Conseil et par extension des autres Etats-membres de l'Union « qui décident de tout ». Cette argumentation fut complétée par des considérations légales à une reprise : Michel Miné, membre du Conservatoire national des arts et métiers, membre de la LDH et spécialiste de droit social européen, s'exprima le 6 juin 2015 sur les violations du droit social européen par les institutions de la troïka, mobilisant un registre technique assez inhabituellement utilisé au sein de l'association. Il n'y a pas au sein de l'AEDH de juristes à proprement parler : si certains de ses membres ont suivi des études de droit, aucun d'entre eux n'a saisi cette ressource pour exercer leur activité professionnelle ; au contraire, à la FIDH, la majeure partie du personnel élu exerce soit la profession de maître de conférences en droit ou est avocat (D. Christopoulos est professeur des universités à Athènes tandis que Noeline Blackwell est avocate à Dublin). De plus, l'AEDH ne dispose pas comme de nombreuses ligues nationales d'un service juridique qui pourrait contribuer à insérer plusieurs notes d'un répertoire juridique, qui est donc largement ignoré.

La FIDH resta elle à distance de toute prise de position tranchée sur les développements politiques en Grèce, et essaya d'adopter l'attitude la plus objective possible, mais elle s'est néanmoins attachée à détailler les responsabilités des différents protagonistes, c'est-à-dire en décrivant, selon les dispositions légales en vigueur, l'ensemble des obligations

²²¹ AEDH, Newsletter, janvier 2015 :

[http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/FR%20Newsletter%20janvier%202015\(1\).pdf](http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/FR%20Newsletter%20janvier%202015(1).pdf)

²²² Avec laquelle, il est important de la signaler, l'AEDH ne traite jamais directement ; tout au plus cette association répond à la CE lors de certaines consultations. Les seuls contacts, dont ceux relatifs à son financement annuel, se font toujours par mail interposé. Plus généralement les membres de l'AEDH ne rencontrent que peu le personnel des institutions européennes, les rares contacts qu'elle maintient étant placés au PE et au Comité économique et social européen.

méconnues par les différentes parties prenantes. Ainsi, dans son rapport, la FIDH détaille les responsabilités des institutions politiques grecques, de l'UE dans son ensemble, des Etats-membres de par leur action au Conseil et des organisations financières internationales impliquées, en l'espèce essentiellement le FMI.

Etendre le plaidoyer à l'ensemble des DH

Progressivement, ces deux ONG ont cessé de focaliser exclusivement sur les droits économiques et sociaux et ont commencé à inclure dans leur message des considérations relatives aux droits civils et politiques, abandonnant ainsi une stratégie de spécificité au profit d'une approche globale de DH.

AI et HRW avaient documenté par le passé des violations des droits civils en Grèce au sujet de violences policières lors de manifestations anti-austérité en Grèce, notamment après la conclusion du second mémorandum en 2011²²³. Cependant, les interventions de ces deux ONG se firent plus parcimonieuses²²⁴ par la suite sur le sujet et laissèrent le champ libre à d'autres entités pour argumenter sur le sujet. L'association d'une situation particulière à une violation des droits civils et politiques est subjective et revient donc à la question de la politisation du sujet : assimiler l'ascendance d'une idéologie fasciste, cristallisée par la montée en puissance du parti d'extrême droite Aube dorée²²⁵, c'est-à-dire de dénoncer une situation n'ayant pas encore fait l'objet de violations²²⁶ mais qui à terme est susceptible de mener à de telles violations, change le procédé de « dénonciation » en une manœuvre de « prévention ».

Néanmoins cette subjectivité potentielle est remise en cause par le message consensuel envoyée par les quatre ONG généralistes de DH à Bruxelles, qui ont toutes dénoncé l'arrivée dans les institutions publiques, notamment au sein de la *Vouli*, de représentants du parti Aube

²²³ Voir par exemple Amnesty International, "Greece urged not to use excessive force during protests", 16 juin 2011 : <https://www.amnesty.org/download/Documents/28000/eur250112011en.pdf> ; HRW, communiqué, « Greece needs 'Zero tolerance' to Police Violence », 17 octobre 2012 : <https://www.hrw.org/news/2012/10/17/greece-needs-zero-tolerance-approach-police-violence>

²²⁴ *Infra*

²²⁵ FIDH, rapport, « Dévaluation des droits : le coût de l'austérité en Grèce », précité, p. 43 et suivantes ; AEDH, *Newsletters*, Janvier et Février 2015

²²⁶ D'où l'emploi par ces ONG du terme de « menace ».

durée²²⁷. Cet exemple, qui n'est pas directement lié à l'application des politiques d'austérité en Grèce par AI et HRW, démontre une certaine unanimité entre ONG concernant l'interprétation de situations mettant en péril droits civils et politiques, unanimité qui peut dès lors concerner d'autres acteurs intéressés, y compris au sein des institutions.

Si argumenter sur le terrain des droits civils et politiques constitue un élément de force centripète entre ONG de DH, il constitue également un moyen de démarcation vis-à-vis d'autres organisations de la société civile qui se sont saisis du sujet de la crise grecque. De nombreuses ONG sociales, y compris la Plateforme sociale, ont publié extensivement sur le sujet, allant du message assez neutre sur la nécessité de défendre les populations vulnérables, notamment concernant l'accès à la santé, à un message assez politiquement orienté, similaire à celui de l'AEDH, dénonçant le caractère subsidiaire du « social par rapport à l'économie ». Les droits économiques et sociaux ne sont pas le monopole d'entités qui se revendiquent de défendre les DH, mais sont saisis par de nombreuses organisations qui mettent en avant les considérations sociales des causes et/ou des personnes qu'elles défendent²²⁸. Mobiliser la question des droits de première génération permet à ces ONG d'insérer une valeur ajoutée à leur travail, que permet l'« indivisibilité des droits » théoriquement propres aux DH et dont des associations généralistes comme la FIDH et l'AEDH peuvent se revendiquer.

La question de l'indivisibilité des droits n'est cependant pas le critère déterminant dans la constitution d'alliances ou de coalitions entre organisations de la société civile à Bruxelles. Si l'AEDH promeut l'indivisibilité des DH tout autant que la FIDH, elle n'hésite pas à s'associer à des collectifs d'organisations ayant des positions connexes mais néanmoins différentes, comme les ONG sociales, tandis que la FIDH ne s'associe que rarement à ce type de groupes. La constitution de ces derniers est très fortement corrélée au contenu des plaidoyers promus par chaque organisation. Si le registre moral utilisé par l'AEDH ne constitue pas un frein à son adhésion à une ONG sociale comme Solidar, le registre de la

²²⁷ HRW, « Hate on the streets : Xenophobic violence in Greece », 5 juillet 2012 : <https://www.hrw.org/report/2012/07/10/hate-streets/xenophobic-violence-greece> ; HRW, communiqué, « Greece : the Story behind Golden Dawn's Success », 3 juin 2014 : <https://www.hrw.org/news/2014/06/03/greece-story-behind-golden-dawns-success> ; AI, « Impunity, excessive force and links to extremist Golden Dawn blight Greek police », 3 avril 2014 : <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2014/04/impunity-excessive-force-and-links-extremist-golden-dawn-blight-greek-police/>

²²⁸ Ce qui a certainement une incidence sur la définition des DESC comme DH (ou non) : les DH sont définis entre autres par ceux qui les promeuvent, et qui sont socialement reconnus comme « défenseurs des DH », comme la CEDH. Or les ONG sociales comme la Plateforme sociale, ou un syndicat comme l'ETUC, ne revendiquent pas la possession d'une telle qualité mais prétendent pourtant défendre les droits sociaux.

FIDH principalement basé sur le droit, notamment le droit des DH, fait en revanche obstacle à ce que cette ONG joigne certaines alliances qui promeuvent un message similaire sur le fond :

« J'ai l'impression que peu d'organisations de la société civile aient traité ce sujet ...

Oui c'est vrai [...] Mais d'autres l'ont fait, au niveau social surtout. La plateforme sociale a beaucoup publié par exemple, et l'ETUC était plutôt active, mais ils n'avaient pas une approche de DH, pas une approche strictement juridique. »²²⁹

Le contenu des plaidoyers influe donc très largement sur la continuité donnée aux actions des ONG ; afin de poursuivre cette mise en scène du cas grec, la FIDH et l'AEDH vont mobiliser plusieurs réseaux qu'elles ont constitués à Bruxelles au sein et hors des institutions.

²²⁹ Entretien avec E. Crespi

§2) Mobiliser à Bruxelles sur la crise de la dette : le champ faible de contestation des politiques d'austérité à Bruxelles

Tout autant que le plaidoyer qu'elles ont développé sur la crise grecque, les réseaux que la FIDH et l'AEDH vont mobiliser sont tout aussi hétérodoxes. Cependant l'emploi du qualificatif « hétérodoxe » ne signifie pas que la mobilisation de tels réseaux est un fait inhabituel : au contraire, ces deux ONG s'appuient sur des procédures et des contacts qu'elles ont pris progressivement l'habitude de mettre en œuvre depuis leurs premières années à Bruxelles, voire de mobiliser des réseaux d'interconnaissances forgés avant même la constitution formelle de l'association.

Malgré le caractère relativement « exceptionnel » de la crise grecque, notamment de par l'urgence qui fut le mot d'ordre des négociations et qui contraste avec la lenteur habituelle des procédures politico-législatives à Bruxelles, ces deux ONG n'ont pas changé leur manière de procéder et se sont appuyés sur leurs mécanismes et connaissances habituels, qui, nous le détaillerons, sont essentiellement propres au champ de la société civile bruxelloise.

La FIDH et l'AEDH ont en commun d'avoir essayé d'activer ou de rejoindre plusieurs membres regroupés au sein d'un champ particulier : celui de l'opposition à la continuité des actions de la troïka. Le concept de « champ faible » est ici très pertinent pour en analyser la teneur, et notamment pour en décrire l'hétéronomie : les acteurs qui le composent disposent de capitaux très variés et de positions institutionnelles diverses. Composé d'universitaires²³⁰, d'hommes politiques, de membres d'ONG, ce champ faible est un espace où de nombreuses ressources sont à la disposition des acteurs.

Cet espace met en concurrence de nombreux entrepreneurs qui utilisent des ressources diverses afin de mettre en avant leur message de protestation à l'encontre des activités (en l'état) de la troïka. Ce champ ne constitue pas une « coalition de cause »²³¹ au sens les

²³⁰ On peut ici faire référence aux débats opposants juristes internationalistes sur le blog du *European Journal of International Law* : <http://www.ejiltalk.org/europes-debt-to-greece/>

²³¹ Sabatier (P.), « The advocacy coalition framework: revisions and relevance for Europe », *JEPP*, 1998, p. 98-130

différents acteurs qui le compose poursuivent des objectifs parallèles différents qui tendent à l'éclatement de cet espace : si certains parlementaires membres du champ promeuvent un changement du bloc institutionnel menant la gouvernance économique de la zone euro (et où le PE ou un parlement de la zone euro serait inclus), certaines associations altermondialistes souhaitent voir la fin de l'application des politiques néolibérales en Europe, dont l'austérité serait la représentation la plus frappante. Ces différents membres du champ ne prônent également pas les mêmes modes d'actions : si certains MEPs s'appuient plutôt sur un registre expert empruntant la voie habituelle législative de la résolution parlementaire, plusieurs ONG bruxelloises seraient elles plus partisans de la constitution d'un véritable mouvement social européen.

La FIDH et l'AEDH jouent au sein de ce champ un rôle particulier au sens où, composées d'universitaires, d'experts et de militants²³², leur caractère « hybride »²³³ leur permet de jouer le rôle de passerelle ou d'entrepreneurs au sein de champ très hétéronome. Ces deux ONG vont chacune s'appuyer sur des réseaux très différents qui mettent en lumière cette hétéronomie.

La réactivation du débat sur la troïka au sein du PE

Considérant être la seule organisation bruxelloise traitant de la question des politiques d'austérité sous l'angle des DH²³⁴, le personnel de la FIDH n'envisagea pas de s'appuyer sur des partenaires potentiels au sein de la société civile organisée pour appuyer son message. Au contraire, son personnel bruxellois mobilisa ses connaissances du jeu politique européen pour y trouver certains points de contacts réceptifs à leur plaidoyer. Une fois le rapport sur la Grèce rédigé, les membres du bureau bruxellois de la FIDH se tournèrent vers l'institution qu'ils estimaient être potentiellement la plus intéressé par cet argumentaire :

« Le Parlement avait soulevé des préoccupations sur l'impact de la troïka [...] On pensait que le Parlement pouvait être un bon allié pour avancer cet agenda, sur le plan politique et juridique » »²³⁵

²³² Weisbein (J.), « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen. », *Politique européenne*, n° 4, 2003, p. 105-118

²³³ Medvetz (T.), « Think Tanks as an Emergent Field », *Social Science Research Council*, 2008

²³⁴ *Supra*

²³⁵ Entretien avec E. Crespi

Le PE fut la première institution européenne (la seule pour certains) à avoir soulevé la question des DH dans le cadre de la crise économique, et ce à plusieurs reprises. La première initiative du PE en ce sens provint de la commission des affaires étrangères (AFET) : lors d'une procédure qui dura plus d'un an, débutée en mars 2012, cette commission put soumettre à l'assemblée plénière de Strasbourg en avril 2013 un texte qui mentionna la nécessité pour l'UE, notamment la CE, de prendre en compte dans l'exercice de sa politique étrangère l'impact, dans les pays bénéficiaires de la politique de voisinage et de la politique de développement²³⁶, « de la crise financière sur les DH »²³⁷ ; la commission EMPL, qui avait déjà fait part de ses craintes en 2012 des conséquences de la crise économique sur les politiques d'emploi²³⁸, fut à l'origine d'un rapport sur le lien entre crise économique et conséquences sociales négatives sur les groupes les plus démunis²³⁹. Le PE appela à cette occasion la troïka à mener des études d'impact social lors de la mise en œuvre de ses recommandations, et ce pour l'ensemble des pays de l'UE.

Le rôle de la troïka allait faire l'objet d'un contrôle parlementaire de la part de deux commissions, ECON et EMPL, ce qui mènera à l'adoption par l'assemblée plénière de deux résolutions distinctes mais traitant toutes deux de la nécessité de rendre plus démocratique la gouvernance économique de la zone euro et de l'UE, autrement dit d'inclure une institution représentant l'intérêt général au sein d'une version remaniée de la troïka²⁴⁰. De plus, les parlementaires appelèrent les trois institutions composant la troïka à respecter les droits contenus dans la CDF dans l'application des programmes d'ajustement économique au sein des pays sous assistance financière. Néanmoins, rattrapés par le calendrier électoral qui voyait leur mandat bientôt arrivé à terme (en mai 2014), les parlementaires appelèrent la législature suivante à continuer ces travaux qui restèrent donc en suspens après mars 2014.

²³⁶ Encore une fois, les DH sont d'abord envisagés vers l'extérieur avant de considérer leur potentielle méconnaissance en Europe : Madsen (M.), *La genèse de l'Europe des droits de l'Homme. Enjeux juridiques ...*, précité

²³⁷ PE, Résolution, « Impact of the financial and economic crisis on human rights », 18 avril 2013 : [http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2012/2136\(INI\)](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2012/2136(INI))

²³⁸ PE, Résolution, « Employment and social aspects in the Annual Growth Survey 2012 », 15 février 2012 : [http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2011/2320\(INI\)](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2011/2320(INI))

²³⁹ PE, Résolution, « Impact of the crisis on access to care for vulnerable groups », 2013 : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2013-0221&language=EN>

²⁴⁰ PE, résolution, « Enquiry report on the role and operations of the Troika (ECB, Commission and IMF) with regard to the euro area programme countries », 13 mars 2014 : [http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2013/2277\(INI\)](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2013/2277(INI)) ; résolution, « Employment and social aspects of the role and operations of the Troika (ECB, Commission and IMF) with regard to euro area programme countries », 13 mars 2014 : [http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2014/2007\(INI\)](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2014/2007(INI))

Le rapport de la FIDH « Dévaluation des droits » mentionne que ces deux résolutions parlementaires servirent de modèle à la rédaction du texte contenant les résultats de leur enquête. Les questions soulevées par les MEPs sur les droits fondamentaux n'étaient selon la FIDH que peu détaillées et méritaient un plus ample approfondissement. L'objectif de la FIDH était également de relancer ce vieux débat sur le rôle de la troïka, en espérant que le fait de parier sur le renouveau de cette lutte interinstitutionnelle opposant largement la CE et le PE puisse déboucher sur un accord en termes de droits fondamentaux.

La FIDH prit l'initiative de contacter le Parlement européen lors du premier semestre 2015, en ciblant dans un premier temps un groupe politique particulier :

« On était au courant de l'intérêt des Verts sur la sujet, et donc on les a approchés. »²⁴¹

Le parti Verts/ALE s'est en effet globalement prononcé pour un contrôle des activités de la troïka, et plus globalement pour un changement de l'orientation des politiques économiques de l'UE. Certains de ces membres furent en effet très actifs, surtout le MEP belge Philippe Lamberts, lors de la promotion du *Green New Deal*, un programme économique transnational visant à répondre à la crise économique par l'introduction de mesures régulatrices de la finance tout en y insérant des considérations écologiques ; le rôle prépondérant de grandes institutions financières comme le FMI y était fortement contesté au sein des Verts²⁴².

Un député Vert fut ainsi plutôt réceptif à la demande de la FIDH : Philippe Lamberts. Devenu eurodéputé Vert pour la 1^{ère} fois en 2009, après avoir suivi des études d'ingénieur en mathématiques appliquées et avoir occupé différentes fonctions au sein de la société IBM, il dirigea au sein du parti Verts/EFA les travaux sur le *Green New Deal*. Au sein de la commission ECON du PE, il poursuivra ces objectifs, qu'il réitérera par exemple lors de la discussion parlementaire en session plénière sur l'enquête Karas/Hoang Ngoc (dont il était rapporteur fictif), appelant ainsi à une responsabilisation de la troïka dans le déboursement d'emprunts envers les pays sous programme d'ajustement économique (« lorsqu'il y a le feu,

²⁴¹ Entretien avec E. Crespi

²⁴² Voir ici une présentation synthétique du Green New Deal : <http://www.neweconomics.org/publications/entry/a-green-new-deal>

les pompiers ont aussi une responsabilité »²⁴³). Présent lors de *l'Alter Summit* de juin 2013 à Athènes²⁴⁴, il déclara que l'urgence écologique et la fin des mesures d'austérité économique étaient les deux « bombes » en Europe à désamorcer au plus tôt²⁴⁵.

La FIDH, estimant que le thème « méritait d'être adressé par d'autres groupes », regardèrent du côté des autres factions politiques afin d'y trouver d'autres soutiens potentiels. Ils approchèrent ainsi Othmar Karas, en fonction de ses positions sur la troïka par le passé, notamment lors de son enquête dans les pays sous programme entre octobre 2013 et février 2014. Député européen PPE depuis 1999, O. Karas, titulaire d'un master en droit des affaires européen et international, fut élu vice-président du PE de 2012 à 2014 et est actuellement membre de la commission ECON. Durant cette période, il coordonna avec le député français Liem Hoang Ngoc l'enquête parlementaire liée aux activités de la troïka, qui aboutira sur une résolution du PE votée le 13 mars 2014. Dans son rapport, il souligna l'importance de rendre démocratiquement légitime la gouvernance économique de l'UE, ce qui ne pouvait pas être le cas selon lui avec l'exclusion du Parlement européen. Il appela également au respect des DH contenus dans la CDF dans l'application des mesures d'austérité au sein des pays sous mémorandums. Il s'accorda ainsi avec P. Lamberts pour l'organisation d'une audition parlementaire au cours de laquelle la FIDH pourrait présenter son rapport et ses conclusions. Ces deux « eurodéputés experts »²⁴⁶ de la gouvernance économique européenne disposèrent ainsi d'une occasion de remettre à l'agenda parlementaire une question qu'ils avaient largement traitée par le passé, et ce en disposant, selon l'expression de M. Lamberts, d'une « nouvelle approche » pour y parvenir.

La date de cette audition, le 23 juin 2015, au cours de laquelle plusieurs MEPs issus de groupes politiques différents (seuls les Conservateurs et réformistes européens ainsi que le nouveau groupe Europe des nations et des libertés n'avaient pas envoyé de représentants) n'était pas sans importance :

²⁴³ Débats parlementaires, 12 mars 2014, sur le rôle et les opérations de la troïka : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=PV&reference=20140312&secondRef=ITEM-012&language=EN&ring=A7-2014-0149>

²⁴⁴ Le rôle de *l'Alter Summit* sera détaillé plus loin dans ce mémoire.

²⁴⁵ Discours de P. Lamberts, *Alter Summit*, Athènes, 7 juin 2013 : <http://www.altersummit.eu/alter-sommet/article/speeches-of-the-plenary-session?lang=en>

²⁴⁶ Beauvallet (W.), Michon (S.), « Des eurodéputés « experts » ? Sociologie d'une illusion bien fondée », *Cultures & Conflits*, n° 85/86, 2012, p. 123-138 ; « Faire carrière au Parlement européen : activation de dispositions et socialisation institutionnelle », in Georgakakis Didier (dir), « Le champ de l'Eurocratie », précité

« *The day we had this hearing, the European Commission had already announced that a bail-out deal would be made* »²⁴⁷

Renforçant ainsi la perception qu'il avait déjà que le travail de la FIDH au sujet des politiques d'austérité ne pourrait en rien changer l'issue des négociations entre le gouvernement grec et ses créanciers, D. Christopoulos présenta néanmoins au Parlement européen devant P. Lamberts et plusieurs députés le rapport « Dévaluation des droits » : il utilisa pleinement son temps de parole afin de détailler essentiellement les échanges avec la *Task Force* de la Commission, la montée d'une idéologie fasciste en Europe et l'insensibilité des institutions à un plaidoyer en termes de droits sociaux, d'où le recours à une argumentation en termes de droits civils et politiques. Cette présentation fut complétée par deux experts juridiques, dont l'un était une autre vice-présidente de la FIDH et membre de l'équipe d'enquête pour le rapport, Noeline Blackwell. Ces deux experts ont insisté sur la difficulté de voir appliqués les DH en ce qui concerne le fonctionnement de la troïka, dont le dispositif juridique est tel que le droit de l'UE, notamment la CDF, ne pourrait pas être appliqué à son égard, étant donné que le MES n'est pas formellement une institution de l'Union.

Les membres de la FIDH purent exposer le cas de certaines victimes particulières en Grèce, dont l'accès aux soins dans les hôpitaux publics est fortement réduit en raison d'un faible nombre de médecins et d'infirmiers, nombre qui n'aurait cessé d'augmenter depuis les débuts de la crise de la dette en 2010. Certaines violations de droits civils et politiques furent également exposées, notamment en ce qui concerne les violences policières sur des manifestants qui, « *even for Greek standards* »²⁴⁸, atteignirent des sommets jusqu'alors inégalés. Exposer la détresse des victimes peut s'avérer être une ressource efficace pour des ONG de DH afin de mobiliser le personnel d'autorités publiques, tel que l'a démontré Eric Agrikolianski à propos de l'utilisation par la LDH française de ce procédé²⁴⁹.

²⁴⁷ Entretien avec D. Christopoulos

²⁴⁸ Intervention de D. Christopoulos lors de l'audition parlementaire « Protecting or downgrading ? EU anti-crisis policies and challenges to human rights in Europe », dont le programme de la conférence et sa mise en ligne sont disponibles ici : <http://greenmediabox.eu/en/ct/96-Protecting-or-downgrading-EU-anti-crisis-policies-and-challenges-to-human-rights-in-Europe#tab01>

²⁴⁹ Agrikoliansky (É.), « Usages choisis du droit : le service juridique de la ligue des droits de l'homme (1970-1990). Entre politique et raison humanitaire », *Sociétés contemporaines*, n° 52, 2003, p. 61-84

Si ce premier panel a abordé assez largement les questions soulevées par la FIDH dans son plaidoyer sur la Grèce, la réception de ce message par les eurodéputés présents a pu sembler être quelque peu dissonante. Il convient de signaler que la plupart de ces MEPs ne sont arrivés à l'audition qu'au moment du 2nd panel, et n'ont ainsi pas écouté l'intervention de Christopoulos²⁵⁰. De plus, ces députés ne se sont pas exprimés sur les DH au sens du rapport de la FIDH mais sous un angle différent.

En effet ces différents députés ont tous insisté sur l'inclusion du Parlement dans la gouvernance économique actuelle de la zone euro, appelant pour certains à une Union économique et monétaire renforcée, voire à la constitution d'un Fonds monétaire européen. Ce débat sur les DH a permis à ses députés de relancer un débat éteint après le vote de la résolution du rapport Karas/Hoang Ngoc, à savoir l'absence de légitimité de la gouvernance économique actuelle de l'UE qui laisse le Parlement largement à l'écart au profit d'institutions non élues comme la BCE, qui ne bénéficient pas selon ces parlementaires d'une même « légitimité à représenter l'intérêt général » que possède le Parlement. La question des DH ne fut que peu abordée : Karas rappela que la CDF n'était que d'application limitée à cause de la réticence de plusieurs Etats (citant le Royaume Uni entre autres) de voir cet instrument contraindre leur action. Le cas d'espèce, à savoir la Grèce et les potentielles violations des DH dans ce pays causées par les mesures anticrise, fut largement ignoré par les députés.

Si les membres de la FIDH assistèrent directement à cette réorientation du débat, ils n'en furent pas trop surpris outre-mesure, et espéraient néanmoins que cette question connexe soulevée par les députés puisse entraîner des manifestations concrètes également sur le plan des DH :

« Avez-vous également eu l'impression que l'audition changea de nature lors de l'intervention des membres du second panel ? »

Oui c'est vrai, le débat a été un peu réorienté [...] Il s'agissait d'identifier des pistes d'action avec les députés, pour demander la possibilité d'un suivi du PE de la

²⁵⁰ Othmar Karas, pourtant organisateur de l'audition, n'est lui-même arrivé qu'au moment du second panel, étant « dans l'avion » lorsque le *hearing* a débuté, selon Philippe Lamberts ; seul ce dernier fut un député du PE ayant assisté à l'ensemble de l'audition.

résolution sur la troïka, qui est la question la plus intéressante pour eux [...] et qui nous intéresse aussi. »²⁵¹

La FIDH poursuit en ce sens le même objectif que ces députés, à savoir de changer cette « zone grise, zone de non-droit » dans laquelle est insérée le MES, mais dans le but particulier de réactiver certains instruments de l'UE qui permettraient à cette ONG ainsi qu'à d'autres parties intéressées d'« attaquer l'UE », notamment devant des instances judiciaires. Si aucune initiative parlementaire n'est venue s'ajouter à ce débat depuis juin 2015, les membres de la FIDH continuent d'espérer qu'un tel événement se produise :

« Cela risque d'être un long processus ...

Oui c'est souvent le cas dans notre travail [...] c'est un peu frustrant parfois [...] les résultats s'évaluent sur le long terme, petit à petit, lorsque l'on promeut les DH. »²⁵²

La perception du temps et du calendrier des institutions de l'UE n'est pas la même entre personnel permanent bruxellois et membres élus de la FIDH, ces derniers étant moins habitués à la longueur des procédures politico-législatives de l'UE. Si D. Christopoulos considère que la question de la crise grecque s'est terminée avec la conclusion du troisième mémorandum, E. Crespi estime que le processus est toujours en cours ; cependant ces deux agents considèrent que le combat sur la protection des DH et de l'austérité est loin d'être terminé et qu'il sera soulevé à nouveau sur d'autres terrains.

« Une société civile unifiée » ? : l'AEDH et ses partenaires bruxellois de l'Alter Summit

Dans les objectifs officiels poursuivis par l'association, l'AEDH ne mentionne pas la rencontre avec des membres des institutions européennes comme un procédé à suivre²⁵³ ; elle mentionne en revanche deux modes d'action principaux : la publication de communiqués sur les DH, et l'association à des réseaux de la société civile promouvant les mêmes valeurs que les siennes. Ce deuxième mode a pour ambition de créer une certaine représentativité de

²⁵¹ Entretien avec E. Crespi

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ <http://www.aedh.eu/-Qui-sommes-nous-.html>

citoyens européens, ou du moins de groupes d'intérêts, et ainsi d'interpeller au sein des institutions sans avoir recours à un *lobbying* dont ses membres se distancient.

Les membres de l'AEDH s'associent à de nombreuses coalitions d'ONG qui sortent du secteur des DH, dont elle est assez souvent la seule représentante. Il existe une coalition d'ONG de DH à Bruxelles, le HRDN, mais au sein de laquelle l'AEDH ne s'investit que peu. Ce réseau n'est pas structuré de la manière qu'une coalition comme la Plateforme sociale : contrairement à cette dernière qui dispose de son propre staff, le HRDN est représenté par un secrétariat composé de trois membres, formant la « troïka »²⁵⁴, qui proviennent d'ONG de DH basées à Bruxelles. Si le degré d'organisation formelle d'une coalition ne suffit pas pour évaluer son activité, le HRDN, composé de toutes les ONG bruxelloises de protection des DH (que nous connaissons) n'est en rien comparable à la plateforme ; ses participants, qui préfèrent poursuivre pour la plupart de manière individuelle leurs actions²⁵⁵, ne font que peu vivre ce réseau. Le HRDN publie ainsi des communiqués à l'intention des institutions, notamment en marge d'événements où la question des DH est soulevée, comme l'initiative parlementaire sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE²⁵⁶. Les intérêts défendus par les organisations membres, placés sous le signe commun des DH, sont au final très divers : les communiqués publiés par le HRDN mentionnent les « DH » sans néanmoins en préciser le contenu ; l'entrée dans le détail pourrait refléter ainsi certains intérêts de membres particuliers du réseau au détriment d'autres questions pourtant considérées par certaines autres organisations comme des priorités.

L'AEDH se joint donc à plusieurs coalitions relevant du secteur social, et ce toujours parmi les membres d'un réseau francophone préconstitué : elle est membre par exemple de l'ONG Solidar et du Forum Civique européen (dont le point de contact en son sein est également membre de la LDH à Paris). La crise de la dette a mené l'AEDH et certains de ces partenaires à fonder un réseau spécifique sur cette question : l'*Alter Summit*. Celui-ci est la résultante de nombreuses coopérations qui se sont établies avant même que l'AEDH ne soit officiellement fondée.

²⁵⁴ <http://www.hrdn.eu/about-us/troika/> ; actuellement, l'un de ces trois sièges est occupé par une *policy officer* de HRW.

²⁵⁵ Berny Nathalie, « Les entrepreneurs de coalition d'ONG à Bruxelles. Une approche diachronique des processus de mobilisation des ressources », *Gouvernement et action publique*, Volume 3, 2014, p. 75-106

²⁵⁶ Voir en ce sens la lettre adressée au PE sur cette initiative en septembre 2015 : [http://www.servicevolontaire.org/userfiles/www.hrdn.eu/files/Public/NGO_Letter_%20to_MEPs_Report_on_the_situation_of_fundamental_rights_in_the_EU\(2013-2014\).pdf](http://www.servicevolontaire.org/userfiles/www.hrdn.eu/files/Public/NGO_Letter_%20to_MEPs_Report_on_the_situation_of_fundamental_rights_in_the_EU(2013-2014).pdf)

Certains de ces partenariats étaient déjà actifs au moment où les « marches européennes » étaient très actives à la fin des années 1990. Lors de la convention sur la CDF, Pierre Barge noua de nombreux contacts au sein du CCDF, qui seront largement mis à contribution lors du premier forum social européen (FSE) de Florence. Celui-ci, organisé dans le sillage du premier forum social mondial de Porto Alegre de 2001, rassembla environ 60 000 participants aux « appartenances multiples »²⁵⁷ : membres de partis politiques, d'ONG de DH, altermondialistes, de développement, d'environnement ou simplement des personnes sensibilisées aux questions traitées lors du forum. Si l'objectif de cette assemblée n'est pas de créer une arène alternative de décision mais plutôt de créer un lieu d'échange où la « tolérance » de l'autre, aussi différent soit-il, est le mot d'ordre (bien que l'immense majorité des participants interrogés aient affirmé leur proximité idéologique aux idées sociales-démocrates)²⁵⁸, deux résolutions furent néanmoins issues de ce forum : la première concernait un appel pour la cessation de la guerre en Irak ; la seconde, renforçant l'idée originelle de la venue des participants au forum, exigeait la fin des développements néolibéraux en l'état en Europe et d'un contrôle plus poussé des effets de la mondialisation.

Pierre Barge fut très actif lors de ce FSE, poussant la LDH française, l'AEDH (à l'époque FIDH-AE) et la FIDH elle-même à s'y investir pleinement. Ils y organisèrent plusieurs panels thématiques au sein desquels il exposa le déroulement de la convention sur la CDF et sur la non-prise en compte des revendications relatifs aux droits sociaux, dont la CDF n'assurerait pas le caractère contraignant.

L'AEDH continua de s'investir de ce type de rencontres, participant au FSE de Saint-Denis l'année suivante puis au forum social mondial de Bombay en 2004. Celui qui était secrétaire général de l'AEDH à l'époque raconta comment les discussions de ces forums devenaient des sources d'inspiration pour une ONG bruxelloise de défense des DH, et que les débats sur les droits sociaux ne pouvaient être qu'enrichis avec la rencontre de représentants d'ONG du Sud²⁵⁹. Tandis que d'autres ONG de DH, qui souhaitent également s'inspirer de ces discussions, se rendent parfois à ces forums où se déplacent parfois d'importantes

²⁵⁷ della Porta (D.), « Multiple Belongings, Tolerant Identities, and the Construction of « Another Politics » : Between the European Social Forum and the Local Social Fora », in della Porta (D.), Tarrow S. (dir), *Transnational Protest and Global Activism*, Rowman and Littlefield, 2005

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ Barge Pierre, « Des droits menacés par la concurrence », *Projets*, n°280, 2004

« personnalités » médiatiques (par exemple, François Hollande et plusieurs membres du Parti socialiste français se rendirent au FSE de Saint-Denis, et leur présence y fut assez largement critiquée²⁶⁰ ; le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz se rendit au forum mondial de Bombay), elles ont néanmoins préféré s'en distancier à plusieurs reprises, dans les cas où elles considéraient que les discussions devenaient trop « politiques »²⁶¹. Ce critère n'empêcha pas l'AEDH d'assurer sa présence lors de ces forums, où ils côtoyèrent de nombreuses associations altermondialistes²⁶², dont ATTAC, dont les travaux constituent l'une des sources de documentation importantes de l'AEDH au sujet des DESC.

Néanmoins les FSE ne restèrent, notamment en raison de leur nombre très élevé de participants, que des espaces de discussionS auxquelles il n'était généralement donné aucune suite, et ce d'autant plus que ces forums n'étaient organisés qu'une fois tous les deux ans²⁶³. Plusieurs des organisations présentes décidèrent lors du FSE de Malmö de 2008 (avant-dernière édition du FSE, dont l'ultime réunion eut lieu à Istanbul en 2010), de créer une organisation parallèle, sous l'impulsion de l'ETUC, ayant pour ambition de dépasser le stade de simples discussions et de prendre des mesures concrètes auprès des institutions européennes, notamment à Bruxelles. La *Joint Social Conference* (JSC) fut ainsi fondée, et ses travaux furent coordonnés par un syndicaliste belge, Felipe Van Keirksblick, secrétaire général de la CSC-CNE, l'association en Belgique de deux confédérations syndicales de salariés, l'une flamande et l'autre wallonne. A la différence du FSE, la JSC comporte un nombre d'organisations membres relativement restreint (trente organisations recensées en 2012²⁶⁴), et dont l'adhésion n'est pas libre mais fonctionne sur le principe de la cooptation à l'unanimité. Ce nombre restreint de membres avaient pour objectif de fluidifier son fonctionnement, en comparaison du FSE dont la taille rendait toute organisation rapide et concertée très difficile. Cette organisation traita de thèmes en revanche déjà traités au sein du FSE : la question des droits sociaux (mais essentiellement sous un angle promu par des organisations sociales où l'ETUC joua un rôle majeur) y trouve une place essentielle, et le développement néolibéral de l'UE y fut largement critiqué. Si cette JSC est majoritairement

²⁶⁰ Libération, « PS: bilan controversé de la manif FSE », 19 novembre 2003 : http://www.liberation.fr/france/2003/11/19/ps-bilan-controverse-de-la-manif-fse_452295

²⁶¹ Cohen (S.), « ONG, altermondialistes et société civile internationale. », *RFSP*, Vol. 54, 2004, p. 379-397 ; ainsi certaines de ces ONG ne participent pas au forum social mondial, qui oblige la signature d'une déclaration sur les valeurs partagées des participants, dont le combat contre le néolibéralisme.

²⁶² Agrikolianski (E.), Sommier (I.) (dir), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, La Dispute, 2005

²⁶³ Khalfa (P.), « Du Forum social européen à l'Altersummit - À la recherche du mouvement social européen », *Savoir/Agir*, n° 23, 2013, p. 45-54

²⁶⁴ Liste des organisations de la JSC : <http://www.jointsocialconference.eu/Qui-sommes-nous>

composée d'organisations issues de la société civile organisée, le répertoire d'action qui y fut employé mêla pratiques de *lobbying* et registre des mouvements sociaux : aux communiqués publiés s'ajoutaient biens souvent des manifestations soit organisées par la JSC, soit par le soutien à des manifestations de rue organisées par des associations partenaires dans plusieurs pays européens.

La JSC fut très active sur la question de l'austérité, et ce dans un sens précis défini par le coordinateur du mouvement F. Van Keirksblick : les mouvements d'opposition aux actions de la troïka étaient selon lui trop isolés, peu implantés à Bruxelles, et devaient faire l'objet d'une coordination transnationale. La JSC appelait ainsi ses organisations membres à mobiliser leurs propres contacts notamment nationaux, et à favoriser leur rencontre lors de réunions qu'elle organiserait. Plusieurs conférences eurent ainsi lieu, notamment à Athènes²⁶⁵ en 2012, où se rencontrèrent des représentants d'associations qui ne se connaissaient pas directement, et provenant de nombreux pays de l'UE ; si l'AEDH n'envoya pas de représentant, la LDH envoya sur place Jan Robert Suesser, membre de la LDH française et du Forum Civique européen, basé à Bruxelles et dont l'AEDH est membre. Les actions de la JSC avaient surtout une visée logistique (au même titre que le FSE), qui faire défaut au sein d'autres mouvements transnationaux européens : réservations de salles de conférence, détachement de traducteurs bénévoles. Néanmoins, comme de nombreux mouvements sociaux de plus en plus organisés, ceux-ci tendent de plus en plus à se transformer en véritable groupe d'intérêt abandonnant petit à petit son répertoire d'action originel²⁶⁶.

Néanmoins la JSC souffrit elle aussi de maux internes, mais totalement opposés à ceux qu'avait connus le FSE. Son nombre restreint de participants l'obligeait à recourir massivement à la trentaine d'association qui la composait, dont la plupart n'étaient, comme l'AEDH, que de petites ONG ne disposant déjà que de peu de personnel pour subvenir aux besoins de leur propre organisation. De plus, l'ETUC, partenaire travaillant de plus en plus en coopération avec les institutions européennes, et l'une des seules organisations à pouvoir traiter pleinement d'autres sujets que les siens, cessa progressivement ses activités au sein de la JSC²⁶⁷. Ses membres furent donc appelés à de nouveaux modes d'actions.

²⁶⁵ http://www.jointsocialconference.eu/sites/www.jointsocialconference.eu/IMG/pdf/atelier_dette-2.pdf

²⁶⁶ Offerlé (M.), *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien, 1994

²⁶⁷ Khalfa Pierre, « Du Forum social européen à l'Altersummit ... », précité

La mise sur l'agenda de la question des politiques d'austérité permit à des entrepreneurs internes comme Van Keirksblick de relancer cette idée de la « société civile unifiée », en revenant la méthode traditionnelle qui fut celle du FSE. Ainsi, plutôt que de changer les statuts de la JSC (ce qui auraient probablement suscité l'opposition de certains membres comme l'ETUC), plusieurs des membres présents lors de la JSC de Malmö de mars 2012 décidèrent le lancement d'un « sommet alternatif » auxquels seraient conviées de nombreuses associations, au profil divers et variés mais partageant un « cadre cardinal »²⁶⁸ commun de rejet du néolibéralisme, dont l'austérité serait l'une des conséquences majeures.

L'*Alter Summit* se trouva ainsi une vocation et ses membres fondateurs, dans un large mesure les mêmes que ceux de la JSC (et dont F. Van Keirksblick serait à nouveau le coordinateur), décidèrent que la première manifestation concrète serait de se mobiliser contre les actions de la troïka en mettant en place une large conférence à Athènes en juin 2013 :

« La Grèce a été le laboratoire européen de la destruction des droits sociaux - ont-ils déclaré - mais elle peut aussi être le laboratoire de la résistance populaire et de la reconquête de la démocratie. Nous avons besoin du soutien de tous les peuples d'Europe, car chaque peuple qui défend ses droits contribue à la défense des droits sociaux partout en Europe. »²⁶⁹

L'AEDH joignit rapidement cette organisation, dont la plupart de ses contacts (Solidar, LDH) étaient également membres. Plus largement, cette ONG s'associe un maximum aux travaux de l'ETUC et de son *think tank* associé, le *European Trade Union Institute* (ETUI), qu'ils estiment être des organisations de première importance sur le débat social en Europe²⁷⁰. Or l'ETUC et l'ETUI sont restés assez en retrait au sein de l'*Alter Summit*, n'en étant qu'observateurs. L'AEDH, tout en étant membre à part entière, fit de même.

Lors de la conférence organisée à Athènes les 7 et 8 juin 2013, au cours de laquelle de nombreuses associations de la société civile bruxelloise y furent représentés, l'AEDH n'envoya pas de représentants alors que de nombreux MEPs GUE/NGL, dont Marie-Christine

²⁶⁸ Benford (R.), Snow (D.), « Framing processes and social movements: An overview and assessment », *Annual Review of Sociology*, n°26, 2000 ; della Porta (D.), Tarrow (S.), « Transnational Processes and Social Activism : An Introduction », in della Porta (D.), Tarrow S. (dir), *Transnational Protest and Global Activism*, précité

²⁶⁹ Déclaration officielle du lancement de l'*Alter Summit*, « Notre démocratie contre leur austérité », 10 novembre 2012 : <http://www.altersummit.eu/manifeste/article/presentation-du-manifeste?lang=en>

²⁷⁰ Nous émettons d'ailleurs l'hypothèse qu'elle n'est pas la seule organisation à adopter cette démarche.

Vergiat, y assistèrent, tout comme Alexis Tsipras au nom de *Syriza*. L'AEDH n'envoie que rarement des représentants lors d'événements situés hors de Bruxelles, ne serait-ce que parce que ses fonds couvrent déjà difficilement les salaires du personnel de l'association ainsi que les conférences qu'elle est tenue d'organiser. Si elle affirme son soutien aux travaux de l'*Alter Summit*, elle ne saurait s'y investir que modérément, non pas par manque d'intérêt, mais plutôt pour des raisons logistiques qui cantonne son activité à Bruxelles (et à Paris, d'où proviennent ses membres actifs).

Elle peut en revanche s'associer à ce réseau lorsqu'il n'est pas requis de coûts financiers ou humains conséquents. Après sa grande conférence d'Athènes, l'*Alter Summit* vécut une certaine période de quiétude, et son existence n'était visible que par les publications de ses coordinateurs. Elle se transforma pendant quelques temps en ce W. Lance Benett en une « *hyperorganisation* » dont l'existence est plutôt immatérielle et s'objective en l'échange de correspondances entre ses membres²⁷¹, fonctionnement qui permet à l'AEDH de s'associer pleinement à ce réseau dont le coordinateur vit également à Bruxelles. Celui-ci revit un regain d'activité en janvier 2015, au même moment que l'AEDH : ses membres se joignirent et partagèrent un communiqué se voulant être le prolongement ou le messenger au sein de la « société civile » bruxelloise des positions du nouveau gouvernement en Grèce :

« En Grèce, il s'agit de répondre aux urgences humanitaires, de restaurer des droits sociaux et de commencer à reconstruire un appareil productif détruit et/ou privatisé. En Europe, il s'agit de rompre avec l'unanimité pro-austérité et l'hégémonie de l'ordolibéralisme du gouvernement allemand sur la zone euro [...] Nous défendons le peuple grec et sa décision démocratique d'opter pour le « programme de Thessalonique » et de rejeter l'austérité et la Troïka [...] Nous soutenons les décisions du gouvernement grec visant à lutter contre l'austérité et les ingérences anti-démocratiques de la BCE, de la Commission et des Conseils européen et EcoFin. »²⁷²

Hormis ce communiqué, l'AEDH ne s'investit pas pleinement au sein de l'*Alter Summit*. Si les raisons logistiques et financières propres à cette ONG en sont un facteur, la distance qui la sépare des autres organisations de l'*Alter Summit* ont poussé certains de ses

²⁷¹ Benett (W. L.), « Social Movements beyond Borders: Understanding Two Eras of Transnational Activism », in della Porta (D.), Tarrow S. (dir), *Transnational Protest and Global Activism*, précité

²⁷² Déclaration de l'*Alter Summit*, mars 2015, « Give Greece a Chance ! » : <http://www.altersummit.eu/accueil/article/give-greece-a-chance-259?lang=en>

dirigeants à un certain retrait volontaire ; de même, ses partenaires bruxellois, dont l'ETUC, sont également restés en marge d'un mouvement dont le répertoire d'action contestataire n'a que peu d'effet dans le champ de l'eurocratie. Etant la seule ONG de DH présente (et ce de manière intermittente), son plaidoyer basé sur les DH, notamment sur les droits sociaux comme droits fondamentaux, ne correspond au final que peu à celui d'ONG altermondialistes ou de syndicats nationaux majoritaires au sein du réseau, contrairement aux JSC où la plupart des organisations membres étaient basées à Bruxelles. L'AEDH continue néanmoins de mobiliser certaines des associations de cette coalition, notamment Solidar et le Réseau européen anti-pauvreté, c'est-à-dire des organisations plus intégrées qu'elles au sein du champ de l'eurocratie ; elle n'entretient en revanche aucun contact avec des associations comme la branche française d'ATTAC ou *Seattle to Brussels*, qui sont encore plus en retrait qu'elle au sein de ce champ.

La FIDH et l'AEDH ont mobilisé plusieurs réseaux existant au sein du champ faible de la contestation des politiques de la troïka. Leur choix dans l'établissement de partenariats était en grande partie motivée par les stratégies propres à chaque organisation, mais également par rapport à la socialisation de leurs membres au champ de l'eurocratie : la FIDH, dont le bureau permanent bruxellois a progressivement intériorisé les codes propre à ce champ, ont pu mobiliser d'autres experts, en l'espèce des MEPs, avec lesquels ils partageaient plusieurs objectifs communs, et ce en suivant les prescriptions du registre du lobbying, le plus utilisé par les groupes d'intérêt bruxellois²⁷³, identifiant au sein des institutions plusieurs points de contacts potentiels désireux de relancer un débat éteint avec les élections législatives de 2014.

L'AEDH, organisation en plus en marge du champ politico-administratif bruxellois, s'est appuyée sur ses réseaux classiques pour s'insérer dans un mouvement plus large de contestation des politiques néolibérales en Europe, tout en ne s'y investissant que partiellement.

Malgré la diversité de ces stratégies employées, la FIDH et l'AEDH se sont heurtées, au sein et hors des institutions, à de nombreuses résistances, qui n'ont pas permis à leur plaidoyer d'avoir l'ampleur espérée. L'UE, dont la capacité de résistance aux conflits est à présent de

²⁷³ Balme (R.), Chabanet (D.), « Introduction : Action collective et gouvernance de l'Union européenne », précité

plus en plus documentée²⁷⁴ malgré les nombreux discours sur l' « Europe des crises », est un espace très fragmenté au sein duquel la mobilisation à Bruxelles nécessite la connexion entre de nombreux espaces. Si de telles connexions ont été établies au sein du champ faible de la contestation des politiques de la troïka, elles n'ont cependant pas pu, pour des raisons que nous allons tenter d'exposer, s'établir au-delà.

²⁷⁴ Mégie (A.), Vachez (A.), « Introduction. Crise, crises et crisologie européenne », précité ; Sacriste (G.), « Sur les logiques sociales du champ du pouvoir européen. L'exemple de l'affaire Dalli », *Politique européenne*, n°44, 2014

Partie III : Droits humains et crise grecque, une ligne marginalisée au sein du champ du pouvoir européen

Si les différents arguments exposés jusqu'à présent tendent à exclure la « non-émergence d'un problème public »²⁷⁵, les arènes où ont été soulevées le lien DH et politiques d'austérité se retrouvent assez isolées. Au sein même de ces enceintes cette question peut se trouver assombrie par d'autres préoccupations, considérées soit plus urgentes, soit plus importantes. Ainsi, elle ne fut pas pleinement investie au sein de la FIDH et de l'AEDH. Entre 2013 et 2015, ces deux ONG couvrirent d'autres terrains qui occupèrent plus largement leur personnel, et ce notamment en raison de l'actualité politique ou tout simplement aux traditions propres à ces deux organisations. De plus, les stratégies hétérodoxes qu'elles ont employées eurent également pour conséquence une isolation au sein du champ de l'eurocratie, tandis que l'emploi de stratégies plus habituelles peut entraîner une plus grande inclusion d'acteurs issus de différents espaces, comme à l'audition parlementaire sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE.

L'absence de consensus entre ONG de DH sur le sujet, tandis qu'une telle unanimité était acquise concernant par exemple la crise migratoire ou les relations de l'UE, a contribué à rendre ce lien comme une préoccupation secondaire. Contrairement aux ONG sociales, dont les intérêts convergent suffisamment au point de donner à une coalition puissante, la Plateforme sociale, les clés de sa représentation sur de nombreux sujets (sans néanmoins voir cette coalition devenir *de facto* une concurrente²⁷⁶), l'absence d'accord entre ONG de DH sur la question des politiques d'austérité permit à celles qui représentent l'ensemble du champ des ONG de DH au sein du PE de promouvoir leurs propres priorités dans les espaces de l'UE institutionnellement réservés à la question des droits.

Les résistances internes au champ de l'eurocratie ont entraîné une certaine isolation de la question ; celles-ci peuvent être issues du fonctionnement même d'une institution européenne comme la CE : dans la promotion de son plaidoyer, la FIDH a pu dévoiler mais aussi voir son action contrée par le fonctionnement interne sectorisé de la gestion des politiques d'austérité en Europe, contrôlées par des agents dont la socialisation aux politiques sociales n'est que restreinte ; ainsi, les différents soutiens qu'elle a tentés de mobiliser ont pu révéler leur éloignement dans la gestion de la crise. Promouvoir ce plaidoyer auprès de MEPs peut avoir

²⁷⁵ Chabbal (J.), « Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, n°70, 2005

²⁷⁶ Johansson (H.), Lee (J.), « Competing Capital Logics in the Field of EU-level CSOs ... », précité

pour conséquence d'inclure la question des DH lors d'un débat plus global sur la gouvernance actuelle de la zone euro ; or ces députés furent eux-mêmes confrontés à une certaine isolation de leur position.

§1 Un sujet non-prioritaire à la FIDH et l'AEDH

Ces deux ONG, qui ont tenté de se doter d'une certaine spécificité en investissant le sujet grec, étaient également entre 2013 et 2015 sur d'autres fronts. Si l'on en revient à l'hypothèse selon laquelle les développements au sein de la société civile sont largement influencés par l'agenda des institutions²⁷⁷, le nombre de terrains au sein desquels la FIDH et l'AEDH auraient pu s'immiscer était assez vaste entre 2013 et 2015 : la crise migratoire en Méditerranée, la réforme *Passengers Name Records*, *Safe Harbour*, la question des Roms, les relations entre l'UE et des pays tiers (notamment candidats à l'adhésion à l'UE) ne respectant pas certains des principes contenus dans la CDF, etc. Ces ONG au personnel limité en nombre ont donc dû privilégier certains terrains par rapport à d'autres, ce qui est peut-être l'une des raisons de l'absence d'investissement par AI et HRW de la question grecque.

A l'appui des publications produites par la FIDH (sur l'UE) et l'AEDH entre 2013 et 2015²⁷⁸, il est clair que le thème de la crise grecque, et plus largement de l'austérité, n'était pas le thème prioritairement traité par ces associations²⁷⁹. Cette spécificité est en interne contrebalancée par les habitudes de travail, ou des dépendances aux sentiers²⁸⁰, qui ont permis à ces ONG de justifier leur existence à Bruxelles, notamment auprès de leurs financeurs des institutions.

Cette hiérarchie résulte clairement au sein de la FIDH de ses activités liées à son champ d'expertise historique à Bruxelles : ses travaux la conduisirent en premier lieu à investir le champ de la politique étrangère de l'UE. La grande majorité des publications de la FIDH sur l'UE traitèrent de ce thème (54% de ses publications), notamment sur les partenariats développés entre l'UE et des Etats ne relevant pas de la politique de voisinage. La question des politiques d'austérité ne fait l'objet, le rapport de décembre 2014 inclus, que de

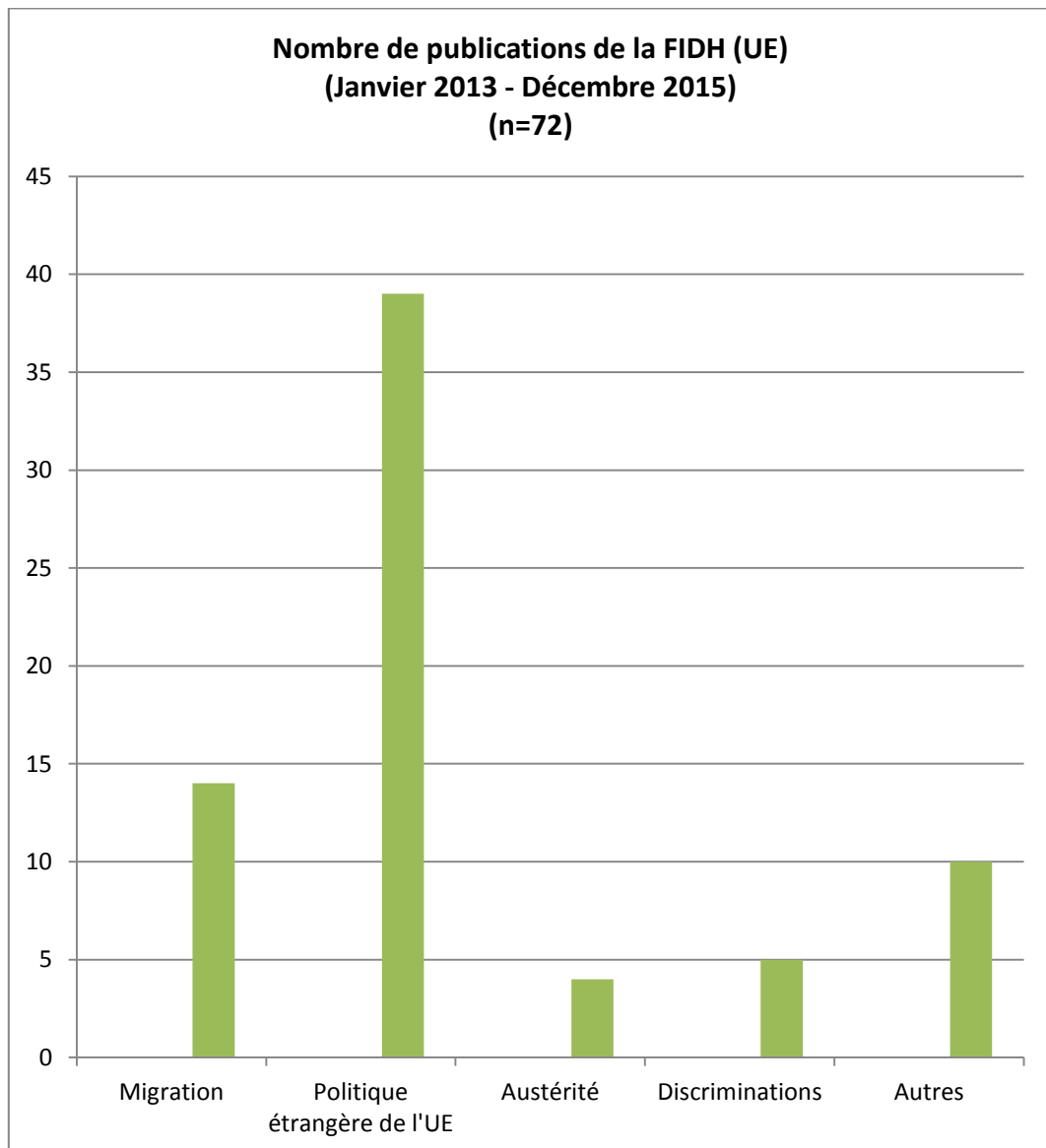
²⁷⁷ Sanchez Salgado (R.), *Comment l'Europe construit la société civile*, précité ; Poinot (E.), « L'engagement communautaire d'Amnesty International ... », précité

²⁷⁸ Ces affirmations proviennent du recueil de publications mises en ligne par la FIDH et l'AEDH entre 2013 et 2015 ; néanmoins, le site de l'AEDH a récemment supprimé tous ses communiqués de presse antérieurs au 7 octobre 2014 (ce qui n'est pas le cas pour ses Newsletters ni pour les articles publiés par ses groupes thématiques) ; cependant l'échantillon de publications que nous avons pu constituer entre cette date et décembre 2015 (n=34) permettent d'en donner un aperçu. La FIDH publia au total soixante-douze articles et communiqués de presse sur la période analysée.

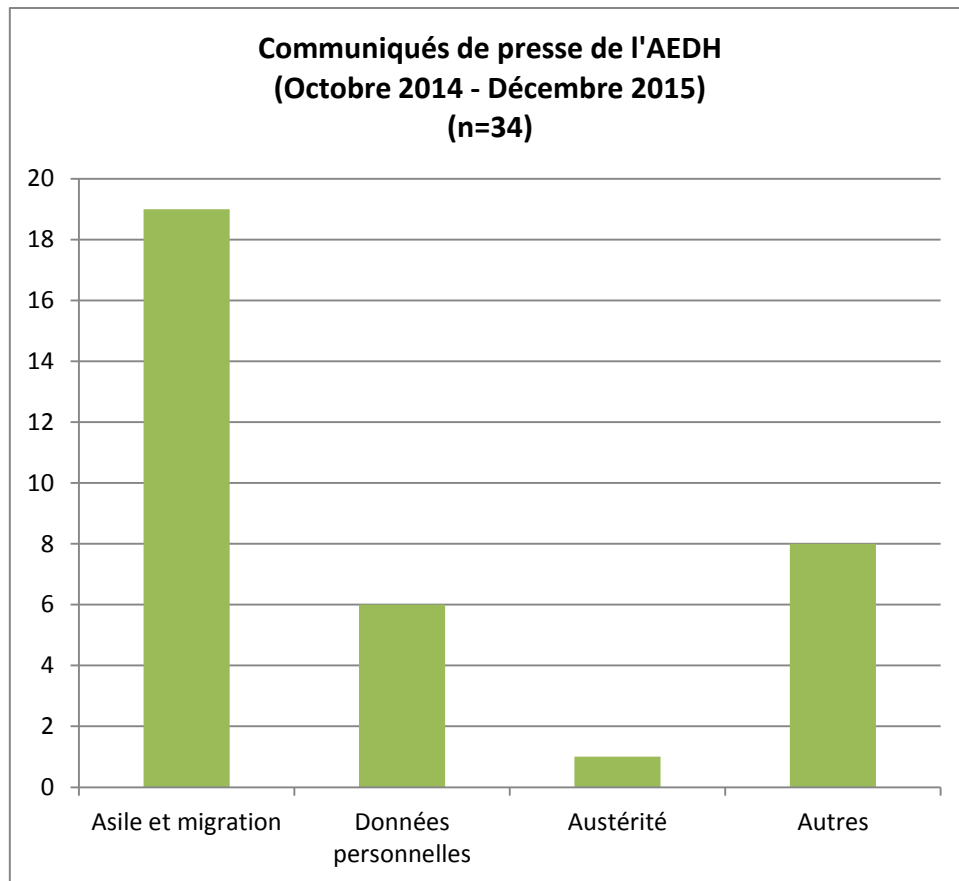
²⁷⁹ Si l'on peut relativiser cette affirmation, notamment par le fait que la FIDH concentra sur le sujet la majorité de son activité à produire le rapport publié le 18 décembre 2014, le décomptage de ces publications peut révéler certaines tendances propres à ces associations, qui produisirent des rapports d'une taille conséquente sur d'autres sujets tout en publiant parallèlement plusieurs communiqués ponctuels connexes.

²⁸⁰ Pierson (P.), « The path to European Integration ... », précité

5,5% de ces communiqués, derrière également le sujet des migrations et des discriminations.



Au sein de l'AEDH, le thème de l'asile et des migrations fut le plus l'objet de communiqués (55,8% au total), tandis qu'au final, malgré un certain activisme décrit ci-dessus, le thème de l'austérité ne fit l'objet que d'une seule communication, loin derrière de nombreux autres thèmes.



Ces données montrent assez clairement que ces ONG continuent à baser le plus souvent leur plaidoyer sur les traditionnels droits civils et politiques, notamment sur le thème récurrent des migrations, qui est lui aussi largement saisi par leurs concurrents directs à Bruxelles. Elles reflètent également l'assez large consensus entre les membres de ces ONG sur ce sujet, tandis que, comme il l'a été mentionné concernant l'AEDH, le sujet de la crise grecque et des politiques d'austérité est plus sujet à division. Elles confirment également qu'une organisation comme l'AEDH est disposée à investir des terrains originaux, comme elle l'a fait sur la question des données personnelles, question qui lui permet d'avoir un certain écho au sein des institutions européennes²⁸¹.

Ces statistiques confirment également que généralement la question des DESC n'est que partiellement investie par les ONG bruxelloises. Si cette question est laissée en retrait par les ONG, ou si leur plaidoyer sur le sujet n'est que difficilement reçu par le personnel des

²⁸¹ L'AEDH est ainsi régulièrement en contact avec Jan Philipp Albrecht, député Vert de la commission LIBE, et très investi sur la question, notamment sur le dossier *Passengers Name Records*.

institutions²⁸², il est également possible que ces dernières se tournent vers d'autres acteurs de la société civile concernant les droits sociaux, et que des discussions sur le sujet aient lieu dans des arènes où les ONG de DH ne sont pas présentes. Le titre de l'autre instrument juridique de l'UE que la CDF à contenir des droits sociaux est la charte sociale communautaire des travailleurs de 1989²⁸³. Or la représentation de ces travailleurs auprès des institutions européennes est assurée assez largement par des organisations syndicales, dont l'ETUC ; ces organisations disposent d'un forum particulier, le « dialogue social »²⁸⁴, où se confrontent membres de la DG Emploi et représentants de fédérations patronales et syndicales. Aucune ONG de protection des DH n'est incluse dans la liste des partenaires consultées par cette DG dans l'élaboration du dialogue social²⁸⁵ ; son pendant, le dialogue civil, qui était lui ouvert à des ONG comme la FIDH et l'AEDH, fut concentré au CESE (institution seulement consultative de l'UE), fit l'objet de concurrences au sens où certains membres du dialogue social comme l'ETUC voulurent également y prendre part²⁸⁶ ; il ne fut jamais l'équivalent du dialogue social et prit fin de fait notamment à cause des pratiques de la CE, qui favorise plutôt un dialogue sectoriel que l'échange ouvert²⁸⁷, ainsi qu'avec l'inactivité de nos jours du Groupe de liaison de la société civile, sur lequel le CESE s'appuyait largement pour organiser ce dialogue. Les ONG de DH ne disposent ainsi pas de mêmes accès que les partenaires sociaux pour promouvoir les DESC.

Cette marginalisation tient également des résultats escomptés par ces ONG sur un sujet précis : elles seraient ainsi peut-être moins enclines à prioriser le sujet grec si leurs membres estiment que le déroulement des débats politiques sur la question ne peuvent pas être véritablement influencés :

« *You know, it's not a report that is going to change the result of a bail out.* »²⁸⁸

²⁸² *Infra.*

²⁸³ Dont le texte est disponible ici :

<http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/chartecomdroitssociauxfondamentaux-fr.pdf>

²⁸⁴ Barbier (J.-C.), Colomb (F.), « Protection sociale et droits sociaux entre menaces et opportunités : le droit européen comme dieu Janus », *Revue française des affaires sociales*, 2012

²⁸⁵ DG Emploi, dialogue social, liste des organisations consultées : <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2154&langId=fr>

²⁸⁶ Michel (H.), « Le syndicalisme dans la « gouvernance » européenne. Formes de représentation et pratiques de défense des intérêts sociaux en questions », *Politique européenne*, n° 27, 2009, p. 129-152

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ Entretien avec D. Christopoulos

Cette vision de la situation peut expliquer pourquoi la FIDH et l'AEDH n'ont pas envisagé jusqu'alors de porter leur plaidoyer auprès d'autres instances : en effet, elles n'ont pas saisi les disponibilités qui leur étaient offertes au sein du CoE, notamment auprès du CEDS (que la FIDH a déjà saisi par le passé, conjointement avec la ligue grecque²⁸⁹), ni auprès de la FRA ; s'il a pu être considéré que cette agence n'avait pas fait le nécessaire pour traiter la question de la crise²⁹⁰, elle n'a que peu bénéficié du soutien d'ONG sur ce sujet.

Les ressources propres à ces ONG ne leur permettent que peu d'avoir recours à des stratégies alternatives qu'à celle du plaidoyer auprès des institutions de l'UE. Contrairement à plusieurs ligues nationales, l'AEDH ne dispose pas de service juridique qui leur permet de saisir les tribunaux. Si la FIDH dispose d'un tel service, l'étude de ces rapports annuels démontre que la Cour pénale internationale est la juridiction internationale qui cristallise l'essentiel de ses efforts dans ce domaine, car cette organisation dispose d'un mandat international qui lui permet de défendre le cas de victimes auprès de la Cour de la Haye, ce qui lui permet de se différencier de nombreuses autres ONG. Cette ONG réfléchit désormais néanmoins à changer de stratégie et à considérer de potentielles actions judiciaires. Si E. Crespi ne mentionna pas la CEDH, elle estime que si une opportunité se présente devant la Cour de justice (par le biais d'une question préjudicielle), la FIDH considérera (bien qu'elle ne puisse pas elle-même se présenter devant la Cour) peut-être à développer cette question²⁹¹.

Cette difficulté à mobiliser le recours judiciaire conforme la tendance de la prééminence d'autres ONG de DH au sein du champ du pouvoir européen : AI dispose par exemple d'un membre de son bureau bruxellois entièrement dédié aux « affaires légales » ; plus largement, cette ONG dispose d'un personnel qui lui permet de couvrir de nombreux registres d'action et des points d'entrée institutionnels potentiels, comme un coordinateur de campagne lié à la question des migrations ou un *policy officer* exclusivement chargé de la question du CoE. Du côté de l'AEDH, l'on peut mentionner à nouveau que leurs membres les plus actifs proviennent de la LDH France, dont E. Agrikoliansly a pu démontrer leur scepticisme à l'égard des actions judiciaires, qu'elles n'utilisent que devant le juge

²⁸⁹ FIDH, communiqué, « La Grèce viole le droit à la santé des riverains de la rivière Asopos conclut le Comité européen des Droits sociaux », 6 juin 2013 (pour une plainte déposée en 2011) : <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/grece/la-grece-viole-le-droit-a-la-sante-des-riverains-de-la-riviere-asopos-13459>

²⁹⁰ Hinarejos (A.), « A Missed Opportunity: The Fundamental Rights Agency and the Euro Area Crisis », *European Law Journal*, Volume 22, 2016, p. 61–73.

²⁹¹ Entretien avec E. Crespi

administratif et dans des cas très limités où les chances de victoire sont jugées comme fortes, tandis que le coût d'un revers devant le juge est une issue le plus possible évité par la LDH²⁹².

²⁹² Agrikoliansky (É.), « Usages choisis du droit : le service juridique de la ligue des droits de l'homme », précité ; *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002

§2 Des associations isolées parmi les ONG de droits humains

Si la question des priorités poursuivies par les ONG peut les conduire à laisser à l'écart le monitoring de la crise grecque, il est également probable que certaines d'entre elles restent volontairement à l'écart de certains terrains. Ainsi, lorsqu'AI et HRW côtoyèrent, au cours de l'audience parlementaire organisée par la commission LIBE le 30 mars 2015 sur la situation des droits fondamentaux, d'autres acteurs qui exposèrent ce lien entre DH et politiques d'austérité, leurs représentants décidèrent de ne pas mentionner ce sujet alors qu'ils furent amenés à détailler ce qu'ils considéraient comme leurs priorités pour l'UE sur la question des DH.

Quelques semaines avant cette audition²⁹³, la DG aux affaires internes du PE (plus précisément l'unité Droits des citoyens et des affaires constitutionnelles) publia une étude, commandée à un cabinet de consultants experts sur la question des DH, Milieu Ltd²⁹⁴, mettant en lumière l'impact sur les droits fondamentaux des mesures d'austérité²⁹⁵. Il s'agit de huit rapports : le premier temps est une étude comparée, menée sur sept Etats de l'UE, dont les quatre sous assistance financière, des conséquences sur plusieurs droits particuliers : cinq étaient des droits économiques et sociaux (droit à l'éducation, à une retraite, à la santé) et deux autres, ajoutés afin de rendre « l'étude la plus complète possible »²⁹⁶ en termes de DH. Les sept autres rapports sont des études spécifiques par pays, y compris l'une sur la Grèce rédigés par des spécialistes de cet Etat, qui ont basé leurs observations sur les publications de divers organismes : les différents services de l'administration grecque (par exemple le comité national pour les DH), d'organisations internationales (notamment l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques [OCDE], mais également L'Organisation internationale du travail et l'expert indépendant des Nations Unies sur les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes) et d'ONG du secteur

²⁹³ Audition, « The situation of fundamental rights in the European Union », 30 mars 2015, *Draft Agenda* : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bCOMPARL%2bLIBE-OJ-20150330-2%2b04%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fEN&language=EN>

²⁹⁴ Il s'agit d'un cabinet d'experts sur les questions de DH et environnementales, auquel le PE fait souvent appel afin de produire des analyses détaillées censées éclairer certains points de développements législatifs connexes.

²⁹⁵ PE, DG Affaires internes, Unité droits des citoyens et affaires constitutionnelles, « The impact of the crisis on fundamental rights Member states of the EU – Comparative analysis », mars 2015 : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/510021/IPOL_STU\(2015\)510021_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/510021/IPOL_STU(2015)510021_EN.pdf)

²⁹⁶ *Ibid.*, p.28 et suivantes

humanitaire et de DH ; ainsi, l'étude comparée ainsi que l'étude spécifique sur la Grèce s'appuient dans une large mesure sur le rapport de la FIDH « Dévaluation des droits »²⁹⁷.

Commandée sur requête de la commission LIBE, le rapport fut donc distribué aux MEPs de cette commission quelques jours avant l'audition, au cours de laquelle une représentante du cabinet de consultants fut invitée à s'exprimer et à détailler le contenu de leurs analyses. Cette inscription à l'agenda du lien entre austérité et DH en amont du déroulement de l'audition aurait pu sensibiliser les deux ONG de DH présentes ce 30 mars 2015, et auraient ainsi pu entraîner un débat sur le sujet entre les divers représentants du champ européen des DH, comme l'annonçait le site internet de Milieu Ltd une semaine avant l'audition :

*« Together with Milieu, Niels Muižnieks, the Council of Europe Commissioner for Human Rights, Juliane Kokott, Advocate General of the Court of Justice of the European Union, as well as representatives of NGOs such as the Amnesty International, Human Rights Watch and the European Disability Forum will also contribute to this important and timely discussion. »*²⁹⁸

Une telle discussion ne prit pas place au sein du Parlement : les deux représentantes d'AI et de HRW, directrices du bureau bruxellois de leur organisation auprès des institutions européennes, s'exprimèrent avant l'experte du cabinet de consultants, et ne mentionnèrent à aucun moment la question de l'austérité. Iverna McGowan, d'AI, détailla plusieurs considérations relatives à la crise migratoire et les discriminations envers les Roms²⁹⁹, tandis que la représentante de HRW, Lotte Leicht, concentra son discours uniquement sur la question migratoire et la politique d'asile qui y est associée.

Le déroulement de l'audition ne permit pas d'accorder beaucoup de temps à la présentation du rapport de Milieu Ltd : ayant pris une heure de retard par rapport au calendrier prévu, le président de la commission LIBE demanda à l'experte détachée par Milieu de

²⁹⁷ Cette étude spécifique de la Grèce est disponible ici : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/510014/IPOL_STU\(2015\)510014_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/510014/IPOL_STU(2015)510014_EN.pdf)

²⁹⁸ Milieu Ltd, « The European Parliament publishes eight studies on the Impact of the Crisis on Fundamental Rights », 20 mars 2015 : <http://www.milieu.be/index.php?page=news>

²⁹⁹ Son discours a été retranscrit et est disponible ici : http://www.amnesty.eu/content/assets/public_statements/EP_LIBE_committee_-_Intervention_by_Amnesty_International.pdf

présenter leur rapport en quelques minutes seulement, et la session de questions et réponses prévue après cette présentation, qui aurait pu permettre d'engager un débat sur le sujet, ne dura que cinq minutes, qui devaient être utilisées pour l'ensemble des interventions (quatre au total) : une seule question fut posée, par la députée GUE/NGL Barbara Spinelli, sur ce sujet³⁰⁰, sur les considérations juridiques du MES. La réaction du président du comité LIBE Claude Moraes, juste avant la présentation du rapport, fut assez éclairante sur la manière, au sein de cette commission, de considérer l'indivisibilité des droits fondamentaux :

*« This is a really, really interesting study [...] It shows that not only social rights are affected by the crisis, but that Human Rights are also affected by the crisis »*³⁰¹

AI et HRW restèrent volontairement en retrait de ce débat. Elles auraient pu s'associer aux travaux d'autres ONG sur la question : par exemple AI s'était associée aux travaux de la FIDH au sein de la convention sur la CDF, ce qui avait mené à une publication commune concernant la portée juridique de l'instrument ; AI et HRW s'étaient également associées à la FIDH lors des débats sur la création d'une sous-commission aux DH au sein du PE³⁰². Ainsi, si l'institution d'une plateforme d'ONG de DH ne fonctionne que partiellement, des coopérations bilatérales peuvent voir le jour, mais ce ne fut pas le cas en l'espèce. De plus alors que le sujet fut directement discuté au sein d'une institution clé largement visée par les membres de ces ONG dans leur plaidoyer, elles décidèrent de rester à distance lors de cette audition du sujet de la crise grecque, pourtant inscrite à l'agenda des institutions européennes, notamment avec les négociations qui reprirent par la suite en juin.

Plus largement, AI et HRW ne traitent que peu de la thématique des DESC à Bruxelles³⁰³, ce qui est peut-être dû dans le cas d'AI à une socialisation tardive à la

³⁰⁰ Dont l'on sait par ailleurs qu'elle est déjà sensibilisée à cette question depuis de nombreuses années, puisqu'elle fut présente à une conférence organisée par la FIDH en mai 2015 en Irlande sur le sujet, où elle s'exprima pour que l'UE impose moins de mesures de rigueur économique aux Etats-membres : FIDH, communiqué, « Protecting Human Rights in Austerity », 12 mai 2015 : <https://www.fidh.org/en/region/europe-central-asia/ireland/protecting-human-rights-in-austerity>

³⁰¹ Cette intervention fait écho à un discours du président de la CEDH, Dien Spielmann, deux ans auparavant : « L'incidence de la crise sur les droits sociaux et économiques va de soi. Mais l'impact sur les droits de l'homme est également considérable. » (CEDH, Dialogues entre juges 2013, « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme en période de crise économique », 25 janvier 2013 : http://www.echr.coe.int/Documents/Dialogue_2013_FRA.pdf).

³⁰² Bethoux (C.), *La promotion des normes internationales de droits humains*, précité

³⁰³ Il est difficile d'avoir des informations très concrètes à ce propos ; celles qui sont exposées ici proviennent de l'analyse des activités de ces associations entre 2013 et 2014, notamment

thématique des droits économiques et sociaux³⁰⁴. Or ces ONG embrassent la question des DESC auprès d'autres arènes, y compris concernant la question de la Grèce. HRW publia le 25 août 2015, six jours après la conclusion du troisième mémorandum pour la Grèce³⁰⁵, une étude très complète à destination du comité aux DESC des Nations Unies sur la méconnaissance de nombreux droits sociaux en Grèce, notamment concernant l'accès à la santé des personnes vulnérables. Le registre employé par HRW est très similaire à celui qu'elle utilise habituellement dans son plaidoyer, à savoir s'appuyer sur les dispositions juridiques en vigueur (en l'espèce celles du Pacte international relatif aux DESC) de les confronter à la réalité d'un terrain particulier. De plus, elle mentionna les conclusions de l'expert indépendant sur la dette de l'ONU, Cephias Lumina³⁰⁶, qui mentionnent que les politiques d'austérité aggravèrent la situation de nombreux citoyens grecs, dont les droits sociaux seraient fortement méconnus³⁰⁷. HRW partage donc en ce sens les conclusions de la FIDH et de l'AEDH sur la Grèce. AI (ici l'association dans son ensemble, et non pas seulement le bureau bruxellois) appela le gouvernement portugais en septembre 2014 à prendre en compte le respect des DESC dans l'application des politiques d'austérité³⁰⁸. Ces deux ONG n'ont pas ignoré la question de la méconnaissance des DH en Grèce ou ailleurs liée aux politiques d'austérité, mais elles ont décidé de ne pas promouvoir ce plaidoyer auprès des institutions européennes.

Pourquoi un tel retrait ? Seules des hypothèses peuvent être émises ici. La question de leur financement est une piste envisageable, puisqu'il a été démontré que les financeurs peuvent dans une assez large mesure orienter les priorités poursuivies par une ONG de DH³⁰⁹. Or les quatre ONG de DH mentionnés ici sont financés du côté privé par les mêmes donateurs : par exemple, l'*Open Society Foundation* accorde des subsides à la FIDH, AI et HRW, mais

de leurs communiqués de presse ; si nous avons sollicité certains membres de ces ONG pour un entretien, ceux-ci n'ont pas donné suite à notre demande.

³⁰⁴ Poinot Éric, « Vers une lecture économique et sociale des droits humains : l'évolution d'Amnesty International. », *Revue française de science politique*, Vol. 54, 2005, p. 399-420

³⁰⁵ Et ce alors que le comité de l'ONU ne devait traiter de ce sujet que de nombreux mois plus tard, et que leur rapport n'a toujours pas été publié.

³⁰⁶ Il occupa cette fonction de 2008 à 2014.

³⁰⁷ HRW, communiqué, « Human Rights Watch Submission to the United Nations Committee on Economic, Social and Cultural Rights in advance of its review on Greece August 2015 », 25 août 2015 : <https://www.hrw.org/news/2015/08/25/human-rights-watch-submission-united-nations-committee-economic-social-and-cultural>

³⁰⁸ AI, communiqué, « Portugal must protect Human rights in its austerity programmes and combat discriminations », 18 septembre 2014 : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur38/001/2014/en/>

³⁰⁹ Cluett (G.), Champetier (B.), « The Economic, Judicial and Political Influence Exerted by Private Foundations on Cases Taken by NGOs to the European Court of Human Rights: Inkling of a New Cold War? », *European Law Journal*, Vol. 22, 2016, pp. 92-126

seule la première a porté son plaidoyer sur la crise auprès des institutions européennes. Ce retrait est peut-être alors dû à la manière de concevoir les droits sociaux au sein du champ européen du pouvoir dont certains membres, ce que la déclaration précitée de Claude Moraes peut illustrer, établissent une distinction claire entre droits sociaux et DH. Or ces deux ONG semblent particulièrement bien intégrées au sein de ce champ, du moins beaucoup plus qu'une association comme l'AEDH, au point que l'on puisse les désigner comme des « bureaucrates du privé »³¹⁰ disposant d'un « quasi-statut d'auxiliaire institutionnel »³¹¹. Ces agents sont en contact très fréquents avec le personnel des institutions européennes, et l'immixtion dans des débats au sujet de la crise grecque pourrait remettre en cause ces liens établis au point qu'ils s'empêcheraient d'entrer dans cette discussion. Si les DESC ne sont pas des DH au sein du champ politique européen, ils sont considérés *de facto* comme des politiques publiques³¹², considérations dont s'éloignent le plus possible des ONG comme AI ou HRW qui mettent en avant leur caractère non partisan dans le but de rendre légitime leur action. Leur crédibilité pourrait peut-être selon ces agents être remise en cause si elles se prononçaient contre la gouvernance économique actuelle, dans la mesure où leurs deux partenaires principaux à Bruxelles, la CE et le PE, sont majoritairement favorables à l'application des mesures d'austérité en Europe.

En effet, de nombreux agents de la CE sont réfractaires à l'idée que les droits sociaux soient des DH, y compris lors d'une possible crise économique et sociale dans un pays comme la Grèce.

³¹⁰ Georgakakis (D.), Vachez (A.), « Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe », précité

³¹¹ Georgakakis (D.), « Conclusion – Le champ de l'Eurocratie. Nouvelles cartes, nouveaux horizons », précité

³¹² *Infra*

§3 La sectorisation de la gestion des politiques d'austérité, un vecteur de la marginalisation des droits humains

Dans un article de nos jours fréquemment cité, Mark A. Pollack identifiait quatre points d'entrée au sein du bloc institutionnel de l'UE pour les ONG représentant des « intérêts diffus » (c'est-à-dire d'intérêt général), et il plaçait la CE en tête de cette liste³¹³. La CE serait même toujours en quête de contacts au sein de la société civile qui lui fournirait une expertise de terrain sur des questions qu'elle ne peut que difficilement développer par elle-même, faute de ressources suffisantes, ne serait-ce que parce que son staff est en nombre trop réduit pour y parvenir.

Or la CE a dans une assez large mesure été peu sollicitée par la FIDH et l'AEDH au sujet de la crise grecque et des DH, alors que cette institution est en première ligne lors de la promotion des politiques économiques en Europe, notamment depuis quelques années³¹⁴. Ceci peut être dû à une ligne de conduite interne à une ONG : par exemple, l'AEDH ne traite volontairement pas avec la CE dans aucune de ses activités, préférant traiter avec les « seuls membres démocratiquement élus de l'UE », les parlementaires. La CE s'est également volontairement retiré de débats au cours desquels le lien entre DH et politiques d'austérité était soulevé : par exemple, lorsque la FIDH présenta son rapport au PE, la CE était censée y envoyer un représentant, ce qu'elle n'a pas fait au final.

Une tendance plus générale peut également expliquer pourquoi peu de liens ont été créés entre le CE et les ONG de DH sur le sujet grec : la CE, espace composé d'une multitude de services, a confié la question des politiques d'austérité à des organes de son administration bien particuliers, dont leurs membres ne sont que peu socialisés à la question des DH, y compris parce que les ONG de DH ne traitent que rarement avec ces services.

Les parlementaires européens peuvent assez largement s'isoler de la même manière : si certains débats donnent lieu à des résolutions votées en assemblée plénière, le travail des

³¹³ Pollack (M. A.), « Representing diffuse interests in the European Union », *JEPP*, 1997

³¹⁴ Dehousse (R.), Boussaguet (L.), « L'impact de la crise sur la gouvernance européenne », précité

députés est la plupart du temps confiné dans des comités restreints ou au sein d'un groupe politique, qui parfois adopte une vision commune (basée comme souvent à Bruxelles sur le compromis) qui élude les positions originales de certains députés, comme cela fut le cas sur la crise grecque.

Une gestion de la crise confiée à quelques services au sein de la CE

La CE est en effet en charge du contrôle des budgets nationaux, notamment sur la question des déficits publics ; elle prévoit les développements annuels de croissance de chaque Etat membre ; elle négocie au nom du MES les programmes d'ajustement économique avec les Etats qui en font la demande. Ces trois activités essentielles de ce que l'on peut appeler la gouvernance économique de l'UE sont gérées par un seul et même service : la DG ECFIN. Son personnel inclut depuis plusieurs années de plus en plus de fonctionnaires diplômés en économie, au détriment du droit³¹⁵, et plus généralement le staff de la CE n'est que formé aux questions sociales, ce qui peut avoir pour conséquence de marginaliser ces considérations dans l'ensemble des politiques traitées par la CE³¹⁶.

La FIDH s'exposa à cette réalité lors de son enquête menée sur la Grèce. Les membres en charge de la rédaction de ce rapport identifièrent quatre services au sein de la CE qu'ils estimaient avoir une responsabilité sur la méconnaissance des DH lors de l'application des politiques d'austérité : la *Task Force* de la CE basée à Athènes, dont le rôle est de conseiller l'administration grecque dans l'application des politiques économiques ; la DG ECFIN ; la DG Emploi, dont le rôle est de veiller à l'application de la législation européenne en matière de politiques sociales ; la DG Justice, notamment son unité en charge des droits fondamentaux, considéré comme l'acteur clé au sein de la CE sur la question des DH.

Ils rencontrèrent dans un premier temps les fonctionnaires détachés à Athènes afin de leur poser des questions sur l'éventuelle inclusion des DH lorsqu'ils conseillent l'administration grecque. Le débat tourna alors plutôt autour de la définition des DH, et de

³¹⁵ Georgakakis (D.), de Lasalle (M.), « Where Have all the Lawyers Gone? Structures and Transformations of Top European Commission Officials' Legal Training », in de Witte (B.), Vauchez (A.), *Lawyer Europe. European Law as a Transnational Social Field*, Hart Publishing, *Modern Studies in European Law*, 2013

³¹⁶ Mudge (S.), Vauchez (A.), « Building Europe on a Weak Field: Law, Economics, and Scholarly Avatars in Transnational Politics », *American Journal of Sociology*, Vol. 118, 2012, pp. 449-492

l'inclusion des droits sociaux dans cette catégorie. Après avoir exposé des considérations relatives au droit au travail et au droit à la santé, les membres de la Task Force furent surpris par l'emploi de la notion de DH pour considérer ces questions, et répondirent la chose suivante :

« *What you are telling us about, these are not Human Rights, these are policies* »³¹⁷

Si l'on considère les droits sociaux comme des politiques, cela revient pour les membres de la CE à considérer les DESC non pas comme un *jus cogens* intangible mais comme une option de politique publique parmi d'autres, autrement dit que l'on peut écarter ou ignorer, ce qui était le cas en l'espèce selon la FIDH.

Les membres de la FIDH rencontrèrent des résistances similaires lorsqu'ils interrogèrent plusieurs membres de la DG ECFIN. Ceux-ci n'avaient pas du tout cadré le sujet des politiques d'austérité de la même manière, et n'avaient pas considéré que les DH puissent, non seulement être méconnus, mais véritablement considérés au cours des discussions concernant un *bail out* ou plus généralement la conduite des politiques d'austérité en Europe :

« On a surtout été frappé par le peu de sensibilité, surtout au sein de la *Task Force* et de la DG ECFIN, à la question du respect des DH [...] Ils n'avaient pas d'*understanding* de la question des droits sociaux, comme le droit à la santé ou le chômage [...] On parlait des exemples les plus visibles, comme l'absence d'opérations pour se faire soigner, mais il n'y avait pas de compréhension : pour eux, on ne parle pas de droits, on parle de bénéfices. »³¹⁸

La situation était en revanche différente au sein des deux autres DG visées par la FIDH : si leur acception des droits sociaux comme des DH était plus facilement acquise, ils ont en revanche affirmé être assez éloignés de la gestion des politiques d'austérité :

« C'était différent avec la DG Emploi et la DG Justice : eux ils comprennent [...] Mais ils nous ont dit qu'ils n'étaient pas suffisamment impliqués dans l'élaboration des

³¹⁷ Discours de D. Christopoulos, Audition au Parlement européen, 23 juin 2015, précité

³¹⁸ Entretien avec E. Crespi

politiques. »³¹⁹

Ce fonctionnement en silos, dont certains membres de la CE ont pleinement conscience et qu'ils cherchent à changer en promouvant une plus grande rotation de son personnel³²⁰, continue néanmoins de caractériser le fonctionnement de cette institution. L'exclusion de la DG Emploi de situations où elle pourrait s'impliquer aux côtés de la DG ECFIN n'est pas un phénomène nouveau : lors des discussions avec certains pays candidats à l'adhésion dans les années 2000, C. Robert a démontré comment la DG emploi se trouvait marginalisée par rapport à la DG ECFIN, et que cette mise à l'écart était largement intériorisée par les agents en charge des affaires sociales³²¹. Cette mise à l'écart contribue au consensus selon lequel développer un modèle social au niveau européen fait face à de grandes difficultés au sein de l'UE³²².

Un tel phénomène semble à nouveau s'être déroulé lors de la mise en place de l'étude d'impact social annexée au nouvel accord entre la Grèce et ses créanciers : cette étude détaille un tel impact sur un plan exclusivement économique, en fonction d'indicateurs statistiques dont certains membres de la DG Emploi se distancient, considérant que les considérations sociales ne peuvent pas s'évaluer de cette manière³²³. La FIDH dénonça par la suite cette étude d'impact, lorsqu'elle compléta à l'instar de HRW ses positions sur la Grèce auprès du comité de l'ONU pour les DESC, qui compte parmi ses membres O. de Schutter, qui ne peut qu'être sensible à ces positions de son ancienne organisation, avec laquelle il continue de collaborer régulièrement : la FIDH y dénonce la méthodologie employée par les institutions de l'UE concernant cette étude d'impact, qui ne base pas sur les droits subjectifs des citoyens qui devraient pourtant servir de base essentielle à la réalisation d'une telle étude d'impact, première du genre en la matière³²⁴. Il s'agit néanmoins pour les membres de la FIDH d'une première pierre d'un édifice qui sera long à bâtir.

³¹⁹ Ibid.

³²⁰ Politico, « European Commission wants to get staffers out of silos », 6 juin 2016 : <http://www.politico.eu/article/european-commission-wants-to-get-staffers-out-of-silos-heads-units-alexander-winterstein/> ; l'arrivée en 2014 du nouveau collège des commissaires a entraîné de nombreux changements au sein des DG de la CE afin de contrer ce phénomène.

³²¹ Robert (C.), « L'impossible 'modèle social européen' », ARSS, n°166-167, 2007

³²² Ibid. ; Denord (F.), Schwartz (A.), *L'Europe sociale n'aura pas lieu, précité* ; Mudge (S.), Vauchez (A.), « Building Europe on a Weak Field: Law, Economics, and Scholarly Avatars in Transnational Politics », précité ; Lechevalier (A.), Wielgohs (J.), *Social Europe: A Dead End. What the eurozone crisis is doing to Europe's social dimension*, Djof Publishing, 2015

³²³ Ibid.

³²⁴ Entretien avec E. Crespi

Des soutiens au au PE isolés au sein de leur propre groupe politique

Mobiliser les députés européens qui s'étaient soulevé contre les actions de la troïka de la commission ECON n'a pas été sans effets, notamment avec l'organisation de l'audition du 23 juin 2015. Or la composition du collège des députés présents n'a pas véritablement permis d'élargir le débat dans la mesure où tous les députés présents, invités par O. Karas et P. Lamberts, étaient tous membres de la commission ECON et n'ont que peu adressé la question de la méconnaissance des DH en Grèce, puisqu'il s'agit d'un sujet auquel ils n'étaient eux-mêmes que peu socialisés, conduisant P. Lamberts à parler d'une « nouvelle approche », autrement dit d'un nouveau cadrage par le prisme duquel ces députés n'avaient pas envisagé la situation jusqu'alors.

De fait, lors de la venue d'Alexis Tsipras au PE le 8 juillet³²⁵ en vue de présenter les positions de son gouvernement, chaque président de chaque groupe politique présent au PE eut l'opportunité de présenter leurs vues sur la situation de la Grèce, et aucun débat en termes de DH n'y fut mentionné, ne serait-ce que concernant les droits sociaux (vus comme politique publique).

Lors du vote et de la publication de la résolution du PE sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE (2013-2014), les priorités pour l'UE qui y furent retenues étaient largement celles exposées par AI et HRW lors de leur audition du 30 mars, à savoir la situation des migrants en Méditerranée et les discriminations en Europe, surtout à l'égard de minorités comme les Roms. Aucune mention des politiques d'austérité n'y était faite, malgré la présentation d'un rapport, commandé par la commission LIBE, sur la question du lien entre droits fondamentaux et politiques économiques de l'UE.

Après la conclusion de l'accord entre la Grèce et ses créanciers, les réactions furent assez largement différentes entre les différents membres de la FIDH et de l'AEDH. D. Christopoulos considérait cette question comme terminée : la FIDH devrait continuer son plaidoyer sur la question des politiques d'austérité mais sur d'autres terrains. E. Crespi

³²⁵ Le résumé des différentes interventions est disponible ici : PE, « Greece: MEPs debate the country's situation with Prime Minister Tsipras », 8 juillet 2015 : <http://www.europarl.europa.eu/news/en/news-room/20150706STO74708/Greece-MEPs-debate-the-country%E2%80%99s-situation-with-Prime-Minister-Tsipras> ; la vidéo de cette audition est disponible ici : <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/en/plenary/video?debate=1436342214828>

considère en revanche que cette affaire n'est pas encore close : selon elle, il convient de continuer à défendre cette position auprès de l'UE, notamment au sein du PE, dans l'espoir de voir débiter un jour un processus de résolution sur la question des droits fondamentaux qui devrait être prise en compte dans l'action économique de l'UE.

L'AEDH considère également que le sujet grec est terminé, et continue de le mentionner non pas pour continuer à travailler dessus mais plutôt pour avertir des conséquences qui pourraient se reproduire sur d'autres territoires si la même solution était appliquée :

« Si l'Union européenne continue à nier les conséquences sociales des politiques néolibérales, leurs effets pourraient s'étendre à d'autres pays membres du sud de l'Europe. Ainsi l'un des indicateurs pertinents reste le chômage notamment chez les jeunes qui continue à être très élevé en Espagne, en Italie et au Portugal. Alors que l'Union Européenne se targuait de représenter un modèle de respect des droits sociaux, aujourd'hui force est de constater le quasi abandon de cet objectif. »³²⁶

De fait, l'AEDH n'adressa plus aucun message de soutien au gouvernement grec, cà l'instar de nombreux hommes politiques sociaux-démocrates et communistes en Europe, comme si leur acception des mesures de l'Eurogroupe malgré le « non » au référendum du 5 juillet leur avait retiré une certaine confiance. Le langage adopté dans ce dernier communiqué, ainsi que par le coordinateur de l'Alter Summit F. Van Keirksblick³²⁷, est plutôt celui de la résignation ou de l'amertume de n'avoir pas réussi à influencer un peu plus le cours des débats ; ce registre est bien différent de celui développé par ces deux entités six mois plus tôt, où l'élection d'Alexis Tsipras semblait avoir réveillé un certain espoir de raviver un mouvement social européen en marche contre le néolibéralisme. De fait, la crise grecque fut enlevée de leur agenda, au profit d'autres objectifs comme les négociations du traité transatlantique de commerce et d'investissement, un autre sujet qui reflète les mêmes fractures au sein du champ du pouvoir européen, y compris parmi les ONG de DH bruxelloises : la FIDH et l'AEDH y ont exprimé leurs inquiétudes concernant les droits

³²⁶ AEDH, communiqué, « La situation économique et sociale en Grèce : miroir de l'avenir européen ? », octobre 2015 : <http://www.aedh.eu/La-situation-economique-et-sociale.html>

³²⁷ Van Keirksblick (F.), « Tirer des leçons de l'été grec », 20 novembre 2015 : <https://france.attaq.org/nos-publications/les-possibles/numero-8-automne-2015/dossier-questions-strategiques-apres-le-coup-d-etat-contre-la-grece/article/tirer-des-lecons-de-l-ete-grec>

sociaux des citoyens tandis qu'AI et HRW s'en sont jusqu'alors tenus à l'écart d'un sujet encore considéré à nouveau comme très politique, et où la question des DH n'avait que peu été envisagé par les fonctionnaires de la DG Commerce international comme un prisme sous lequel envisager ces négociations avec les Etats-Unis. Cet autre sujet reflète à nouveau les dispositions à l'hétérodoxie d'une ONG comme l'AEDH, et de sa volonté de changer les procédures propres au champ bureaucratique bruxellois. Ce ne sera néanmoins pas avec les événements survenus récemment en Grèce que ce changement sera promu à l'avenir.

Conclusion

La FIDH et l'AEDH sont deux ONG de protection des droits originales à Bruxelles. Les trajectoires de leurs membres ainsi que le type d'organisation spécifique de plateforme de ligues nationales de protection des droits les prédisposent à adopter des stratégies originales au sein du champ européen du pouvoir. Ces stratégies sont également le fruit des concurrences qui caractérisent le champ européen des ONG de DH : se trouvant dans des positions plutôt secondaires par rapport à des ONG telles qu'AI et HRW, notamment en ce qui concerne l'accès à des positions clés auprès du personnel des institutions européennes, elles ont ainsi plus tendance à bousculer certaines dynamiques établies en investissant des terrains jusqu'alors ignorés du champ européen des DH.

Le *monitoring* de la crise grecque par ces deux ONG est le fruit à la fois de ces concurrences entre ONG mais également des dispositions propres aux membres de chaque organisation. Au sein de la FIDH, c'est un militant grec, D. Christopoulos, fort de son expérience sur le sujet après de nombreuses années passées au sein la LHDH, qui a inséré cette question à l'agenda de l'organisation, qu'il a contribué à développer grâce à sa position de vice-président de l'ONG internationale. L'AEDH s'est elle en grande partie construite sur le développement néolibéral de l'UE et de, selon ses membres, son délaissement des considérations sociales qui seraient mises en concurrence entre les Etats membres de l'UE en faveur d'acteurs motivés par le gain de profits financiers, et au détriment de populations qui seraient laissées pour compte dans ce processus. Son suivi des politiques économiques européennes ainsi que les différentes alliances qu'elle a formées au fur et à mesure des années 2000 auprès d'autres groupes d'intérêts à Bruxelles l'ont amené de manière quasi-naturelle à s'immiscer dans la lutte contre les politiques d'austérité en Europe.

Plutôt que de se conformer aux procédures habituelles propres au champ bureaucratique bruxellois pour mettre en avant leur plaidoyer, ces deux ONG ont choisi d'emprunter des formes plus hétérodoxes, basées plus sur la dénonciation que le compromis, afin de voir leur message entendu au sein de l'UE. La FIDH choisit donc de mener une enquête auprès de décideurs grecs et européens afin de rédiger un rapport, qui est un procédé assez courant pour une ONG internationale de DH mais qui est un mode d'action peu utilisé par les groupes d'intérêts bruxellois.

Le registre employé par ces ONG différa cependant assez largement : l'AEDH, consciente de la nécessité de baser leur argumentation sur un registre technique qui lui permettrait de se positionner comme un expert sur le sujet, utilisa le droit comme ressource principale d'argumentation ; l'AEDH, dont les membres ne disposent que peu des capitaux propres au champ européen du pouvoir, contribuèrent assez largement à repolitiser la question des DH à Bruxelles, s'appuyant ainsi beaucoup plus sur un plaidoyer moral que sur les règles de droit européen et international.

Ces différentes manières de faire n'ouvrirent donc pas les mêmes espaces pour ces ONG, qui étaient néanmoins situées dans le champ faible de la contestation des politiques d'austérité en Europe : il s'agit bien d'un champ faible dans la mesure où les acteurs qui le compose ont des capitaux économique et culturel très différents, et dont la diversité des objectifs ne peut que difficilement nous amener à y voir la création d'une coalition de cause. La FIDH se tourna principalement vers les experts du champ, et trouva au sein du PE « un bon allié » qu'elle pensait être en mesure de donner une ampleur nouvelle à ce débat, et ce en réactivant le débat parlementaire sur les activités de la troïka, qui avaient été assez largement contestées par des députés comme P. Lamberts ou O. Karas ; l'AEDH, un groupe d'intérêt membre de cette nouvelle partie de la société civile qui se distancie volontairement de cette partie de la société civile qu'elle voit comme trop bureaucratisée à Bruxelles et ayant ainsi perdu une partie de son indépendance (ce qui explique son refus de s'associer à des organisations comme AI), préféra elle mobiliser ses soutiens historiques en marge des institutions européennes et privilégiant dans un premier temps le registre contestataire. L'*Alter Summit*, coalition d'ONG née de la contestation des politiques d'austérité, se voulut être une renaissance du mouvement social européen dont les différentes variantes, du FSE à la JSC, avaient été paralysées pour des raisons différentes.

Néanmoins les efforts de ces deux ONG furent dans une certaine mesure contrecarrés soit par cette même volonté de réactiver un débat parlementaire connexe, soit par les difficultés d'une coalition d'ONG de mobiliser des soutiens au sein des institutions européennes. Dans le premier cas, les députés recadrèrent le débat vers des considérations qui leur étaient plus familières tandis que la « nouvelle approche » en termes de DH fut elle-même mise de côté ; dans le cas de l'*Alter Summit*, sa composition éclatée ainsi que la diversité des objectifs poursuivis par ses membres, y compris l'AEDH, a pu rendre son activité partielle et ne pas lui permettre de peser sur les débats de la crise grecque, malgré les

efforts originels de ses promoteurs, au point de nos jours d'investir d'autres terrains moins conflictuels qui lui permettent d'obtenir une plus grande unité parmi ses organisations membres.

L'argumentaire mis à contribution par l'AEDH et la FIDH sous le prisme des DESC fut lui plutôt hétérodoxe au sein du champ du pouvoir européen, et résulte également des concurrences entre ONG de DH dont les mieux établies, si elles connaissent et embrassent la thématique au sein d'autres espaces, ne la mobilisent que peu auprès des institutions européennes. Un tel retrait d'ONG comme AI ou HRW, même s'il est difficile de l'affirmer avec certitude, peut s'expliquer par la réception du personnel des institutions européennes concernant les droits sociaux, qui ne sont pas toujours perçus, y compris parmi des membres influents du champ européen des DH, comme le président de la commission LIBE du PE ou du président de la CEDH, comme des droits fondamentaux à part entière. La FIDH et l'AEDH ne se sont d'ailleurs pas tournées auprès d'institutions qui auraient pu être plus réceptives à ce lien entre politiques d'austérité appliquées en Grèce et méconnaissance des droits sociaux, comme le CEDS ou la FRA. Cette absence est due d'une part par la faible utilisation de manière plus générale des différents mécanismes mis en place dans le champ européen du pouvoir, mais également des ressources limitées que possèdent ces organisations (en termes financiers et humains) ainsi que par la faible croyance de pouvoir changer le cours des débats sur la crise grecque.

Plusieurs membres de ces ONG considéraient en effet que leurs travaux sur le sujet n'avaient que peu de chances de changer l'appréhension du personnel des institutions sur la manière de cadrer la situation de la crise économique et sociale en Grèce. Y compris au sein du PE, dont la plupart des membres s'étaient joints aux travaux d'O. Karas sur le contrôle des activités de la troïka puis des « Institutions », les députés ont semblé lors de la venue du Premier ministre grec à Strasbourg mettre en avant les difficultés historiques qu'avait connu la Grèce depuis 2010 (voire même dès son adhésion à l'euro au début des années 2000) à mettre en place un programme économique viable, et ce malgré l'assistance de ses partenaires européens. Peut-être que la question des droits économiques et sociaux aurait-elle eu plus d'effets si un autre Etats membre de l'UE avait été impliqué dans ce débat. Les MEPs se sont ainsi plutôt concentrés sur les lacunes historiques de l'Etat grec, l'un d'entre eux allant

jusqu'à confier que « quelque chose est pourri en Grèce »³²⁸ ou qu'il était hors de question que les autres Etats membres ou l'UE « paient la facture »³²⁹ une nouvelle fois. L'attitude de certains membres des institutions à l'égard de l'Etat membre particulier qu'est la Grèce a pu rendre difficile l'insertion d'un cadrage différent de la crise, notamment en termes de DH, et a pu pousser à considérer les seules options disponibles comme « la soumission (aux exigences des créanciers) ou la sortie »³³⁰.

Cette perception de la situation a conduit, tout autant que les traditions historiques et les dynamiques déjà à l'œuvre au sein de la FIDH et de l'AEDH, à ne pas rendre prioritaires en leur sein le *monitoring* de la crise grecque, au profit d'autres terrains comme la politique étrangère de l'UE ou la situation des migrations méditerranéennes, considérées peut-être comme plus importantes ou du moins comme plus susceptibles d'avoir un écho au sein des institutions européennes, notamment auprès de la CE. De nombreux membres de cette institution furent réfractaires à l'idée de considérer les DH comme une variable à intégrer dans les négociations entre la CE et la Grèce, tandis que les fonctionnaires de la CE qui ont l'habitude de traiter du sujet des DH et des droits sociaux se défendirent de ne pas être associés aux membres de la DG ECFIN ou de la *Task Force* de la CE dans la gestion ou l'application des politiques d'austérité en Europe.

La crise grecque est-elle close de nos jours ? Plusieurs réunions de l'Eurogroupe au cours de premier semestre 2016, au cours desquelles l'avancement de l'implémentation des réformes en Grèce était inscrit à l'agenda, semblent montrer que les débats sur ce sujet ne sont pas nécessairement terminés. La mise en place par le gouvernement grec d'Alexis Tsipras, confirmé dans ses fonctions après une nouvelle élection organisée le 20 septembre, des différentes mesures d'austérité incluses dans le troisième mémorandum furent évaluées positivement par l'Eurogroupe le 9 mai 2016³³¹, qui envisagea par la suite considérer une question quasiment tabou jusqu'alors, la restructuration de la dette de l'Etat grec, une question qui pourrait être à nouveau discutée à l'avenir si la Grèce continue de « poursuivre ses

³²⁸ Il s'agissait des propos de Ryszard Legutko, un député polonais du groupe des Conservateurs et réformistes européens (ECR).

³²⁹ Ce sont cette fois les propos de Guy Verhofstadt, président de l'Alliance des libéraux et des démocrates européens (ALDE).

³³⁰ Georgakakis (D.), Vauchez (A.), « Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe », précité

³³¹ Conseil de l'UE, communiqué, «Eurogroup statement on Greece », 9 mai 2016 : <http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/05/09-eg-statement-greece/>

efforts » dans la mise en place des réformes³³². Le cours de cette question dépendra également du nombre de parties prenantes qui continueront ou pas de s'associer à la gestion de ce dossier dans les années à venir : *Wikileaks* publia récemment des documents qui démontrent une volonté d'une partie du personnel du FMI de se distancier progressivement de la gestion du cas grec³³³, ce que le gouvernement d'Alexis Tsipras avait demandé dès l'été dernier.

Cette reconfiguration possible du bloc institutionnel en charge de l'application des mesures dites « anticrise » ainsi que l'inscription sur leur agenda de considérations sociales, matérialisée par la publication de la toute première étude d'impact social, ainsi que par la prise en compte d'une potentielle « urgence humanitaire » par la CE, seront nécessairement des variables mises sur la table si, et certains commentateurs le pensent, cette « crise » venait à se développer à nouveau à l'avenir³³⁴. Ces arguments pourraient voir certains des promoteurs originels du lien entre DH et politiques d'austérité, comme la FIDH et l'AEDH, s'investir à nouveau sur le sujet.

Ces deux ONG continueront-elles à développer leurs actions sur les politiques d'austérité ? Pour beaucoup, la réponse à cette question proviendra des changements internes propres à ces organisations. La FIDH tiendra son trente-neuvième congrès interne à Johannesburg en août 2016, et la reconduction ou non de certains de ses membres, notamment D. Christopoulos, à l'un des postes au sein du Bureau international de cette ONG, en sera l'un des déterminants essentiels. Les membres dirigeants de l'AEDH furent largement réélus lors de l'assemblée générale organisée à Vienne en mai 2016³³⁵ ; mais l'existence même de cette ONG à Bruxelles est de plus en plus dure à assurer : la subvention de la CE en sa faveur baissa nettement pour l'année 2015-2016, passant d'environ 140 000 euros pour l'exercice précédent à environ 83 000 euros pour l'année en cours³³⁶, et elle ne dispose que de peu de ressources alternatives de financements. Elle a néanmoins pour le moment continué ses

³³² Conseil de l'UE, communiqué, « Eurogroup statement on Greece », 25 mai 2016 : <http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/05/24-eurogroup-statement-greece/>

³³³ Wikileaks, « IMF Internal Meeting Predicts Greek 'Disaster', Threatens to Leave Troika », 2 avril 2016 : <https://wikileaks.org/imf-internal-20160319/>

³³⁴ Le Monde, « Grèce : vers une répétition de la crise de l'été 2015 ? », 28 avril 2016 : http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/04/28/grece-vers-une-repetition-de-la-crise-de-l-ete-2015_4909909_3234.html

³³⁵ AEDH, Newsletter n°285, mai 2016, p. 3 : <http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/Newsletter%20AEDH%20mai%202016.pdf>

³³⁶ Registre de transparence des institutions, AEDH, « Données financières » : <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=0648187635-62>

activités, et il y a fort à penser que cette organisation, tout comme la FIDH, continuera leur suivi de la question grecque si l'agenda politique des institutions venait à nouveau à contenir cette question, et en des termes légèrement modifiés. Les membres de la FIDH guettent patiemment que le lien entre les DH et la crise de la dette refasse à nouveau apparition au sein du PE, et considèrent des stratégies alternatives au plaidoyer, notamment judiciaires, pour que cette question ne tombe pas dans l'oubli, notamment sur l'aspect des droits sociaux des citoyens grecs, mais largement des citoyens de l'UE qui peuvent voir selon ces deux ONG leurs droits les plus fondamentaux méconnus par la gestion actuelle de la crise de la dette.

Bibliographie

Ouvrages et articles de revue scientifiques

Agrikoliansky (É.), *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002

Agrikoliansky (É.), « Usages choisis du droit : le service juridique de la ligue des droits de l'homme (1970-1990). Entre politique et raison humanitaire », *Sociétés contemporaines*, n° 52, 2003

Agrikolianski (E.), Sommier (I.) (dir), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, La Dispute, 2005

Aldrin (P.), Dakowska (D.), « Légitimer l'Europe sans Bruxelles ? Un regard sur les petits entrepreneurs d'Europe, entre décentrement et recentrages », *Politique européenne*, n°34, 2011

Ansaloni (M.), « Grand angle. *Capital strikes back* ! La mise à mal de la tutelle démocratique sur l'économie capitaliste », *Gouvernement et action publique*, 2015, p. 159-165

Arrignon (M.), « Poursuivre malgré la crise ? Changement de contexte et continuité des politiques d'emploi en Europe », *Politique européenne*, n° 42, 2013

Balme (R.), Chabanet (D.), « Introduction : Action collective et gouvernance de l'Union européenne », in Balme (R.), Chabanet (D.), Wright (V.) (dir), *L'action collective en Europe*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2002

Baisnée (O.), « « En être ou pas » : les logiques de l'entre-soi à Bruxelles », *ARSS*, n°166-167, 2007

Barbier (J.-C.), Colomb (F.), « Protection sociale et droits sociaux entre menaces et opportunités : le droit européen comme dieu Janus », *Revue française des affaires sociales*, 2012

Bauer (M.), Becker (S.), « Debate: From the front line to the back stage—how the financial crisis has quietly strengthened the European Commission », *Public Money & Management*, Volume 34, 2014

Bauer (M.), Becker (S.), « The Unexpected Winner of the Crisis: The European Commission's Strengthened Role in Economic Governance », *JEI*, Volume 36, 2014

Beauvallet (W.), Michon (S.), « Des eurodéputés « experts » ? Sociologie d'une illusion bien fondée », *Cultures & Conflits*, n° 85/86, 2012

Bellamy (R.), Weale (A.), « Political Legitimacy and EMU : Contracts, Constitutionalism and the Normative Logic of Two-Level Games », *JEPP*, Volume 22, 2015

Benford (R.), Snow (D.), « Framing processes and social movements: An overview and assessment », *Annual Review of Sociology*, n°26, 2000

Benett (W. L.), « Social Movements beyond Borders: Understanding Two Eras of Transnational Activism », in della Porta (D.), Tarrow S. (dir), *Transnational Protest and Global Activism*, Rowman and Littlefield, 2005

Berny Nathalie, « Les entrepreneurs de coalition d'ONG à Bruxelles. Une approche diachronique des processus de mobilisation des ressources », *Gouvernement et action publique*, Volume 3, 2014

Bethoux (C.), *La promotion des normes internationales de droits humains : Le rôle de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH)*, Savoirs francophones, 2012

Bläser (R.), « Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles. Densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans des villes mondiales », *Annales de géographie*, n°668, 2009

Boltanski Luc, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, Volume 74, 1973

Bourdieu (P.), « La circulation internationale des idées », *ARSS*, n°145, 2002

Bouza García (L.), « To Whom Did Brussels Speak on Participatory Democracy? Civil Society in Debates on the European Constitutional Treaty », *British Journal of Education*, 2010

Callon Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saints-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, 1984

Chabbal (J.), « Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, n°70, 2005

Cliquennois (G.), Champetier (B.), « The Economic, Judicial and Political Influence Exerted by Private Foundations on Cases Taken by NGOs to the European Court of Human Rights: Inkling of a New Cold War? », *European Law Journal*, Vol. 22, 2016

Coen (D.), Richardson (J.) (dir), *Lobbying the European Union : Institutions, Actors, and Issues*, Oxford, 2009

Cohen (S.), « ONG, altermondialistes et société civile internationale. », *RFSP*, Vol. 54, 2004

Cullen (P.), « The Platform of European Social NGOs: ideology, division and coalition », *Journal of Political Ideologies*, 2010

Dehousse (R.), Boussaguet (L.), « L'impact de la crise sur la gouvernance européenne », *Pouvoirs*, n°149, 2014

della Porta (D.), Tarrow (S.), « Transnational Processes and Social Activism : An Introduction », in della Porta (D.), Tarrow S. (dir), *Transnational Protest and Global Activism*, Rowman and Littlefield, 2005

della Porta (D.), « Multiple Belongings, Tolerant Identities, and the Construction of « Another Politics » : Between the European Social Forum and the Local Social Fora », in della Porta (D.), Tarrow S. (dir), *Transnational Protest and Global Activism*, Rowman and Littlefield, 2005

Denord (F.), Schwartz (A.), *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Paris, Raisons d'agir, 2009

Denord (F.), Schwartz (A.), « L'économie (très) politique du traité de Rome », *Politix*, (n° 89), 2010

Dezalay (Y.), Garth (B.), *La mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'État en Amérique Latine. Entre notables du droit et « Chicago Boys »*, Paris, Le Seuil, 2002

Dezalay (S.), « Des droits de l'homme au marché du développement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 174, 2008, p. 68-79

Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de SciencesPo, 1986

Douillet (A.-C.), de Maillard (J.), « Les comités d'experts : une ressource institutionnelle pas toujours maîtrisée. Le cas de la DG justice, liberté, sécurité », *Politique européenne*, n° 32, 2010

du Bois (P.), « L'Union européenne et les droits de l'homme », *Relations internationales*, n° 132, 2007

Featherstone (K.), « The Greek Sovereign Debt Crisis and EMU: A Failing State in a Skewed Regime », *JCMS*, Volume 49, 2011

Georgakakis (D.) (dir), *Le champ de l'Eurocratie – Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, 2012

Georgakakis (D.), de Lasalle (M.), « Where Have all the Lawyers Gone? Structures and Transformations of Top European Commission Officials' Legal Training », in de Witte (B.), Vauchez (A.), *Lawyering Europe. European Law as a Transnational Social Field*, Hart Publishing, *Modern Studies in European Law*, 2013

Greenwood (J.), Aspinwall (M.) (dir), *Collective Action in the European Union - Interests and the New Politics of Associability*, Taylor & Francis, 2007

Hamm (M.), *Autour de la troïka: tentatives de mobilisations critiques. Le cas des rapports d'initiative d'enquête du Parlement européen*, Mémoire de Master 2, IEP de Strasbourg, 2015

Foucault (M.), « Les politiques économiques européennes face à la Grande Récession », *Politique européenne*, n° 42, 2013

Haas (E.), *The Uniting of Europe: Political, Social, and Economic Forces, 1950-1957*, Stanford University Press, 1958

Hall (P.), « The Economics and Politics of the Euro Crisis », *German Politics*, 2012

Hall (P.), Taylor (R.), « La science politique et les trois néo institutionnalismes », *Revue française de science politique*, volume 47, 1997

Hennette-Vauchez (S.), « L'Europe au service du droit des droits de l'homme. Réalité politique, entreprise savante et autonomisation d'une branche du droit », *Politix*, n°89, 2010

Hinarejos (A.), « A Missed Opportunity: The Fundamental Rights Agency and the Euro Area Crisis », *European Law Journal*, Volume 22, 2016

Hooghe (L.), Marks (G.), *Multi-Level Governance and European Integration*, Rowman & Littlefield Publishers, 2001

Jobert (B.) (dir), « Le tournant néolibéral en Europe – Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales », Paris, L'Harmattan, 1994

Johansson (H.), Lee (J.), « Competing Capital Logics in the Field of EU-level CSOs : 'Autonomy from' or 'Interconnectedness with' the EU ? » in Kalm (S.), Johansson (H.), *EU Civil Society - Patterns of Cooperation, Competition and Conflict*, Palgrave Macmillan, 2015

Khalifa (P.), « Du Forum social européen à l'Altersummit - À la recherche du mouvement social européen », *Savoir/Agir*, n° 23, 2013

Keck (M.), Sikkink (K.), *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Cornell University Press, 1998

Laurens (S.), *Les Courtiers du capitalisme - Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Agone, 2015

Lechevalier (A.), Wielgohs (J.), *Social Europe: A Dead End. What the eurozone crisis is doing to Europe's social dimension*, Djof Publishing, 2015

Madsen (M.), « « Make law, not war ». Les « sociétés impériales » confrontées à l'institutionnalisation internationale des droits de l'homme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 151-152, 2004

Madsen (M.), *La genèse de l'Europe des droits de l'Homme. Enjeux juridiques et stratégies d'Etat, (France, Grande-Bretagne et pays scandinaves, 1945-1970)*, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Sociologie politique Europe », 2010

Madsen (M.), « La fabrique des traités européens. Une analyse de la genèse et évolution de la charte des droits fondamentaux », *RFSP*, Volume 60, 2010

Madsen (M.), « Reflexivity and the Construction of the International Object: The Case of Human Rights », *International Political Sociology*, Volume 5, 2011

Medvetz (T.), « Think Tanks as an Emergent Field », *Social Science Research Council*, 2008

Medvetz (T.), « Les think tanks dans le champ du pouvoir étasunien », *ARSS*, n°200, 2013

Mégie (A.), Vauchez (A.), « Introduction. Crise, crises et crisologie européenne », *Politique européenne* 2014, n° 44

Michel (H.), « Le droit comme registre d'Europeisation d'un groupe d'intérêt. La défense des propriétaires et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne », *Politique européenne*, n°7, 2002

Michel (H.), « La « société civile » dans la « gouvernance européenne » : Éléments pour une sociologie d'une catégorie politique », *ARSS*, n°166-167, 2007

Michel (H.), « Le syndicalisme dans la « gouvernance » européenne. Formes de représentation et pratiques de défense des intérêts sociaux en questions », *Politique européenne*, n° 27, 2009

Moravcsik (A.), *The Choice for Europe - Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Cornell, Ithaca, 1998

Mudge (S.), Vauchez (A.), « Building Europe on a Weak Field: Law, Economics, and Scholarly Avatars in Transnational Politics », *American Journal of Sociology*, Vol. 118, 2012

Nay (O.), Smith (A.), « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », in Nay (O.), Smith (A.) (dir), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, 2002

Nelson (P.), Dorsey (E.), *New Rights Advocacy: Changing Strategies of Development and Human Rights NGOs*, Georgetown, 2008

Niemann (A.), Demosthenes (I.), « European Economic Integration in Times of Crisis : a Case of Neofunctionalism ? », *JEPP*, Volume 22, 2015

Offerlé (M.), *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien, 1994

Ollion (E.), « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », *Critique internationale*, n°67, 2015, p. 17-31

Picard (R.) (dir), *The Euro Crisis in the Media: Journalistic Coverage of Economic Crisis and European Institutions*, I.B.Tauris, 2015

Pierson (P.), « The path to European Integration: a historical institutionalist analysis », *Comparative Political Studies*, Volume 29, 1996

Poinsot Éric, « Vers une lecture économique et sociale des droits humains : l'évolution d'Amnesty International. », *Revue française de science politique*, Vol. 54, 2005

Poinsot (E.), « L'engagement communautaire d'Amnesty International : la défense paradoxale des droits humains », in Michel (H.) (dir), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Presses universitaires de Strasbourg, 2007, p. 197-223

Pollack (M. A.), « Representing diffuse interests in the European Union », *JEPP*, 1997

Puetter (U.), « Europe's deliberative intergovernmentalism: the role of the Council and European Council in EU economic governance », *JEPP*, Volume 19, 2012

Robert (C.), « Ressources juridiques et stratégies politiques : Analyse d'une controverse à la Commission européenne sur la dimension sociale de l'élargissement de l'Union », *Sociologie du travail*, n°42, 2000

Robert (C.), « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, n°11, 2003

Robert (C.), « L'impossible "modèle social européen" », *ARSS*, n°166-167, 2007

Robert (C.), Vauchez (A.), « L'Académie européenne. Savoirs, experts et savants dans le gouvernement de l'Europe », *Politix*, n° 89, 2010

Rosas Mugnier (E.), « *La hiérarchisation de l'oppression* » : *Les enjeux de lutte de classement entre les causes au sein de l'espace transnational de l'anti-discrimination et pour l'égalité à Bruxelles*, Mémoire de Master 2, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2012

Sabatier (P.), « The advocacy coalition framework: revisions and relevance for Europe », *JEPP*, 1998

Sacriste (G.), « Sur les logiques sociales du champ du pouvoir européen. L'exemple de l'affaire Dalli », *Politique européenne*, n°44, 2014

Sanchez Salgado (R.), *Comment l'Europe construit la société civile*, « Nouvelle Bibliothèque de Thèses, Science Politique », Dalloz, 2007

Saurugger (S.), « Sociological Approaches to the European Union in Times of Turmoil », *JCMS*, Volume 54, 2016

Scharpf (F.), « Political Legitimacy in a Non-optimal Currency Area », MPIfG Discussion Paper 13/15, 2013

Schimmelfennig (F.), « Liberal Intergovernmentalism and the Euro Crisis Area », *JEPP*, Volume 22, 2015

Schumpeter (J.), Swedberg (R.), *The Economics and Sociology of Capitalism*, Princeton University Press, 1991

Siméant (J.), « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, n°100, 2012, p. 129-147

Siméant (J.), « Interpreting the Rise of International Advocacy », *Humanity*, 2014, n°5, 2014

Siméant (J.) (dir), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, éditions du CNRS, 2015

Siméant (J.), Dauvin (P.), « Travailler sur l'humanitaire par entretiens – Retour sur une “méthode” », *Mots – Les langages du politique*, n°65, 2001

Smith (A.), « Usages scientifiques de « la crise » de 2008 et suite. Le cas des European Studies », *Politique européenne*, n° 44, 2014

Snow (D.) et al., « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, Volume 51, 1986

Streeck (W.), « The Politics of Public Debt - Neoliberalism, Capitalist Development, and the Restructuring of the State », MPIfG Discussion Paper 13/7, 2013

Streeck (W.), *Du temps acheté – La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Essais, Gallimard, 2014

Streeck (W.), « Why the Euro Divides Europe », *New Left Review*, 2015

Streeck (W.), « The Rise of the European Consolidation State », MPIfG Discussion Paper 15/1, 2015

Streeck (W.), Shafer (A.) (dir), *Politics in the Age of Austerity*, Polity, 2013

Topalov Christian, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France 1880-1914*, Paris, éditions de l'EHESS, 1999

Tosun (J.), Wetzel (A.), Zapryanova (G.), « *The EU Crisis : Advancing the Debate* », JEI, Volume 36, 2014

Vachez (A.), « Interstitial Power in Fields of Limited Statehood: Introducing a “Weak Field” Approach to the Study of Transnational Settings », *International Political Sociology*, Volume 5, 2011

Vachez (A.), *L'Union par le droit – L'invention d'un programme institutionnel pour l'Europe*, Presses de Sciencespo, 2013

Vachez (A.), « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique », *Critique internationale*, n°59, 2013

Verdun (A.), « A Historical Institutional Explanation of the EU's Responses to the Euro Area Financial Crisis », *JEPP*, Volume 22, 2015

Wagner (A.-C.), « La fabrique de syndicalistes « européens » : une enquête sur les formations européennes de la CES », *Politique européenne*, n°29, 2007, p. 105-127

Weisbein (J.), « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen. », *Politique européenne*, n° 4, 2003

Zahariadis (N.), « Leading Reform amidst Transboundary Crises: Lessons from Greece », *Public Administration*, Volume 91, 2013

Zahariadis (N.), « The Politics of Risk-Sharing: Fiscal Federalism and the Greek Debt Crisis », *JEI*, 2013

Documentation officielle de l'Union européenne

CE, « Financial Assistance to Greece – First Economic Programme for Greece », 2 mai 2010 : http://ec.europa.eu/economy_finance/assistance_eu_ms/greek_loan_facility/index_en.htm

Communication de la CE, COM(2010) 573, « *Strategy for the effective implementation of the Charter of Fundamental Rights by the European Union* », 19 octobre 2010, notamment p. 5 et suivantes : http://ec.europa.eu/justice/news/intro/doc/com_2010_573_en.pdf

CE, communiqué de presse, « Le paquet législatif sur la gouvernance économique de l'UE entre en vigueur », 12 décembre 2011 : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-11-898_fr.htm?locale=fr

CE, « Financial Assistance to Greece – Second Economic Programme for Greece », 14 mars 2012 : http://ec.europa.eu/economy_finance/assistance_eu_ms/greek_loan_facility/index_en.htm

CE, « Grandes orientations de politique économique (GOPE) », 2014 : http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2014/overview_recommendations_2014_by_member_state.pdf

CE, DG ECFIN, « The Second Economic Adjustment Programme for Greece - Fourth Review », avril 2014 : http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2014/op192_en.htm

CE, « List which takes account of the proposals of the Greek authorities received on 8, 14, 22 and 25 June », 28 juin 2015 : http://ec.europa.eu/news/2015/06/20150628_fr.htm

CE, discours, « Transcription de la conférence de presse sur la Grèce du président Jean-Claude Juncker », Bruxelles, 29 juin 2015 : http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-5274_fr.htm

CE, Actualités, « Result of the Euro summit on Greece », 8 juillet 2015 : http://ec.europa.eu/news/2015/07/20150706_1_en.htm

CE, « Financial Assistance to Greece – Timeline and Background on Third Economic Adjustment Programme for Greece », 19 août 2015 : http://ec.europa.eu/economy_finance/assistance_eu_ms/greek_loan_facility/index_en.htm

CE, « Assessment of the Social Impact of the new Stability Support Programme for Greece », Working Document, 19 août 2015 : http://ec.europa.eu/economy_finance/assistance_eu_ms/greek_loan_facility/pdf/assessment_social_impact_en.pdf

CE, DG Emploi, dialogue social, liste des organisations consultées : <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2154&langId=fr>

Conclusions de l'Eurogroupe, 15 mars 2010, « Terms of reference on exit strategies and near-term policy priorities in the Europe 2020 strategy: implications for the euro area » : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/Rev1clean-ToR_on_near-

[term_policy_priorities_of_Europe_2020_in_the_euro_area.pdf](#)

Conseil de l'UE, communiqué, «Eurogroup statement on Greece », 9 mai 2016 :
<http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/05/09-eg-statement-greece/>

Conseil de l'UE, communiqué, «Eurogroup statement on Greece », 25 mai 2016 :
<http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/05/24-eurogroup-statement-greece/>

Conseil européen de Tampere, 15-16 octobre 1999, conclusions de la présidence :
http://www.europarl.europa.eu/summits/tam_fr.htm#annexe

FRA, rencontres annuelles avec la société civile : <http://fra.europa.eu/en/cooperation/civil-society/annual-meetings>

PE, Commission LIBE, Audition, « The implementation of the Charter of Fundamental Rights Two Years After the Lisbon's Treaty into Force », 10 novembre 2011 :
<http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201111/20111110ATT31073/20111110ATT31073EN.pdf>

PE, Résolution, « Employment and social aspects in the Annual Growth Survey 2012 », 15 février 2012 :
[http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2011/2320\(INI\)](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2011/2320(INI))

PE, Résolution, « Impact of the crisis on access to care for vulnerable groups », 2013 :
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2013-0221&language=EN>

PE, actualités, « Regling : “Les alternatives à l'austérité seraient encore plus douloureuses” », 25 septembre 2013 : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/20130923STO20628/Regling-%C2%AB-Les-alternatives-%C3%A0-l%E2%80%99aust%C3%A9rit%C3%A9-seraient-encore-plus-douloureuses-%C2%BB>

PE, Résolution, « Impact of the financial and economic crisis on human rights », 18 avril 2013 :

<http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2012/2136>
(INI)

PE, Commission LIBE, Audition, « The situation of fundamental rights in the European Union : how to strengthen fundamental rights, democracy and the rule of law in the EU », 5 novembre 2013 :

<http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201310/20131021ATT73209/20131021ATT73209EN.pdf>

PE, résolution, « Enquiry report on the role and operations of the Troika (ECB, Commission and IMF) with regard to the euro area programme countries », 13 mars 2014 :

<http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2013/2277>
(INI)

PE, résolution, « Employment and social aspects of the role and operations of the Troika (ECB, Commission and IMF) with regard to euro area programme countries », 13 mars 2014 :

<http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2014/2007>
(INI)

PE, « The impact of the crisis on fundamental rights Member states of the EU – Comparative analysis », mars 2015 :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/510021/IPOL_STU\(2015\)510021_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/510021/IPOL_STU(2015)510021_EN.pdf)

PE, « The impact of the crisis on fundamental rights Member states of the EU – Study Report on Greece » :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/510014/IPOL_STU\(2015\)510014_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/510014/IPOL_STU(2015)510014_EN.pdf)

PE, commission LIBE, « The situation of fundamental rights in the European Union », 30 mars 2015 :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bCOMPARL%2bLIBE-OJ-20150330->

[2%2b04%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fEN&language=EN](#)

PE, « Greece: MEPs debate the country's situation with Prime Minister Tsipras », 8 juillet 2015 : <http://www.europarl.europa.eu/news/en/news-room/20150706STO74708/Greece-MEPs-debate-the-country%E2%80%99s-situation-with-Prime-Minister-Tsipras>

Proclamation solennelle de la CDF, 7 décembre 2000 : http://www.europarl.europa.eu/charter/default_fr.htm

Deuxième proclamation solennelle de la CDF, Strasbourg, 12 décembre 2007 : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=fr&type=IM-PRESS&reference=20071127BKG13869>

Registre de transparence des institutions européennes, FIDH : <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=97628146980-33>

« Statement by the EC, ECB, and IMF on their second review mission to Greece », 23 novembre 2010 : http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/financial_operations/2010-11-24-eap-review-greece_en.htm

« Statement by the Eurogroup », 28 novembre 2010 : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ecofin/118050.pdf

Traité établissant le Mécanisme européen de stabilité : <http://ec.europa.eu/dorie/fileDownload.do;jsessionid=PQIDJnBTQnW1rRgzzkb1NZQxGJHHHTxFMJL4HWgKLQV5tyB6XF4f!469751194?docId=1123784&cardId=1123780>

TSCG, signé le 2 mars 2012, entré en vigueur le 1 janvier 2013 : <http://www.consilium.europa.eu/european-council/pdf/Treaty-on-Stability-Coordination-and-Governance-TSCG/>

Articles de presse

BBC, « Greece debt crisis: EU summit cancelled as talks continue », 12 juillet 2015 :
<http://www.bbc.com/news/world-europe-33497353>

Euractiv, « ‘Greece needs a humanitarian aid programme’, says Schulz », 6 juillet 2015 :
<http://www.euractiv.com/section/euro-finance/video/greece-needs-a-humanitarian-aid-programme-says-schulz/>

EU Observer, « Final deadline, as EU prepares for Grexit », 8 juillet 2015 :
<https://euobserver.com/economic/129526>

Libération, « PS: bilan controversé de la manif FSE », 19 novembre 2003 :
http://www.liberation.fr/france/2003/11/19/ps-bilan-controverse-de-la-manif-fse_452295

Les Echos, « Un plan conçu de concert avec la Troïka des bailleurs de fonds », 30 juin 2011 :
http://www.lesechos.fr/30/06/2011/LesEchos/20964-032-ECH_un-plan-concu-de-concert-avec-la-troika-des-bailleurs-de-fonds.htm

Le Figaro, « L'allié souverainiste de Syriza trouble la gauche française », 27 janvier 2015 :
<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/couacs/2015/01/27/25005-20150127ARTFIG00469-l-allie-souverainiste-de-syriza-trouble-la-gauche-francaise.php>

Le Monde, « La Grèce sous le choc après la fermeture de la radio-télévision publique », 12 juin 2013 : http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/06/12/la-grece-sous-le-choc-apres-la-fermeture-de-la-radio-television-publique_3429000_3214.html

Le Monde, « La Commission européenne dément être derrière la fermeture de la télévision grecque », 12 juin 2013 : http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/06/12/ecran-noir-sur-la-television-grecque-un-symbole-tragique-pour-aurelie-filippetti_3428617_3214.html

Le Monde, « Le premier ministre grec Alexis Tsipras veut inventer la « social-démocratie radicale », 29 janvier 2015 : <http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/01/29/le-premier->

[ministre-grec-alexis-tsipras-reste-le-leader-d-un-parti-demagogique_4566183_3232.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/06/27/tsipras-va-organiser-un-referendum-sur-le-plan-d-aide-a-la-grece_4662977_3234.html#SOCCDUiC7kZtYzWk.99)

Le Monde, « Tsipras va soumettre le plan d'aide à la Grèce à référendum », 27 juin 2015 : http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/06/27/tsipras-va-organiser-un-referendum-sur-le-plan-d-aide-a-la-grece_4662977_3234.html#SOCCDUiC7kZtYzWk.99

Le Monde, « Grèce : vers une répétition de la crise de l'été 2015 ? », 28 avril 2016 : http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/04/28/grece-vers-une-repetition-de-la-crise-de-l-ete-2015_4909909_3234.html

l'Humanité, « Prodi joue des muscles », 5 octobre 2000 : <http://www.humanite.fr/node/234736>

L'Humanité, « Forum social européen : Quelle constitution pour l'Europe ? », 12 novembre 2002 : <http://www.humanite.fr/node/274700>

Politico, « European Commission wants to get staffers out of silos », 6 juin 2016 : <http://www.politico.eu/article/european-commission-wants-to-get-staffers-out-of-silos-heads-units-alexander-winterstein/>

Wikileaks, « IMF Internal Meeting Predicts Greek 'Disaster', Threatens to Leave Troika », 2 avril 2016 : <https://wikileaks.org/imf-internal-20160319/>

Vidéos

PE, audition, « Hearing on the situation of Fundamental Rights in the European Union », 30 mars 2015 : <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/en/committees/video?event=20150330-1500-COMMITTEE-LIBE>

PE, audition, « Protecting or downgrading ? EU anti-crisis policies and challenges to human rights in Europe », 23 juin 2015 : <http://greenmediabox.eu/en/ct/96-Protecting-or-downgrading-EU-anti-crisis-policies-and-challenges-to-human-rights-in-Europe#tab01>

Table des annexes

Annexe 1.....	134
Annexe 2.....	141

Annexe 1

Recueil des publications d'Amnesty International, Human Rights Watch, Fédération internationale des droits de l'Homme et Association européenne pour la défense des droits de l'Homme

Cette liste de cinquante-cinq publications (seize pour AI, seize pour HRW, onze pour la FIDH et 12 pour l'AEDH) furent l'un des matériaux principalement utilisés au cours de cette enquête.

Amnesty International

« Greece: Briefing to the UN Committee against Torture », 14 octobre 2011 :
<https://www.amnesty.org/en/documents/eur25/011/2011/en/>

« Greece urged not to use excessive force during protests », 16 juin 2011 :
<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2011/06/greece-urged-not-use-excessive-force-during-protests/>

« Tear gas fired as Greek police clash with Athens protesters », 29 septembre 2011 :
<https://www.amnesty.org/en/press-releases/2011/06/tear-gas-fired-greek-police-clash-athens-protesters/>

« Greece: Trial of journalist a blow to freedom of speech », 1 novembre 2012 :
<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2012/11/greece-trial-journalist-blow-freedom-speech/>

« Greece: Attacks against journalists during protests have detrimental effect on freedom of expression », 1 mai 2012 : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur25/003/2012/en/>

« Police Violence in Greece - Not Just Isolated Incidents », 3 juillet 2012 :
http://www.univie.ac.at/bimtor/dateien/greece_ai_2012_police_violence.pdf

« Don't beat protesters EU countries warned », 25 octobre 2012 :
<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2012/10/don-t-beat-protesters-eu-countries-warned/>

« Europe : Police demonstration in the EU », 25 octobre 2012 :
<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2012/10/don-t-beat-protesters-eu-countries-warned/>

« Asylum-seekers and migrants in Greece hounded by police operations and right-wing extremists », 20 décembre 2012 : <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2012/12/asylum-seekers-and-migrants-greece-hounded-police-operations-and-right-wing-extremists/>

« Emergency Action to Thwart Teachers' Strike Unnecessary », 15 mai 2013 :
<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2013/05/greece-action-thwart-teachers-strike-disproportionate-and-unnecessary/>

« Prevent Further Extremist Violence after Activist Stabbed to Death », 18 septembre 2013 :
<http://www.amnestyusa.org/news/news-item/greece-prevent-further-extremist-violence-after-activist-stabbed-to-death>

« The Future of EU Policies in the Area of Freedom, Security and Justice : a Human Rights Perspective », 29 janvier 2014 : http://ec.europa.eu/justice/events/assises-justice-2013/files/contributions/79.amnesty_international_en.pdf

« Greece : a Law unto themselves : a Culture of Abuse and Impunity in the Greek Police », 3 avril 2014 :
<https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=EUR25%2F005%2F2014&language=en>

« Bringing ESC Rights Home: the case for legal protection of economic, social and cultural rights in Ireland », 9 mai 2014 :
https://www.amnesty.ie/sites/default/files/news/2012/04/AI_ESC_Rights_Report.pdf

« Protesting Cleaners Beaten and Bruised by Police in Greece as Impunity Persists », 13 juin 2014 : <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2014/06/protesting-cleaners-beaten-and-bruised-police-greece-impunity-persists/>

« Portugal must protect human rights in its austerity programmes and combat discrimination », 18 septembre 2014 : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur38/001/2014/en/>

Human Rights Watch

« Open Letter to the Government of Greece on Reform of the Asylum and Immigration System », 28 juillet 2010 : <https://www.hrw.org/news/2010/07/28/open-letter-government-greece-reform-asylum-and-immigration-system>

« Hate on the Streets : Xenophobic Violence in Greece », 5 juillet 2012 : <https://www.hrw.org/report/2012/07/10/hate-streets/xenophobic-violence-greece>

« Greece Needs 'Zero Tolerance' Approach to Police Violence, 17 octobre 2012 », 17 octobre 2012 : <https://www.hrw.org/news/2012/10/17/greece-needs-zero-tolerance-approach-police-violence>

« World report 2013 », chapitre sur la Grèce, 9 janvier 2013 : <https://www.hrw.org/world-report/2013>

« Another Greek Crisis That Needs the EU's Attention », 19 janvier 2013 : <https://www.hrw.org/news/2013/01/19/another-greek-crisis-needs-eus-attention>

« EU: Human Rights Sidelined Amid Crisis », 31 janvier 2013 : <https://www.hrw.org/news/2013/01/31/eu-human-rights-sidelined-amid-crisis>

« World Report 2014 », chapitre sur la Grèce, 16 décembre 2013 : <https://www.hrw.org/world-report/2014>

« Shattered Dreams : Impact of Spain's Housing Crisis on Vulnerable Groups », 27 mai 2014 : <https://www.hrw.org/report/2014/05/27/shattered-dreams/impact-spains-housing-crisis-vulnerable-groups>

« Greece: The Story Behind Golden Dawn's Success », 3 juin 2014 : <https://www.hrw.org/news/2014/06/03/greece-story-behind-golden-dawns-success>

« Dispatches: Greece - No Excuse for Caging Children », 18 novembre 2014 : <https://www.hrw.org/news/2014/11/18/dispatches-greece-no-excuse-caging-children>

« World report 2015 », chapitre sur la Grèce, 29 janvier 2015 : <https://www.hrw.org/world-report/2015>

« Dispatches: A Human Rights Agenda for New Greek Government », 1 février 2015 : <https://www.hrw.org/news/2015/02/01/dispatches-human-rights-agenda-new-greek-government>

« Greece: Police Abusing Marginalized People », 6 mai 2015 : <https://www.hrw.org/news/2015/05/06/greece-police-abusing-marginalized-people>

« Athens Police Make Life on Streets Even Tougher », 22 mai 2015 : <https://www.hrw.org/news/2015/05/22/athens-police-make-life-streets-even-tougher>

« Human Rights Watch Submission to the United Nations Committee on Economic, Social and Cultural Rights in advance of its review on Greece August 2015 », 25 août 2015 : <https://www.hrw.org/news/2015/08/25/human-rights-watch-submission-united-nations-committee-economic-social-and-cultural>

« Grim crisis within EU borders », 31 août 2015 : <https://www.hrw.org/news/2015/08/31/grim-crisis-within-eu-borders>

Fédération internationale des droits de l'Homme

FIDH, « Notre histoire : 1922-1948 » : <https://www.fidh.org/fr/qui-sommes-nous/le-mouvement-mondial-des-droits-humains/>

« Une Charte des droits fondamentaux pour l'Union européenne : un réel progrès ? », positions de la FIDH sur la CDF, 6 janvier 2000 : http://www.europarl.europa.eu/charter/civil/pdf/con1fr_fr.pdf

« 38^e Congrès : Transitions politiques et droits humains : expériences et défis », 23 et 24 mai 2013 : <https://www.fidh.org/fr/qui-sommes-nous/archives/congres/transitions-politiques-et-droits-humains-experiences-et-defis-13180>

« La Grèce viole le droit à la santé des riverains de la rivière Asopos conclut le Comité européen des Droits sociaux », 6 juin 2013 (pour une plainte déposée en 2011) : <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/grece/la-grece-viole-le-droit-a-la-sante-des-riverains-de-la-riviere-asopos-13459>

« Grèce : Ecran noir sur les fondements démocratiques de l'Union Européenne », 14 juin 2013 : <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/grece/grece-ecran-noir-sur-les-fondements-democratiques-de-l-union-europeenne-13465>

« La fermeture des services publics radiophoniques et télévisuels grecs (ERT) inquiète tous les démocrates européens », 17 juin 2013 : <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/grece/la-fermeture-des-services-publics-radiophoniques-et-televisuels-grecs-ert-13548>

« Grèce : Un rapport dénonce les atteintes aux droits humains résultant de la politique d'austérité », 18 décembre 2014 : <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/grece/grece-un-rapport-denonce-les-atteintes-aux-droits-humains-resultant>

FIDH, rapport annuel 2014 : <https://www.fidh.org/en/about-us/our-organisation/>

« Les Etats membres de l'UE sous surveillance : Inclure les droits humains dans les stratégies d'investissement : évaluation extra-financière 2014 des 28 États Membres de l'UE », 24 mars 2015 : https://www.fidh.org/IMG/pdf/etude_ue_20145_vf_web.pdf

« Grèce : Le PE publie une étude sur l'impact de la crise pour les droits fondamentaux », 30 mars 2015 : <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/grece/grece-le-pe-publie-une-etude-sur-l-impact-de-la-crise-pour-les-droits>

« Protecting Human Rights in Austerity », 12 mai 2015 : <https://www.fidh.org/en/region/europe-central-asia/ireland/protecting-human-rights-in-austerity>

Association européenne pour la défense des droits de l'Homme

Barge Pierre, « Des droits menacés par la concurrence », *Projets*, n°280, 2004

« Un "toujours plus d'austérité" suicidaire », 13 février 2012 : <http://www.aedh.eu/Grece-un-toujours-plus-d-austerite,1682.html>

« Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a rendu publiques ses décisions concernant cinq réclamations collectives contre la Grèce », 22 avril 2013 : <http://www.aedh.eu/Le-Comite-europeen-des-droits.html>

« Crises : l'Europe au service des hommes », 11 novembre 2013 : http://www.aedh.eu/Conference-debat-CRISE-L-EUROPE-AU.html?var_recherche=service

« Rapport de la conférence-débat : "Crises : L'Europe au service des Hommes ?" » : http://www.aedh.eu/Conference-debat-L-Europe-au.html?var_recherche=service

« Syndicats et ONG demandent au Parlement d'examiner le bilan de la Grèce en matière de droits de l'homme », janvier 2014 : http://www.aedh.eu/Syndicats-et-ONG-demandent-au.html?var_recherche=gr%C3%A8ce

Newsletter, janvier 2015 :

[http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/FR%20Newsletter%20janvier%202015\(1\).pdf](http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/FR%20Newsletter%20janvier%202015(1).pdf)

Déclaration de l'Alter Summit, mars 2015, « Give Greece a Chance ! » :

<http://www.altersummit.eu/accueil/article/give-greece-a-chance-259?lang=en>

« Austérité et bien-être des citoyens : une impossible compatibilité », 27 mars 2015 :

<http://www.aedh.eu/Austerite-et-bien-etre-des.html>

« "En Grèce, les institutions européennes violent les traités internationaux et le Traité de Lisbonne" - Article de Michel Miné » : <http://www.aedh.eu/Reformer-de-nouveau-le-droit-du.html>

« La situation économique et sociale en Grèce : miroir de l'avenir européen ? », octobre 2015 :

<http://www.aedh.eu/La-situation-economique-et-sociale.html>

Newsletter n°285, mai 2016 :

<http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/Newsletter%20AEDH%20mai%202016.pdf>

Annexe 2

Profil des policy officers d'ONG de DH à Bruxelles (Amnesty-EU, Human Rights Watch – EU, FIDH –UE, AEDH)
(n=10)

ONG	Policy Officer	Etudes poursuivies	Expérience professionnelle (avant entrée en fonction actuelle)
AI			
	A. B. <i>Executive Officer Asylum and Migration</i>	Science politique (Pise, IT) Master de DH (Essex, RU)	
	B. B.-H. <i>Executive Officer Legal Affairs and Human Rights in the EU</i>	LLM Droit international (Utrecht, PB) Doctorat Droit international (Cape Town, AFS)	Attaché à la représentation permanente des Pays-Bas à l'ONU (New York) Exexutive Officer – <i>International Committee for Human Rights</i> (Sarajevo, BH) Journaliste - <i>International Justice Tribune</i> Human Rights Officer –OSCE (Bosnie) <i>Administrative Officer</i> – Comité pour la prévention de la torture du CoE (Strasbourg)
	K. D. <i>Executive Officer EU Foreign Policy</i>	Master et doctorat, sciences humaines et sociales (Princeton, USA)	Humanitarian Advisor / Policy Issues – Médecins sans frontières

	I. M. <i>Head of European Institutions Office and Advocacy Director</i>	Certificat d'Etudes Politiques (Grenoble, FR) Etudes européennes (Dublin, IR) LLM Droit international et européen – Droits humains (Maastricht, PB)	Legal Researcher (Pro bono) – Comité pour l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes (Genève, SU) Human Rights, Desk Officer - Department of Foreign Affairs and Trade (Dublin, IR) Administrateur CE (Bruxelles, BE)
FIDH			
	J.-M. R. <i>EU Liaison Officer</i>	Institut d'études politiques (Grenoble, FR) Master politiques européennes (ULB, BE)	Assistant to the CFSP Executive Officer – Amnesty International (Bruxelles, BE) Assistant to Media Officer – CoE (Belgrade, SER)
	E. C. <i>Western Europe Programme Officer</i>	LLM en droit (Milan, IT) Certificat droit pénal européen (Bruxelles, BE)	Executive Officer – Amnesty International (Bruxelles, BE)
	J. R. <i>Americas Director</i>	Licence en droit (Londres, RU) Master droit international (Paris, FR) Master d'études européennes – Droit (Collège d'Europe, BE)	Avocat (Barreau de Paris)
AEDH			
	J. C. <i>Chargée de mission</i>	Master études européennes (Strasbourg, FR)	

HRW			
	C. F. <i>EU Advocacy Associate</i>	Master droit international (Milan, IT) Master droits de l'Homme et gestion des conflits (Milan, IT)	Consultant - Special Emergency Action to Restore Children's Hope (SEARCH) (Bruxelles, BE)
	L. L. <i>EU Director</i>	Diplôme de droit (Copenhague, DA)	Fédération Internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme (Vienne, AUT) Centre danois pour les droits humains (DA)

Table des matières

Résumé	3
Summary	3
Mots-clés	3
Keywords	3
Remerciements	4
Liste des abréviations	5
Sommaire	6
Introduction	7
Partie I : Les ONG de droits humains à Bruxelles, entre traditions particulières et positions concurrentielles	31
§1 La genèse de la FIDH et de l’AEDH à Bruxelles	33
§2 Le fonctionnement d’une structure d’une fédérative d’ONG de droits humains à Bruxelles.....	41
§3 Saisir la crise économique : une résultante des concurrences propres au champ des ONG bruxelloises de droits humains	55
Partie II : Mettre en scène la crise grecque : plaidoyer original et mobilisations de réseaux réformateurs	60
§1) Des modes d’action hétérodoxes pour dénoncer la violation des droits humains	64
§2) Mobiliser à Bruxelles sur la crise de la dette : le champ faible de contestation des politiques d’austérité à Bruxelles	73
Partie III : Droits humains et crise grecque, une ligne marginalisée au sein du champ du pouvoir européen.....	89
§1 Un sujet non-prioritaire à la FIDH et l’AEDH.....	92
§2 Des associations isolées parmi les ONG de droits humains.....	98
§3 La sectorisation de la gestion des politiques d’austérité, un vecteur de la marginalisation des droits humains	103
Conclusion.....	110
Bibliographie	116
Table des annexes.....	133